ISSN 2420-5672

6i X[ Yh'Df]a ]h]Z
Séance du 1, 'a Ufg 2022
Compte-rendu des débats



# COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (session du 11 février 2022) En vigueur jusqu'au 8 juillet 2022

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	Développement durable et environnement	Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	Agriculture et forêt	Administration générale et ressources humaines	Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques
PRESIDENT(E)	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	GARGOWITSCH Sophie	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	DEZALOS Christian	DEZALOS Christian
VICE- PRESIDENT(S-ES)	MESSINA-VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul	TONIN Valérie  LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène  LAMY Laurence	CALMETTE Marcel  DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques CHOLLET Pierre
MEMBRE	BOUYSSONNIE Thomas (délégué à l'Habitat) HAURE-TROCHON Caroline HOCQUELET Joël KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie-Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas  MASSET Michel  VO VAN Paul  BORDERIE Jacques  LEPERS Guillaume  DEVILLIERS Arnaud  DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice  PICARD Alain  PAILLARES Marylène  GIRAUD Béatrice  LEPERS Guillaume  BORDERIE Jacques  CASTILLO Julie	LAMY Laurence  MIRANDE Jean-Jacques  MESSINA-VENTADOUX Annie  CAMANI Pierre  DUCOS Laurence  CHOLLET Pierre  BOUSQUIER Philippe	PAILLARES Marylène  DHELIAS Danielle  GRENIER Marie- Laure  SUPPI Patricia  GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel  MAILLOU Emilie  DHELIAS Danielle  SUPPI Patricia  KHERKHACH Baya  DUPUY Aymeric  MAILLARD Clarisse	GARGOWITSCH Sophie  PICARD Alain  BOUSQUIER Philippe  DUPUY Aymeric  GENOVESIO Cécile  DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice  MIRANDE Jean-Jacques  DUCOS Laurence  GIRAUD Béatrice	CAMANI Pierre  LAURENT Françoise  CASTILLO Julie  DEVILLIERS Arnaud  DELBREL Christian
				DEVILLIERS Arnaud  MAILLARD Clarisse		DALLIES Vanessa			

# **ORDRE DU JOUR**

Commission Administrat	tion générale et ressources humaines	p 2
8005	Approbation des débats de la session spéciale du 28 janvier 2022	
Commission Développe	ment social, démographie médicale, insertion et habitat	_p 52
1002	Budget départemental 2022 dans le secteur social	
1003	Bien vieillir en Lot-et-Garonne	
1004	Convention avec le centre hospitalier départemental (CHD) La Candélie : mobile de santé mentale de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE)	équipe
1005	Politique en faveur du logement	
1006	Révision du règlement intérieur 2022 du fonds de solidarité pour le logem (FSL)	ent
1007 - <u>3001</u> 4003	Economie Sociale et Solidaire - Approbation du Vademecum - Modification du dispositif "Accompagner l'émergence de nouvelles entre solidaires"	prises
1008- <u>3002</u>	Point d'avancement sur la stratégie départementale d'inclusion numérique	Э
Commission Aménagen	nent du territoire, infrastructures et mobilité	_p 53
2001	Infrastructures et mobilité - Réseaux routier, navigable et cyclable	
2002	Plan routes et déplacements du quotidien	
Commission Politiques	éducatives, collèges et enseignement supérieur	_p 64
5001	Une politique éducative en faveur des jeunes lot-et-garonnais	
5002	Collèges départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux grosses réparations et d'améliorations	de de
5003	Modification du régime d'aide "bourses départementales du second degré les collégiens"	pour
5004	Convention relative aux modalités d'exercice de leurs compétences respe entre le Département et les Etablissements publics locaux d'enseignemen (EPLE)	
Commission Agriculture	e et forêt	_p 32
7001	Politique départementale en matière d'agriculture	
7002	Soutien à l'élevage en Lot-et-Garonne - modification et création de régime d'aide départementaux	es
<u>7003</u> - 4004	Politique départementale en matière d'hydraulique agricole et modification régime d'aide "Aménagement et gestion durable des milieux aquatiques"	n du

Commission Cultu	re, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	p 69
6001	Politique culturelle 2022 en Lot-et-Garonne	
6002	Soutenir le secteur associatif et promouvoir l'engagement bénévole et la démocratie participative auprès des lot-et-garonnais	
6003	Lot-et-Garonne Terre de Jeux 2024 – valoriser et favoriser le sport pour to	ous
6004	Programme de conventions plurianuelles 2022-2024 dans le domaine cultu	ırel
Commission Développe	ement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	p 76
<u>3001</u> - 1007 4003	Economie Sociale et Solidaire - Approbation du Vademecum - Modification du dispositif "Accompagner l'émergence de nouvelles entrep solidaires"	rises
<u>3002</u> - 1008	point d'avancement sur la stratégie départementale d'inclusion numérique	
3003	Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne	
3004	Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne Subvention de fonctionnement 2022	
Commission Développe	ement durable et environnement	p 87
4002	Politique en faveur du développement durable	
<u>3001</u> - 1007 4003	Economie Sociale et Solidaire - Approbation du Vademecum - Modification du dispositif "Accompagner l'émergence de nouvelles entrep solidaires"	orises
4004 - <u>7003</u>	Politique départementale en matière d'hydraulique agricole et modification orégime d'aide "Aménagement et gestion durable des milieux aquatiques"	du
Commission Administra	ation générale et ressources humaines	p 89
8006	Tableau des effectifs au 1er janvier 2022	
8007	Formation des conseillers départementaux : Bilan 2021	
Commission Finances,	patrimoine et évaluation des politiques publiques	p 91
9002	Politique départementale de soutien aux territoires	
9003	Bâtiments départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux grosses réparations - Maintenance et entretien - Affaires foncières	de
9004	Exercice 2021 - Arrêt du compte de gestion	
9005	Compte administratif 2021	
9006	Affectation du résultat 2021 - Budget principal et budget annexe du foyer départemental de l'enfance balade	
9007	Dotations et reprises de provisions	
9008	Présentation du Budget primitif 2022 - Budget principal et budget annexe de Foyer départemental de l'enfance Balade	u
9009	Fonds de soutien exceptionnel au peuple ukrainien	
Texte de la Motion		p 98
<u>Diaporama</u>		<u>p</u> 100

# **GLOSSAIRE**

AAH:	Allocation aux Adultes Handicapés			
ADAPEI :	Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales			
ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie			
ADF:	Assemblée des Départements de France			
ADMR:	Aide à Domicile en Milieu Rural			
AESH:	Accompagnant des élèves en situation de handicap			
AIS:	Allocations individuelles de solidarité			
ALGEEI:	Association laïque de gestion d'établissement d'éducation et d'insertion			
AMEL:	Appel à manifestation d'engagements locaux			
AMII:	Appel à manifestation d'intention d'investissement			
AMR47:	Association des maires ruraux du Lot-et-Garonne			
APA:	Allocation personnalisée d'autonomie			
APF:	Association des paralysés de France			
APRED:	Association pour la prévention et le redressement des exploitations agricoles en difficulté			
ARS:	Agence régionale de la santé			
ASE:	Aide sociale à l'enfance			
ASID :	Accompagnement Social Individualisé Départemental			
ASV:	Loi d'adaptation de la société au vieillissement			
AVP:	Aide à la vie partagée			
AVS:	Auxiliaire de vie scolaire			
BP:	Budget primitif			
BPC:	Budget participatif citoyen			
CA:	Compte administratif			
CAMSP:	Centre d'action médico-sociale précoce			
CATIM:	Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité			
CAUE:	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement			
CCAS:	Centre communal d'action sociale			
CCC:	Conseil consultatif citoyen			
CCI:	Chambre de commerce et d'industrie			
CDCA:	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie			
CDCPH:	Conseil départemental consultatif des personnes handicapées			
CDJ:	Conseil départemental des jeunes			
CDOS:	Comité départemental olympique et sportif			
CDT:	Comité départemental de tourisme			
CEDP 47:	Centre d'étude et de découverte du paysage			
CESP:	Contrat d'engagement de service public			
CLIC:	Centre local d'information et de coordination			
CMPE:	Centre médico-psychologique enfant			
CMU:	Couverture maladie universelle			
CNSA:	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie			
COPIL:	Comité de pilotage			
CPER:	Contrat plan État/Région			
CPOM:	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens			
CUMA:	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole			
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
DASEN:	Directeur académique des services de l'Education nationale			
DDT:	Direction départementale des territoires			
DETR:	Dotation d'équipement des territoires ruraux			

DGF:	Dotation globale de fonctionnement		
DGF . DM :	Décision modificative		
DMTO:	Droits de mutation à titre onéreux		
DOB:	Débat d'orientations budgétaires  Dotation de soutien à l'investissement local		
DSIL:			
DSP:	Délégation de service public		
DUP:	Déclaration d'utilité publique		
EHPAD:	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes		
ELAN:	Evolution de logement, de l'aménagement et du numérique		
EMA:	Equipe mobile autisme		
ENA:	Ecole nationale d'administration		
ENS:	Espace naturel sensible		
EPCI:	Etablissement public de coopération intercommunale		
ESAT :	Etablissement de service d'aide par le travail		
ESS:	Economie sociale et solidaire		
ETP:	Equivalent temps plein		
FDIN:	Fonds départemental d'inclusion numérique		
FEDER:	Fonds européen de développement économique et régional		
FNADT:	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire		
FSL:	Fonds de solidarité logement		
GCSMS:	Groupement de coopération sociale et médico-sociale		
GEMAPI:	Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations		
GIP:	Groupement d'intérêt public		
GIR:	Groupe iso-ressources (niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée)		
GMP:	GIR moyen pondéré (niveau de dépendance moyen des résidents d'un EHPAD)		
GPSO:	Grand projet Sud-Ouest		
GVT:	Glissement vieillesse technicité		
IFAC:	Institut de formation, d'animation et de conseil		
IME:	Institut médico-éducatif		
ISEP:	Institut spécialisé d'éducation pour polyhandicapés		
ITEP:	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique		
LGV:	Ligne à grande vitesse		
MDPH:	Maison départementale des personnes handicapées		
MECS:	Maisons d'enfants à caractère social		
MIETEE:	Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique		
MOUS:	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale		
OPAH:	Opération programmée d'amélioration de l'habitat		
PA/PH:	Personnes âgées, personnes handicapées		
PCH:	Prestation de compensation du handicap		
PCPE:	Pôle de compétences de prestations externalisées		
PIB:	Produit intérieur brut		
PLU:	Plan local d'urbanisme		
PLUi :	Plan local d'urbanisme intercommunal		
PMI:	Protection maternelle infantile		
PPI:	Plan Pluriannuel d'Investissement		
PRDQ:	Plan routes et déplacements du quotidien		
RADD:	Rapport annuel de développement durable		
חובכבבם .	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de		
RIFSEEP:	l'engagement professionnel		
RPI:	Regroupement pédagogique intercommunal		
	In-Other Parameter bear 0 a Order and a contractor.		

RSA:	Revenu de solidarité active
SAAD:	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SCoT:	Schéma de cohérence territoriale
SDAGV:	Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
SDID:	Schéma directeur immobilier du département
SDIS:	Service départemental d'incendie et de secours
SESSAD:	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SMAD:	Syndicat mixte pour l'aérodrome départemental
SMAVLOT:	Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot
SPL:	Société publique locale
SRADDET:	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII:	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SSIAD:	Service de soins infirmiers à domicile
TAG:	Technopôle Agen-Garonne
TAP:	Temps d'Activité Périscolaire
TEOM:	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP:	Taxe générale sur les activités polluantes
ULIS:	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNA:	Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (association)

**COMPTE RENDU** 

**DES DEBATS** 

#### **BUDGET PRIMITIF 2022**

\_\_\_\_

#### SÉANCE DU VENDREDI 18 MARS 2022

Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 18 mars 2022 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, directeur général des services.

La séance a débuté à 9h40 et a été levée à 18h05, avec une interruption de séance de 13h40 à 15h10.

<u>Etaient présents</u>: MM BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOUYSSONNIE Thomas, CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, M. CHOLLET Pierre, Mme DALLIES Vanessa, MM DELBREL Christian, DEVILLIERS Arnaud, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danielle, MM DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, GENOVESIO Cécile, GIRAUD Béatrice, GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. Nicolas LACOMBE, Mmes LAURENT Françoise, LAVIT Béatrice, M. LEPERS Guillaume, Mmes MAILLARD Clarisse, MAILLOU Emilie, M. MASSET Michel, Mme MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mmes SUPPI Patricia, TONIN Valérie, M. VO VAN Paul.

<u>Etaient absents</u>: M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Picard), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Genovesio), Mme DUCOS Laurence (a donné pouvoir à M. Bousquier), Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos).

**Mme la Présidente**. – Bonjour à tous, je vous propose de commencer. Mes Chers Collègues, je constate que le quorum est atteint et je déclare donc la session ouverte. Il nous faut désigner un secrétaire de séance, je propose si vous en êtes d'accord, et si elle le veut bien, à Madame Françoise LAURENT d'assurer cette fonction. Je vous remercie.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ?

**M. DEZALOS**. – Une motion est effectivement déposée par le groupe de la majorité, qui a également été remise aux autres groupes et qui concerne la demande de mise en œuvre d'un plan de soutien à l'économie pour l'accélération des transitions.

**Mme la Présidente**. – Je demande qu'elle soit distribuée pour que l'ensemble des conseillers départementaux puisse l'avoir. Nous en parlerons à la fin de la session.

En application de l'article L.3123-19-2-1 du Code général des Collectivités territoriales, vous avez été destinataires d'un rapport d'information à destination des conseillers départementaux exclusivement, récapitulant les différentes rémunérations perçues en 2021. En effet, cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget du Département. À titre d'information, ce rapport ne donne lieu ni à débats ni à vote.

Un envoi complémentaire de rapports a été effectué le 16 mars 2022. Cet envoi concerne les rapports suivants :

- le rapport 8007 Formation des conseillers départementaux, bilan 2021. L'état est annexé au Compte administratif, mais nous devons débattre sur la formation des membres du Conseil départemental lors de la séance consacrée au vote du Budget;
- le rapport 9009 Fonds de soutien exceptionnel au peuple ukrainien ;
- l'annexe 2 au rapport 6004. Si le rapport est inchangé, l'annexe 2 du rapport doit être complétée des annexes manquantes à la convention.

Nous reviendrons sur l'examen de ces rapports au moment des commissions.

Je vous précise également que l'ordre de présentation des rapports de cette session est modifié. Nous examinerons les rapports de la commission Agriculture et Forêts après ceux de la commission Développement social, mais il y aura même peut-être un inversement en fonction du temps que prendront nos débats. La commission Agriculture passera peut-être en premier puisque Monsieur Joël HOCQUELET a un impératif en début d'après-midi.

Je vous propose d'adopter le rapport n°8005 relatif à l'approbation des débats de la session spéciale du 28 janvier 2022. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

# **COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES**

#### RAPPORT N° 8005

### APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION SPECIALE DU 28 JANVIER 2022

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

# Absents lors du vote de ce rapport :

- -M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme DUCOS Laurence (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos).

# Présentation d'un diaporama (cf page 100)

Mesdames et Messieurs les Élus, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Chers Internautes.

En ouvrant cette session consacrée à l'examen du Budget primitif, mes premières pensées vont à la population ukrainienne. La tragédie qui se déroule aux portes de l'Europe est inimaginable au XXIe siècle. La guerre d'agression menée par la Russie et par son despote nous a brutalement renvoyés aux jours les plus sombres du XXe siècle. En solidarité avec le peuple ukrainien et en hommage aux victimes de ce conflit, je vous invite à observer une minute de silence.

(L'Assemblée départementale respecte une minute de silence.)

Cette tragédie nous rappelle à quel point nos valeurs humanistes de paix et de liberté sont fragiles. En à peine 15 jours, de nombreuses villes ukrainiennes ont été détruites et près de 3 millions de personnes ont pris les chemins de l'exode. Le drame humanitaire vécu par le peuple ukrainien a suscité un émoi légitime parmi nos concitoyens, particulièrement ici dans notre département, les Lot-et-Garonnais ont tenu à exprimer leur solidarité en allant manifester pour soutenir le peuple ukrainien ou en faisant des dons pour venir en aide aux populations civiles dans le besoin.

Aux premiers jours de cette guerre, j'ai souhaité que le Conseil départemental prenne ses responsabilités et assume toute sa part pour venir en aide aux personnes persécutées par cette guerre d'agression injuste et illégitime. J'ai ainsi sollicité Habitalys, notre bailleur social départemental, pour qu'il identifie des logements susceptibles d'être mis à disposition des déplacés. Nous sommes également en train de recenser les éléments du patrimoine départemental qui pourraient être mobilisés pour participer au relogement des réfugiés volontaires.

J'ai par ailleurs demandé aux services d'accompagnement social du Département de se tenir prêts à porter assistance aux futurs réfugiés qui arriveront en Lot-et-Garonne. Pour ce faire, nous travaillons main dans la main avec les services de l'État et les autres acteurs sociaux et associatifs. En s'engageant de la sorte, notre Département est fidèle à sa tradition historique d'accueil et de solidarité.

Je vous propose aujourd'hui d'aller plus loin en adoptant un plan global de soutien humanitaire d'urgence de 50 000 €. 20 000 € seront mobilisés pour soutenir l'accueil des réfugiés avec notamment la prise en charge exceptionnelle et temporaire de frais d'hébergement. 30 000 € seront alloués à la Croix-Rouge et à des associations de soutien local sous forme d'une subvention exceptionnelle. Ce plan est l'illustration des valeurs de solidarité, d'humanisme et de démocratie qui sont les nôtres et que nous partageons au sein de cet hémicycle.

Mes Chers Collègues, la guerre en Ukraine change la donne géopolitique européenne et mondiale. Mais, nous le voyons, elle a aussi un impact immédiat et direct sur notre économie. Après 2 ans de crise sanitaire, nous entrons à nouveau dans une zone d'incertitude dont nous devons tenir compte. La Banque de France vient précisément de revoir sa prévision de croissance pour 2022. L'économie française pourrait perdre de 0,5 à 1,1 point de PIB et les tensions persistent sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Si le prix du pétrole se stabilisait à 93 dollars en moyenne annuelle, la croissance s'établirait à 3,4 % contre seulement 2,8 si le baril atteignait 119 dollars.

Sur le front de l'inflation, la hausse des prix se situerait entre 3,7 et 4,4 % selon les estimations. Le pouvoir d'achat de nos concitoyens sera donc fortement impacté. Je prends acte de la volonté du Gouvernement de dégeler le point d'indice des agents publics, c'est un bon début, mais pour l'heure, nous ne disposons d'aucune indication sur le montant de cette revalorisation salariale. C'est aussi un facteur d'incertitude que nous devrons intégrer dans nos prospectives budgétaires.

Il faut se rendre à l'évidence, le conflit ukrainien pèsera lourd sur l'économie française, que ce soit en raison de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, de la réduction de la consommation et de l'investissement ou de la dégradation du commerce extérieur.

J'ai été personnellement saisie et alertée par un nombre désormais significatif de chefs d'entreprise lot-et-garonnais de divers secteurs économiques, aéronautique, agroalimentaire, agriculture, mais également métiers du lien, tels les services d'aide à domicile, sur les conséquences de ce conflit.

En Lot-et-Garonne, les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui pèsent à eux deux plus de 1,6 milliard d'euros vont par exemple subir de plein fouet les effets de ces tensions internationales, que ce soit à l'export ou à cause des prix de l'énergie, ou de ceux des intrants. Nos exploitations seront exposées à la crise qui se profile.

C'est pourquoi j'ai tenu à présenter un rapport global de notre soutien à la Ferme de Lot-et-Garonne, car le Département, avec la région Nouvelle-Aquitaine, est clairement aux côtés de ses producteurs.

Le Premier ministre a présenté le 16 mars 2022 un plan de résilience d'un montant affiché de 26 milliards, mais contenant en réalité uniquement 7 milliards de mesures nouvelles. Si l'effort est réel, il est incontestablement, et de l'avis de l'ensemble des acteurs socio-économiques nationaux ou locaux, insuffisant pour faire face à moyen terme aux problématiques que certains secteurs économiques vont rencontrer. Il ne s'agit pas de faire de la surenchère ou de tomber dans la démagogie facile, mais l'État doit prendre la mesure des conséquences de cette crise, revoir sa copie et également, me semble-t-il, taxer à minima, provisoirement, les secteurs notamment pétroliers qui eux, bénéficient indûment des conséquences de cette crise énergétique.

Mes chers collègues, vous le comprenez, à l'heure de voter notre Budget, cette situation m'invite à la prudence dans la gestion des deniers du Département. Je vous dois donc un discours de vérité qui s'appuie sur des éléments objectifs.

Le premier élément, et cela a été rappelé lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires, c'est l'existence d'un bon ratio de gestion. Nos investissements atteignent un niveau exceptionnel à plus de 72 M€, soit 15 % de plus que l'année dernière. 72 M€ qui par le biais de la commande publique bénéficieront, évidemment, directement aux entreprises locales et à l'emploi. Dans le même temps, nos dépenses de fonctionnement sont contenues grâce à des mesures novatrices d'optimisation de notre gestion. Une incertitude demeure néanmoins sur l'augmentation du coût de l'énergie, j'y reviendrai.

L'encours de la dette départementale continue de diminuer et nous poursuivons notre politique de désendettement initiée depuis 4 ans. En effet, comme vous le savez, si notre capacité de désendettement est bonne, moins de 4 ans, notre dette reste assez élevée en euros par habitant, 30 % plus élevée que la moyenne des départements comparables. Nous ne disposons à ce titre que d'une marge de manœuvre limitée, notamment au regard de l'évolution à prévoir des taux d'intérêt.

En somme, ce budget qui s'établit à 467,2 M€ est un budget ambitieux pour le Lot-et-Garonne et pour les Lot-et-Garonnais. Mais c'est aussi un budget responsable pour tenir compte des incertitudes qui pèsent sur notre économie. Je revendique ce pragmatisme et j'entends aussi ce qui a été dit lors de notre session du mois dernier.

L'année 2021 a été une année hors norme, notamment en raison des recettes exceptionnelles sur les DMTO. Notre marge de manœuvre s'établissait peu ou prou à 5 M€ au début du mois de février que nous pensions dédier à une réserve de précaution. Tout ou partie de cette réserve aurait en effet pu être consacré à de nouvelles mesures ou au renforcement d'actions déjà menées. En toute transparence, j'avais envisagé d'utiliser une partie de ces réserves au lancement d'appels à projets à destination des communes et intercommunalités sur le modèle de l'opération Plan de Relance Verte mise en place l'année dernière et qui objectivement avait connu un réel succès.

J'avais demandé au Directeur général des Services de commencer à travailler à cette hypothèse. Je suis en effet consciente des attentes locales en matière d'investissement de proximité, sujet qui a d'ailleurs fait l'objet d'interventions légitimes à l'occasion de la session du Débat d'Orientations Budgétaires.

Mais, Mes Chers Collègues, entre le 11 février et aujourd'hui, beaucoup de choses ont changé. Tout d'abord, les collectivités continuent de recevoir les factures des décisions du Président-candidat Emmanuel Macron. Le vendredi 18 février, le Gouvernement a annoncé l'extension des accords salariaux du Ségur de la Santé au personnel du secteur médico-social travaillant dans les domaines de la protection de l'enfance ou de l'aide aux personnes vulnérables. Cette décision représente une réelle avancée pour le secteur, à la fois pour le pouvoir d'achat des personnels, mais également pour l'attractivité de la filière gravement impactée par des difficultés de recrutement. Mais

elle aura un coût important pour les Départements qui devront la financer à hauteur de 30 %.

Cette revalorisation représente une dépense supplémentaire de près de 2 M€ par an pour le Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Elle s'ajoutera aux 5 M€ supplémentaires que notre collectivité consacrera dès cette année à la revalorisation des services d'aide à domicile, décision attendue et nécessaire, mais également prise par le Gouvernement sans réelle concertation.

Toujours dans le cadre des annonces gouvernementales, le point d'indice des fonctionnaires gelé depuis 2017 devrait être revalorisé avant l'été dans le cadre de la loi de Finances rectificative. Là aussi, cette décision, si elle est légitime, impactera les finances des Départements, sans doute de l'ordre d'un million d'euros par an, même s'il reste encore beaucoup d'inconnues sur les modalités de définition et de mise en œuvre de cette annonce. Il est néanmoins à noter que cette décision impactera aussi également le SDIS et il est à craindre que les financeurs, bloc communal et Département, seront sollicités pour en atténuer le surcoût.

Le Gouvernement décidément très en verve, a également annoncé à l'Assemblée des Départements de France travailler à la revalorisation de la PCH, la Prestation de Compensation du Handicap. Selon les premières estimations de l'ADF, ce coup de pouce représenterait entre 25 et 51 M€ annuels de dépenses supplémentaires pour les Départements, sans aucune compensation de l'État.

Enfin, l'Assemblée des Départements de France a confirmé la mise en place prochaine d'un mécanisme national de mise en réserve individuelle afin d'éviter les effets ciseaux périodiques résultant de l'évolution des aides sociales et de la volatilité des ressources de DMTO. Nous comptons anticiper dès cette année la mise en place de cette mise en réserve.

Au-delà de ces annonces gouvernementales, la guerre en Ukraine ne manquera pas d'avoir des conséquences directes sur les finances départementales avec bien évidemment l'explosion des coûts de l'énergie. Même si les contrats d'approvisionnement dont nous disposons nous préservent temporairement de hausses exponentielles à moyen terme, le coût de l'énergie se traduira par une augmentation des dépenses de plusieurs centaines de milliers d'euros par an. À ce titre, nous accélérons la nécessaire transition énergétique interne évoquée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires. Mais elle ne suffira pas à court et à moyen terme à faire face au surcoût des énergies fossiles.

La flambée des coûts de l'énergie, mais également des matières premières, affectera également le coût des chantiers menés par le Département en matière immobilière ou concernant nos infrastructures.

Enfin, si la solidarité envers les déplacés ukrainiens que j'appelle de mes vœux n'a pas de prix, elle aura un coût, ne serait-ce qu'à travers la seule activation de nos dispositifs d'accompagnement social. Selon le Gouvernement, la France, et c'est à son honneur, devrait accueillir dans les jours qui viennent 100 000 réfugiés ukrainiens. Outre, je l'ai dit, l'accompagnement social global par nos services dans le cadre de nos compétences, nous serons très certainement sollicités plus particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement des familles via nos services départementaux de Protection Maternelle et Infantile, la PMI, ou le suivi des enfants, l'accueil et l'hébergement des mineurs.

Je le rappelle également, je suis intimement persuadée qu'à un moment ou à un autre, sans doute après les élections, l'État sollicitera les collectivités afin de les faire participer aux mesures prises dans le cadre du « quoi qu'il en coûte » et que cette participation s'ajoutera au coût des mesures programmatiques non encore annoncées qui seront prises par le Gouvernement désigné par la future Président.

Au-delà de ces dépenses assumées, mais contraintes, car relevant de décisions ou d'événements extérieurs à la Collectivité, j'ai souhaité, en concertation avec le Vice-président Nicolas LACOMBE, procéder à une augmentation significative des crédits affectés au Plan Collèges.

Vous le savez, nous avons fait de l'éducation une priorité, il s'agit d'ailleurs d'une compétence majeure des Départements. Au-delà des crédits que nous affecterons cette année à des travaux d'urgence réalisés au collège de Port-Sainte-Marie pour près de 400 000 €, je souhaite intégrer dès cette année au Plan Collèges la modernisation du collège Gaston Carrère de Casseneuil. Cette décision qui représente un effort supplémentaire estimé à ce jour à au moins 5 M€ illustre un choix politique et budgétaire fort de la majorité que j'ai l'honneur de présider.

En effet, une analyse purement comptable ou financière de la situation de ce collège, vétusté réelle, diminution régulière des effectifs, proximité de collèges rénovés ou en cours de rénovation, m'aurait conduit à décider la fermeture du collège. Ce n'est pas le choix que j'ai souhaité faire. En cohérence avec la volonté de cette majorité de préserver les équipements du quotidien et des services publics de proximité de qualité, nous lancerons dès cette année des études afin de moderniser ce collège. Il s'agit d'une compétence majeure de notre collectivité et il me semble que concernant les collèges, la rationalité financière, si elle est un élément important, ne doit pas être la seule à guider nos choix.

Depuis mon arrivée en responsabilités, j'ai pour habitude de dire qu'à mes yeux il n'y a pas de territoires de seconde zone. Cette décision illustre, me semble-t-il, parfaitement la mise en application de ce principe.

Vous le constatez, en somme, l'actualité de ces dernières semaines, les nombreuses incertitudes économiques et sociales, tout comme la mise en œuvre assumée de nouveaux projets relevant de nos compétences, réduisent fortement nos marges de manœuvre et dans ce contexte, il serait irresponsable de créer des régimes d'aide supplémentaires qui se traduiraient par de nouvelles dépenses en direction des tiers, communes ou associations.

Vous avez tous en mémoire l'histogramme présenté à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, qui vous est projeté à nouveau, et qui indique clairement que dès l'année prochaine, nous devrons renforcer la priorisation de nos investissements, car la somme des projets recensés, aussi bien projets portés par le Département que projets pour lesquels nous sommes sollicités en participation, dépasse clairement nos capacités financières. Sur ce sujet, ma doctrine est claire et constante : priorité aux projets portés par le Département et relevant de nos compétences. Pour autant, s'agissant des aides aux communes et intercommunalités, je souhaite engager le chantier de leur refonte, toutes à la fois, pour accentuer l'effet de levier de nos régimes et les rendre plus efficaces, mais aussi pour aller vers plus de simplicité et de lisibilité. Bien évidemment, vous serez associés à ce chantier.

En outre, la situation financière et budgétaire évoluant constamment, quasiment de jour en jour, Christian DEZALOS, à ma demande, réunira la commission des Finances avant l'été afin de faire un point d'actualité des conséquences financières pour le Département de la guerre en Ukraine, mais également des mesures que le prochain Gouvernement pourrait annoncer ou prendre.

Mes Chers Collègues, la prudence n'empêche pas l'ambition. Conformément aux perspectives budgétaires que nous avons tracées le mois dernier, le Budget que nous vous soumettons aujourd'hui répond à une triple ambition. L'ambition d'abord de renforcer les solidarités du quotidien à tous les âges de la vie des Lot-et-Garonnais. Celle ensuite d'affirmer notre mission de premier aménageur de proximité pour améliorer les infrastructures et préparer l'avenir. Celle enfin d'accélérer les transitions écologiques, économiques et sociales, car l'urgence demeure. Notre mission première prend en effet toutes ses lettres de noblesse dans l'organisation des solidarités entre les territoires les mieux dotés et ceux qui le sont moins, vis-à-vis de tous les Lot-et-Garonnais, de la petite enfance au grand âge.

Le bien vieillir est au cœur de notre politique de solidarité, car je le rappelle, en Lot-et-Garonne, un Lot-et-Garonnais sur trois est aujourd'hui âgé de plus de 60 ans. Dans la droite ligne du Schéma de l'Autonomie, nous accentuons nos actions en faveur du maintien à domicile en développant des mesures de prévention de la perte d'autonomie, en déployant un programme complet en faveur de

l'habitat inclusif, mais aussi en réalisant un effort financier sans précédent en direction des services d'aide à domicile.

Je n'accepte pas que le grand âge soit le parent pauvre des politiques publiques. L'émotion suscitée par les scandales récents sur la gestion des EHPAD privés dans notre pays traduit une préoccupation majeure de nos concitoyens. Mais force est de constater que là où le Département agit depuis des années, l'État ne cesse de s'exonérer de ses responsabilités en promettant, session parlementaire après session parlementaire, une loi grand âge qui ne voit jamais le jour.

Nous, nous prenons nos responsabilités en élaborant le prochain Schéma Autonomie pour la période 2022-2027. Et je le redis devant vous, nous devons aujourd'hui tracer une feuille de route ambitieuse sans aucune visibilité financière de la part de l'État. Le moins que l'on puisse espérer, c'est que les échéances démocratiques du printemps débouchent sur des actions attendues depuis plusieurs années. Il y a urgence.

Le deuxième volet, c'est bien entendu la démographie médicale. Sur ce point essentiel, la Conférence des Territoires que j'ai organisée le 25 février dernier avec les présidents d'EPCI et les associations d'élus a été particulièrement constructive. Nous avons relayé l'appel solennel adressé aux candidats aux élections présidentielles et législatives, à la fois pour maintenir la pression, mais aussi, et surtout parce que là aussi, des décisions nationales sont désormais indispensables. Un constat unanime a été fait : l'État doit désormais prendre ses responsabilités.

Localement, un groupe de travail pour bâtir un plan d'attractivité globale se réunira rapidement fin mars-début avril. J'ai demandé à nos services de faire des propositions dans une logique de transversalité, car on ne peut pas se contenter de traiter ce sujet par le petit bout de la lorgnette. Tous nos leviers doivent être activés. Ensuite, nous avancerons dans le courant de l'année avec les EPCI et les associations locales d'élus et les organisations professionnelles, car si nous voulons remporter la bataille de la démographie médicale, nous devons fédérer nos forces.

Renforcer la coopération et la cohésion sur le territoire signifie accompagner les jeunes et leurs familles, œuvrer pour une société plus inclusive, favoriser et potentialiser les richesses de notre territoire rural et garantir un égal accès pour tous les Lot-et-Garonnais à un service public de qualité et de proximité. Dans ce but, nous poursuivrons la baisse du prix des repas pour les collégiens pour atteindre le prix unique de 2 € par repas et nous proposerons un accompagnement des collégiens pour soutenir leur scolarité et lutter contre le décrochage scolaire. Toujours sur le même thème, nous continuons la mise en œuvre du Plan Collèges et de nombreuses opérations débuteront en 2022 pour un montant de près de 8 M€.

Lors du DOB, Nicolas LACOMBE a rappelé notre volonté d'accentuer nos efforts en faveur de l'insertion des personnes en difficulté. Nous devons en effet rester très vigilants dans le contexte de sortie de crise sanitaire. Nous devons l'être d'autant plus que nous ne mesurons absolument pas les conséquences économiques et sociales de la guerre en Ukraine. Notre rôle à nous, Département, c'est de veiller à ne laisser personne sur le bord du chemin à moyen terme. Tous les leviers dont nous disposons, à commencer par le Plan de Lutte contre la Pauvreté, seront activés en ce sens.

L'insertion passe aussi par l'inclusion numérique et c'est pourquoi les actions engagées en 2020 seront confortées avec notamment la montée en puissance du réseau des conseillers numériques et avec la reconduction du pass numérique dont nous maîtrisons le reste à charge grâce à l'intervention du Fonds Départemental d'Inclusion Numérique et de l'État.

J'attire enfin votre attention sur le rapport concernant la politique départementale en faveur du logement qui est véritablement à la croisée des solidarités et de la transition énergétique. Il s'agit à la fois de produire davantage de logements abordables pour les Lot-et-Garonnais mais également de concentrer nos efforts sur la sobriété énergétique des bâtiments. Nous allons donc lancer la révision du Plan Départemental de l'Habitat dans cet esprit, en travaillant de concert avec les collectivités, les

acteurs du logement en Lot-et-Garonne. La lutte contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne, l'attractivité des centres-bourg et l'habitat inclusif seront les lignes de force de notre stratégie départementale pour les prochaines années.

Mesdames et Messieurs, je le rappelais, le Département est le premier aménageur du Lotet-Garonne et il entend conforter ce rôle essentiel. En cela, le Plan Routes et Déplacements du Quotidien sera élaboré autour de trois grands objectifs : établir des priorités pour entretenir et moderniser notre réseau routier départemental, répondre aux nouveaux usages liés au développement des mobilités douces, définir une stratégie en faveur des mobilités solidaires. Nous allons construire ce plan avec l'ensemble des acteurs concernés et le doter d'à minima 120 M€ en investissement. C'est un effort sans précédent.

Comme toujours, notre méthode, c'est la concertation, mais je le dis, nous serons prêts à la mettre en œuvre pour le budget de l'an prochain. Parallèlement, nous consacrons pour 2022 un investissement record de 31,3 M€ en faveur du réseau routier départemental, des infrastructures liées à la navigation et du réseau cyclable. Cela représente une progression de 1,3 M€ par rapport à 2021 et de 6,5 M€ rapporté à 2020.

Les infrastructures, c'est aussi le numérique dont le déploiement se poursuit au rythme attendu : 100 % des foyers lot-et-garonnais raccordés en 2024. Objectif atteint. Je le rappelle ici, car c'est une attente forte exprimée par les maires que je rencontre sur le terrain, tout comme notre politique de soutien aux territoires est, je crois, bien identifiée et pleinement reconnue.

Je le disais, nous allons engager un travail pour adapter nos régimes et nos interventions, mais dès 2022, l'assistance technique verra son offre élargie pour accompagner encore plus efficacement les communes et les aider à réussir leurs projets. Nous continuons à travailler avec la Banque des Territoires pour mobiliser les crédits supplémentaires et nous allons engager un nouveau partenariat avec Territoire d'Energie 47 dans une perspective de transition écologique et énergétique.

Créer des synergies, fédérer, nouer des partenariats, voilà une méthode qui fonctionne dans un département rural comme le nôtre, où je le rappelle, 55 % des communes ont moins de 500 habitants.

Mesdames et Messieurs, Mes Chers Collègues, le dernier volet, c'est bien celui des transitions nécessaires et indispensables que nous devons partout organiser et mettre en œuvre.

Le chef de l'État parle de résilience, je préfère le terme de transition, car nous partons de ce qui existe, de ce qui se fait de mieux pour nous adapter et préparer l'avenir. Nous allons devoir nous adapter dans le domaine de l'eau pour éviter demain des usages conflictuels et des pénuries qui affecteraient gravement notre agriculture. Le rapport que nous adopterons ce matin fixe une feuille de route et une méthode pour revoir nos interventions. Nous allons devoir adapter notre économie, là aussi en partant de l'existant, pour la rendre plus solidaire et plus durable. C'est le sens de notre politique en faveur de l'ESS, car c'est un vrai levier de développement local avec 14,7 % de l'emploi salarié, c'est aussi un gisement à conforter.

Nous allons poursuivre notre ambition de déployer des services publics partout et pour tous, car c'est le gage d'un département attractif où il fait bon vivre. Le dispositif France Services sera complété avec 22 points d'accueil. Le plan de construction des casernes de gendarmerie avec à terme trois nouvelles casernes et 75 logements, sans oublier le plan de modernisation des centres d'incendie et de secours déployés par le SDIS.

Enfin, j'entends m'appuyer sur nos politiques en faveur de la citoyenneté, car c'est une condition essentielle à la réussite de nos politiques publiques. Le Conseil Consultatif Citoyen, le Budget participatif, dont la deuxième édition est en train de se dérouler, constituent des outils désormais bien identifiés. Les acteurs associatifs, culturels et sportifs ont besoin de se savoir soutenus par un Conseil

départemental qui est aujourd'hui leur partenaire privilégié.

Les présidents de commission vont entrer dans le vif du sujet pour présenter les actions que nous allons mener cette année. Mais le cadre est posé. Ce Budget traduit l'ambition que nous portons pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais. C'est un budget utile pour nos concitoyens, utile pour préparer l'avenir de nos enfants. Dans les prochains mois, nous aurons l'occasion de voir aboutir des projets que nous avons initiés parfois depuis plusieurs années. Je pense au Center Parcs que nous aurons l'occasion d'inaugurer en mai prochain, qui est effectivement un exemple et non des moindres.

Mes Chers Collègues, s'il en était besoin, mon propos démontre à nouveau que le Conseil départemental est utile, qu'il est comme je l'ai déjà dit la collectivité du dernier mètre. Utile pour les Lotet-Garonnais, utile pour préparer l'avenir. Certains, déconnectés des réalités du terrain, envisagent de recréer le conseiller territorial. Ce vieux serpent de mer démagogique qui revient élection après élection. Ce sont les mêmes qui, il y a quelques mois encore, saluaient la présence, l'efficacité et la réactivité des Départements durant la pandémie ou, il y a quelques jours encore, nous demandaient de les aider à gérer l'accueil des réfugiés ukrainiens par exemple.

Je les mets en garde. Nos concitoyens ont à maintes reprises pu affirmer leur attachement au Département, non par sentimentalisme, romantisme ou tradition, mais parce qu'ils constatent que cet échelon démocratique de proximité est indispensable à l'amélioration de leur qualité de vie et à la préparation d'un avenir meilleur, plus durable et plus solidaire. Le Département est incontestablement l'échelon qui permet d'éviter les déséquilibres flagrants entre territoires ou la constitution de citoyens de seconde zone.

C'est ce seul objectif qui guide mon action et qui doit guider celui de notre Assemblée, l'intérêt du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais. Je vous remercie.

Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Christian DEZALOS qui va nous faire une présentation concise et synthétique du Compte administratif et du Budget.

**M. DEZALOS**. – Madame la Présidente, mes Chers Collègues, pour la troisième année consécutive, nous allons examiner au cours de cette même session le Compte administratif de l'exercice écoulé, 2021, et le Budget 2022.

C'est pour moi l'occasion de remercier et de saluer Marie-Hélène HIMBER (Directrice générale adjointe des Finances) et ses services, et l'ensemble des services du Conseil départemental, parce que ce travail de préparation de présentation du Compte administratif et du Budget s'est tenu avec un calendrier resserré. Nous avons avancé de près d'un mois cette présentation, cela représente donc beaucoup de travail dans les services pour cette préparation. Donc merci à eux.

Cette année, de façon encore plus évidente, nous allons voir combien il est important de connaître le bilan de l'année passée pour bâtir un nouveau budget. Un budget, vous l'avez entendu dans les propos de la Présidente, offensif, destiné à répondre aux besoins de tous les habitants et au développement du territoire, mais un budget qui doit aussi trouver un juste équilibre pour préserver dans la durée les capacités financières de la Collectivité, dans un contexte d'incertitude sans précédent.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, nous allons devoir gérer les conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Les fortes tensions sur les cours du pétrole, des céréales et l'envolée du prix des matières premières vont se diffuser dans l'économie et accélérer la hausse des prix. Alors que l'inflation en février avait déjà atteint 3,6 % en glissement annuel, il faut craindre un surcroît d'inflation dans les prochains mois. Les hypothèses retenues sur la reprise économique et le rebond de la croissance, nous avons parlé de plus 4 % au plan national, ne sont peut-être plus d'actualité. La Collectivité a certes dans l'immédiat, au regard de sa solide assise financière en fin 2021, la capacité d'affronter ce nouveau choc, mais le budget départemental 2022 aura à intégrer aussi les effets sévères d'un fort ralentissement économique.

Par ailleurs, est-il encore besoin de rappeler la dernière réforme fiscale intervenue en 2021, qui s'est caractérisée par le remplacement de la Taxe foncière sur le bâti par une recette sans pouvoir de taux, la TVA. Ceci nous rendant désormais très dépendants de la conjoncture économique.

À ceux qui pourraient penser que nous sommes trop frileux, je le dis par avance, je répondrai que ce n'est pas faire preuve de frilosité que de gérer avec prudence nos finances départementales. C'est plutôt être responsable que d'assurer des marges de manœuvre pour répondre aux situations que nous subissons.

La Présidente a rappelé les mesures récentes décidées par le Gouvernement, dont la charge est laissée en grande partie au Département. Elle a également rappelé la réforme de l'assurance chômage, ainsi que le lourd contexte économique lié aux crises que nous traversons. C'est pourquoi, comme annoncé dans le rapport d'Orientations Budgétaires, le Budget 2022 affiche une dépense de 5 M€ correspondant à une mise en réserve d'une partie du surplus des DMTO 2021. Nous anticipons par cette écriture un dispositif qui est défendu par l'Association des Départements de France et qu'un décret devrait très prochainement officialiser. Cette réserve répond à une logique d'épargne à long terme destinée en priorité à sécuriser le financement de notre programme pluriannuel d'investissement. Outil de prévention, il nous permet de développer une gestion pluriannuelle et prudente des pics de recettes dans une logique d'auto assurance pour l'avenir.

Avant de vous présenter les propositions de Budget 2022, voyons donc le bilan 2021. 2021 est une année, la Présidente a utilisé cette expression, que nous pouvons qualifier d'année hors norme, caractérisée par des résultats très satisfaisants, mais qui masquent la réalité structurelle des finances départementales. Les finances du Département, à l'instar de la majorité des Départements, ont suivi la trajectoire de l'économie qui s'est fortement redressée au second semestre 2021 et notre bilan 2021 en est le reflet.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 412 M€. Elles ont progressé de 23 M€, soit plus de 6 % par rapport à 2020 et il est important de signaler que plus de 63 % de cette progression provient de l'envolée des DMTO, les Droits de Mutation à Titre Onéreux. Autre caractéristique, l'année 2021 est aussi celle de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale, le remplacement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties par une fraction de TVA sans assiette locale, ce qui a à la fois supprimé le lien fiscal avec le territoire et tout pouvoir de taux, exposant ainsi la Collectivité à une dégradation de la conjoncture.

Le produit des DMTO en 2021 s'est élevé à plus de 58 M€, soit une évolution tout à fait exceptionnelle de plus de 34 %, qui a déjoué tous les scénarios que nous avions pu envisager. Le Lotet-Garonne s'inscrit dans une tendance qui est constatée dans la plupart, sinon tous les Départements se situant dans la moyenne haute. En effet, fin octobre 2021, le produit consolidé des DMTO des Départements à l'issue de l'enquête de l'ADF était supérieur de 33 % au produit 2020 à la même date. L'enquête en question soulignait l'importante hétérogénéité de cette envolée d'un Département à l'autre avec des variations très fortes. Nos voisins de Dordogne ont par exemple connu une progression supérieure à la nôtre avec plus 52 %, l'Yonne 49 %, mais vous avez aussi quelques Départements moins privilégiés, comme la Côte-d'Or, 5 %, Paris, 7 %, les Hauts-de-Seine, plus 11 %. Il y a donc quelques variations dans cette progression.

Ce qui vous est montré dans la diapositive, c'est la forte volatilité de cette ressource et sa fragilité face aux aléas économiques. Les baisses significatives que vous pouvez constater en 2009 et en 2013 sont des baisses systématiquement consécutives aux crises économiques traversées, alors que les pics à la hausse résultent souvent de mesures initiées par l'État ou pour la dernière hausse et non des moindres, des effets induits par une crise sanitaire sans précédent. C'est dire combien il nous faut rester modestes face à cette prévision et tenir compte de son caractère conjoncturel en privilégiant son affectation au financement de dépenses non pérennes.

Au regard du boom des DMTO enregistré en 2021, nous pouvons envisager un pilotage

pluriannuel de cette recette afin d'atténuer les impacts budgétaires liés à sa forte volatilité. Je fais allusion en disant cela à la fameuse réserve dont nous avons déjà parlé et que nous verrons tout à l'heure à l'occasion de la présentation du Budget.

Nous constatons un ralentissement des dépenses de fonctionnement liées au fléchissement des dépenses sociales et plus particulièrement du RSA. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 338 M€. Elles n'évoluent que de 0,7 % par rapport à 2020 et nous pouvons remarquer en passant que nous sommes largement dans le cadre du fameux Pacte de Cahors qui portait sur la période 2018-2020 et qui nous fixait l'impératif de ne pas dépasser une progression de 1,14 %. Avec 0,7 % nous sommes largement dans les clous.

Alors que les charges d'action sociale avaient fortement progressé en 2020, la situation était nettement plus favorable en 2021, ce qui s'expliquerait notamment par les mesures gouvernementales de soutien à l'économie qui auraient joué leur rôle de bouclier. 229 M€ ont été consacrés au secteur social, une évolution contenue de 0,5 %. En ce qui concerne plus précisément les AIS, 2021 se caractérise par la diminution du RSA, moins 2,3 % par rapport à 2020, alors qu'il avait augmenté de 6,4 % l'année précédente. Au contraire, l'APA et la PCH ont été impactées par les surcoûts liés à la revalorisation des salaires des personnels des services d'aide à domicile et ont respectivement progressé de 4,3 % et 7,2 %.

Les charges de personnel ont quant à elles été contenues à hauteur de 2,3 % et la plupart des autres dépenses sont restées stables ou ont diminué à l'instar des frais financiers qui ont baissé de près de 700 000 €.

Si nous faisons un zoom sur les AIS, sur la dernière colonne consacrée à 2021, vous situez l'importance des trois AIS, le RSA à 60 M€, l'APA à 41 M€ et un peu plus de 8 M€ pour la PCH.

Concernant la consolidation des marges financières de la Collectivité, nous notons des niveaux exceptionnels d'épargne. Cette année hors norme a pour conséquence, tant en recettes qu'en dépenses, le renforcement de bons niveaux d'épargne qui ont varié de 21 M€ pour l'épargne brute avec 73 M€ d'épargne brute à fin 2021 et 20 M€ en ce qui concerne l'épargne nette, c'est-à-dire après déduction du remboursement du capital des emprunts. Au regard de ces résultats exceptionnels, nous vous proposerons pour le prochain budget d'en affecter une partie au financement des budgets à venir pour continuer à investir. C'est encore une fois l'allusion faite à cette fameuse réserve de 5 M€ qui vous sera proposée.

Côté investissement, un haut niveau d'investissement en 2021, près de 53 M€ ont été investis par la Collectivité, en hausse de pratiquement 10 % par rapport à l'année précédente. À ces 53 M€ sont venus s'ajouter un peu plus de 11 M€ de dépenses engagées et reportées. Malgré les frais liés à la crise sanitaire, le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de 68 %, ce qui est un bon taux d'exécution. Vous savez que l'on ne réalise jamais 100 % des investissements prévus au budget. D'ailleurs, si nous ajoutons à cela les opérations reportées, le taux passerait à 82 %, donc encore une fois, un bon niveau d'exécution de ce budget d'investissement.

En 2021, 52 %, soit un peu plus de la moitié des investissements, ont été affectés à l'amélioration et à la modernisation des infrastructures routières, des voies navigables et des pistes cyclables. Deuxième secteur prioritaire, l'éducation et la jeunesse, 12 M€ dont plus de 9,5 dans le cadre des travaux du Plan Collèges complété de 1,8 M€ pour les équipements en matériel informatique et mobilier. 5,8 M€ ont été consacrés au développement et aux solidarités territoriales. Le Département a par ailleurs investi 2,4 M€ pour l'attractivité du territoire, répartis entre le développement rural, c'est-à-dire agriculture et économie, et le développement durable des territoires, ainsi que le développement touristique. Enfin, la Collectivité a consacré 4,4 M€ aux moyens généraux.

Le Département a continué de se désendetter pour la quatrième année consécutive. L'emprunt mobilisé en 2021 a été limité à 14,5 M€. La part des investissements financés par l'emprunt s'est limitée à un peu moins de 30 %, le solde restant ayant été financé grâce à l'amélioration des marges financières et à l'augmentation de l'autofinancement. Ceci se traduit sur le niveau d'endettement : l'encours de dette a donc diminué pour la quatrième année pour tomber à 234 M€. Nous avons en effet remboursé plus de dette que nous n'avons emprunté. Notre capacité de désendettement est passée à 3,2 ans, ce qui veut dire que si nous consacrions encore une fois l'intégralité de notre épargne brute, il nous faudrait un peu plus de 3 ans pour rembourser l'intégralité des emprunts. Il est vrai que c'est un niveau particulièrement favorable.

Le Budget 2022 se construit évidemment sur la base de ce qui précède et sera donc certainement moins concerné que les précédents par les impacts directs de la crise sanitaire. Il aura cependant à intégrer les conséquences économiques de cette pandémie auxquelles s'ajoutent aujourd'hui les conséquences de la guerre en Ukraine. Moins de croissance et plus d'inflation, c'est ce que nous pouvons craindre cette année. Le Budget 2022 reste malgré ce contexte compliqué un budget offensif, la Présidente a eu l'occasion de le développer, répondant à une politique d'action publique de proximité en adéquation avec le nouveau projet de mandat. De nombreux et ambitieux projets seront poursuivis ou engagés, que ce soit dans le domaine des solidarités territoriales et de l'action sociale, des collèges, des routes, de l'attractivité du territoire, etc.

Un budget d'un montant global de 478 M€, soit une progression de 4,6 % par rapport à celui de 2021. La section de fonctionnement s'élève à un peu plus de 368 M€, plus 4 % par rapport à 2021, la section d'investissement à environ 110 M€ dont 72 M€, c'est ce qu'il faut retenir, d'opérations nouvelles, c'est-à-dire des opérations inscrites dans le PPI et qui seront financées sur ce budget, auxquelles nous ajoutons un peu plus de 11 M€ de restes à réaliser 2021.

L'épargne brute s'élèverait à un peu plus de 26 M€, si tout cela s'exécutait comme nous le prévoyons, mais nous savons qu'il y a toujours des impondérables et des surprises. Ce niveau d'épargne est atténué cette année par la mise en réserve des 5 M€ de surplus de DMTO. Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette se situerait donc à 5 M€ avant la mise en réserve et à un peu moins de 1 M€ ensuite. Compte tenu du résultat net de l'exercice 2021, c'est-à-dire un peu plus de 47 M€, l'autofinancement couvre près de 57 % du besoin de financement des opérations d'investissement. En limitant le recours à l'emprunt, le Département continuera à se désendetter pour la cinquième année consécutive.

Les recettes de fonctionnement sont fortement exposées à la conjoncture économique. Elles sont prévues à hauteur de 395 M€, en augmentation de 2,3 % par rapport à 2021, une évolution portée par la dynamique des droits de mutation par rapport à ce que nous avions inscrit à la prévision de 2021, pas par rapport à ce que nous avons constaté parce que, il m'étonnerait fort que nous puissions retrouver le niveau de 58 M€ de produits de DMTO. Il y a encore l'actualisation de 5,4 % de la fraction de TVA qui remplace le foncier bâti. Ce sont des ressources dont il n'est pas utile de rappeler qu'elles sont très sensibles au contexte économique.

Autre impôt économique, la CVAE devrait subir les premiers effets de la crise économique liée à la pandémie. C'est pourquoi nous avons réduit son produit prévisionnel de 10 %.

Passons rapidement sur les DMTO en disant simplement que nous retenons une cible prudente, mais réaliste de 45 M€ de produits de DMTO. Encore une fois, nous sommes en dessous des 58 M€ constatés l'an dernier, mais au-dessus de ce que nous avions inscrit au Budget primitif de l'an dernier. Nous avons fait ce calcul sur la base moyenne des trois exercices précédents, bref un principe de prudence et de réalisme, je l'espère, c'est en tout cas ce qui figure dans notre budget.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous voyez comme toujours l'importante proportion des dépenses à caractère social. Ces dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 363 M€, en augmentation de BP à BP de 2,7 %. Lorsque nous intégrons les 5 M€ de mise en réserve, ces dépenses de fonctionnement s'élèvent à 368 millions et évoluent alors de 4,2 %.

Les dépenses du secteur social représentent le premier poste de la section de fonctionnement. Elles sont estimées à 241 M€, en progression de 1,6 % par rapport au Budget primitif et de 5,4 % par rapport au Compte administratif. Les AIS pèsent toujours aussi lourdement sur le budget, prévu à hauteur de 117 M€. Elles augmentent de près de 6 millions, soit une croissance de 5,3 %. Nous estimons le niveau de dépenses RSA à 62 M€, l'APA à 44 M€ et la PCH à près de 9,5 M€. Le Budget 2022 répond à un besoin renforcé de solidarité. Il porte notamment en année pleine les surcoûts de la réforme du financement des services d'aide à domicile et des secteurs personnes âgées et personnes handicapés, le fameux Avenant 43, des mesures que nous soutenons bien entendu, car elles sont justifiées, mais dont nous constatons une nouvelle fois qu'elles sont l'occasion pour l'État de se désengager, au moins partiellement, sur les collectivités territoriales.

Par ailleurs, plus de 2 M€ sont affectés au renforcement des actions en faveur de l'enfance.

Les principales autres dépenses de fonctionnement concernent les dépenses de personnel, à un peu plus de 60 M€, la poursuite du soutien au monde associatif, avec un montant de subventions de 8 M€ qui progresse globalement de 3,7 %. Les contributions augmentent de 4 % du fait principalement de l'ajustement de la contribution départementale au fonctionnement des collèges, conséquence notamment de la baisse du prix des repas et de la revalorisation du contingent alloué au SDIS, 0,7 %. Les participations sont en légère baisse avec notamment une dépense plus faible que dans les années antérieures concernant l'aérodrome. Nous étions à plus de 2 M€ de contributions, nous sommes là à 600 000 € environ.

Les charges à caractère général : 12,7 M€, dont la progression intègre des dépenses d'équipement et de protection sanitaire, l'impact de la hausse des prix sur les dépenses courantes et quelques crédits nouveaux.

Dans ce Budget 2022, la Présidente a eu raison d'insister sur l'investissement : 72,4 M€ de dépenses. On n'a pas tous les matins des prévisions qui respectent la programmation du plan pluriannuel qui a néanmoins été complété de crédits nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche du programme exceptionnel de réfection et de renforcement du réseau routier fortement dégradé par les intempéries de février 2021. Lorsque nous parlons des aléas, il y a en effet également ce type d'aléas. Je vous rappelle qu'au total, sur 2021-2022, c'est plus de 12 M€ qui n'étaient pas prévus et qui ont dû être consacrés à la réfection, à la prise en compte ou aux réparations consécutives à ces intempéries de 2021.

Il est également actualisé avec la création de nouvelles autorisations de programme dont celles qui concernent le Schéma Directeur Immobilier du Département (29 M€ sur un certain nombre d'années), l'opération Barreau de Camélat (13,4 M€), l'opération ENS du Rieucourt et la nouvelle politique de l'habitat inclusif, à hauteur de 1 M€.

72 M€ de dépenses nouvelles d'investissement et 11 M€ de reports, soit un total de 83 M€ investis et répartis sur l'ensemble des politiques. Il s'agit, vous l'avez compris, d'un très haut niveau d'investissement, volontariste, afin de soutenir l'activité économique, contribuer au développement et préparer l'avenir.

Concernant le financement des dépenses d'équipement, le Département prévoit de recourir à l'emprunt à hauteur d'un peu plus de 15 M€, ce qui conduirait une nouvelle fois à la poursuite du désendettement. Je donne quelques chiffres parce que je sais que c'est un débat et qu'il est après tout légitime, faut-il continuer à désendetter ou pas ? Nous pensons que oui parce que nous sommes encore au-dessus de la moyenne de la strate, c'est-à-dire des départements de 300 000 à 400 000 habitants. Sachez que par habitant, mais vous connaissez cette comparaison, nous avons une dette par habitant de 743 € en 2020 pour le département de Lot-et-Garonne, alors que la strate est à 576. Sachez aussi que le poids de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est chez nous de 63 %, alors qu'en moyenne de la strate, il est à 50 %. Nous sommes donc au-dessus et je crois que nous devons continuer à raboter un peu cette situation.

Je conclus, Madame la Présidente, mes Chers Collègues, sur cette présentation avec un bilan très positif de 2021 qui a permis de renforcer les marges financières de la Collectivité. Un budget 2022 qui a été construit sur les fondements de ces résultats, que nous pouvons encore une fois qualifier de hors norme. Ce nouveau budget volontariste porte de fortes ambitions pour l'action du Département tout en préservant les niveaux d'épargne et en limitant le recours à l'emprunt. Cependant, le contexte actuel laisse substituer de nombreuses incertitudes pour l'avenir des finances départementales. Les dépenses de fonctionnement ne peuvent qu'augmenter au regard de l'envolée de l'inflation, l'évolution des dépenses du secteur social s'accroît en 2022 et devrait perdurer en 2023 car les effets de la pandémie sur l'économie et leurs conséquences sociales ne seront visibles qu'au cours des prochaines années. Et ce qui est inquiétant, c'est que le Département dispose de moins en moins d'outils pour pouvoir y répondre, je fais évidemment allusion à la perte de tout pouvoir fiscal.

De fortes incertitudes également pour ce qui est du niveau d'engagement de l'État à terme en matière de concours financier et dans notre contribution à l'effort de redressement des comptes publics qui seront mis en œuvre. Je me permets d'ajouter, et la Présidente a rebondi sur l'actualité toute récente, que le Président candidat a parlé de l'instauration possible du conseiller territorial et personnellement, je pense qu'avec cette perspective d'un affaiblissement, sans aucun doute, ce n'est pas une disparition, mais un affaiblissement des Départements, je crains que pour les années restantes de notre mandat, l'État soit tenté de recourir à un serrage de vis supplémentaire pour préparer en quelque sorte cette future évolution institutionnelle. Je ne veux pas faire de procès d'intention, mais c'est une logique tactique qui pourrait être à l'œuvre et qui pourrait conduire à moins de moyens pour les Départements. C'est un point supplémentaire par rapport aux perspectives. Mais encore une fois, attendons, nous verrons comment les choses se passeront.

Donc malgré des recettes volatiles et peu sécurisantes, car particulièrement exposées au contexte économique, la perte de notre autonomie fiscale depuis l'an dernier, un État qui initie les politiques dont il fait peser les conséquences sur les collectivités, sans oublier l'éternelle problématique du financement des AIS, le Département continuera malgré tout cela à maintenir ses politiques volontaristes et à intervenir résolument en faveur du développement du territoire.

Je n'ai sans doute pas été aussi concis que vous l'auriez souhaité, Madame la Présidente, mais on fait ce que l'on peut. Merci à tous.

**Mme la Présidente**. – Je vous remercie, Monsieur Christian DEZALOS, pour cette présentation très claire et très complète.

**M. CHOLLET**. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Chers Collègues. Le 24 février 2022, le Président de la Russie, Vladimir POUTINE, ordonne à l'armée russe d'envahir son pays voisin, l'Ukraine. La paix en Europe n'est plus. Cet avis de décès retentit sur chacun d'entre nous, nous qui pensions être à l'abri d'une telle tragédie. L'exode massif de 3 millions d'Ukrainiens fuyant vers l'Europe déborde des pays amis frontaliers pour se répartir plus à l'ouest. L'Allemagne a accueilli 160 000 déplacés, la France 15 000 pour l'instant et bientôt 100 000.

L'urgence est à la solidarité avec le peuple ukrainien. Notre collectivité locale chargée des solidarités humaines et territoriales se doit de coordonner avec les services de l'État toutes les remarquables initiatives qui ont rapidement germé dans le Lot-et-Garonne en faveur des résistants ukrainiens, dont le courage nous laisse sans voix. Nous saluons la décision de débloquer une aide de 50 000 € que nous voterons aujourd'hui. Nous tenons à saluer aussi toutes les initiatives, les grandes comme les plus humbles de nos collectivités, de nos associations, de nos concitoyens.

Nous vous proposons la création d'un comité de solidarité Ukraine-Lot-et-Garonne dont les missions seraient surtout de coordonner, avec la Préfecture, l'accueil des réfugiés, des déplacés, dans le temps, ce qui risque malheureusement de durer, et de participer à la nécessaire globalité de l'insertion des familles ukrainiennes, non seulement au niveau du logement, mais aussi de l'activité

professionnelle et de l'intégration sociale et éducative.

Dans ce contexte, Madame la Présidente, où des civils meurent sous les bombes à moins de 2 heures d'avion de chez nous, nous resterons très mesurés dans nos propos. Solidarité avec les Ukrainiens donc, et réactivité avec les Lot-et-Garonnais déjà bien impactés par l'augmentation du prix des carburants due à la guerre en Ukraine. Travaillons des décisions à prendre, vite, pour aider nos agriculteurs touchés par l'augmentation exponentielle des cours mondiaux des céréales, des engrais, du pétrole, avec des répercussions majeures, notamment sur l'alimentation du bétail, mettant en grand danger les éleveurs.

Face à un monde qui n'a jamais été aussi imprévisible, notre rôle à nous ici, c'est de prévoir dans ce contexte si particulier les décrochages de nos concitoyens. La prudence, c'est ce qui caractérise votre budget, qui s'établit à 467 M€. Ce contexte de précaution, vous l'illustrez notamment avec une épargne du même nom, épargne de précaution, à hauteur de 5 M€, comme si le principe de précaution devenait le sixième principe du budget des collectivités locales. En cela, votre expérimentation est effectivement conforme à une démarche de l'Assemblée des Départements de France de mettre de côté les surplus pour pouvoir en cas de coup dur financer les investissements de demain.

Mais les derniers éléments de cadrage montrent que si l'État est d'accord avec l'esprit, il en encadre très fortement les modalités pratiques. Nous appelons donc à être encore plus prudents sur la précaution elle-même. Si cette épargne de précaution sert en fait à provisionner les investissements du PPI, alors mettons en jeu rapidement ces investissements sur lesquels l'État ne pourra pas intervenir. En revanche, votre épargne de précaution est le meilleur stimulant pour que l'État, après les élections, face à une dette gigantesque, vienne la dérober.

Notre Lot-et-Garonne peut-il se permettre de geler une part d'investissement, alors que ces territoires souffrent et qu'il est toujours l'un des plus pauvres de France? Le plus probable au niveau de l'État, c'est le retour du Pacte de Cahors interrompu par le Covid avec limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités et également un contrôle plus poussé de l'État sur l'efficience des politiques publiques des Départements, et d'abord sur l'exercice de leurs compétences obligatoires, notamment sociales en ce qui nous concerne.

Un certain nombre de dépenses, vous l'avez dit, ne sont toujours pas compensées. C'est le cas de la hausse de l'Avenant 43, mais ce sera aussi le cas avec le dégel du point d'indice de la Fonction Publique annoncé pas plus tard que lundi. Votre épargne de précaution, tel un bas de laine, incite l'État à poursuivre dans la voie : « débrouillez-vous pour payer, vous êtes si riches ». Oui, si riches, en effet, la concomitance habituelle du Budget primitif et du Compte administratif le montre sur cette année et nous prouve à quel point les finances du Conseil départemental sont très saines, presque trop saines.

Un résultat définitif à 59 M€ avec un taux d'épargne à 17,9 % et une épargne nette – jamais je n'ai vu d'augmentation de ce type – qui passe de 27,6 à 47,6, qui a presque doublé. Capacité de désendettement à seulement 3,2 années. L'augmentation des DMTO est vertigineuse, passant de 43 à 58 M€, vous l'avez dit, alors que vous aviez prévu au BP 2021 seulement 40,4 M€. Soit un surplus de 18 M€. Vous avez beaucoup trop sous-estimé les recettes.

Depuis la fin de la Taxe sur le foncier bâti que vous aviez massivement augmentée en 2017, la compensation par la fraction de TVA nous est favorable cette année grâce à la reprise économique de l'année 2021, avec une croissance à 6,5 %. Cela signifie donc que lorsque la conjoncture est bonne, notre Collectivité en profite à plein et il faut avoir l'honnêteté de le dire aussi.

D'ailleurs, les prévisions pour 2022 chiffrent une augmentation de la part TVA de 5,4 M€ supplémentaires par rapport à l'an dernier. Il y a aussi, comme vous l'avez dit, et comme nous vous l'avions déjà dit, une sous-valorisation des dépenses RSA. En effet, si vous aviez prévu lors du Budget primitif de 2021 des crédits RSA à hauteur de 66,7 M€, le Compte administratif de ce jour prouve que

60,7 M€ ont été réalisés, soit près de 6 M€ de différentiel, vous avez aussi beaucoup trop surestimé les dépenses.

Pour nous, ce budget est une occasion manquée d'avoir constitué un vrai plan de relance bis, un plan de rescousse aux collectivités de ce département, car si nous regardons au global, notamment au sujet de la politique départementale de soutien aux territoires, elle baisse par rapport à 2021 en étant à 1,6 M€ contre 1,7 l'an dernier. Ce n'est donc pas un bon signal pour nos territoires Lotet-Garonnais qui souffrent. Certes, 1,1 M€ supplémentaire est injecté dans le cadre des opérations de traverse d'agglomération sous maîtrise d'ouvrage transférée aux communes. Cependant, de l'autre côté, des dépenses de modernisation dans les infrastructures baissent elles aussi de 1,1 M€. Il est vrai que l'entretien des routes par l'investissement sur le réseau routier a toujours fait figure de variable d'ajustement de votre majorité départementale, baissant inexorablement depuis 2008 puis remontant à la faveur de la hausse massive sur le foncier bâti de 2017. À ce titre, nous n'avons toujours pas d'éléments financiers à part les 120 M€ dont vous venez de parler pour le Grand Plan Routes et Déplacements du Quotidien que vous vous étiez empressés d'annoncer lors du débat sur la participation financière sur la LGV.

De même, le régime d'aide à la rénovation des gymnases nous semble inadapté. Le gymnase de Courbiac à Villeneuve-sur-Lot, utilisé à trois quarts temps par le collège Crochepierre : travaux de toiture de plus de 150 000 €. À Penne-d'Agenais, le Conseil départemental, certes subventionne 100 000 €, mais sur des travaux estimés à plus de 2 M€, représentant seulement 5 %. Et même l'école de Saint-Vite, chère à Daniel BORIE, se retrouve en difficulté sur ce schéma de financement.

Avec la hausse de la TGAP mais aussi à la suite de la fermeture du site d'enfouissement de Nicole non anticipée par ValOrizon, certains EPCI se retrouvent dans l'obligation d'augmenter leur TEOM. De la même façon, les EPCI s'accordent à dire, à Marmande comme à Agen, que les frais de prévention des inondations ne cessent d'augmenter, dépassant ainsi largement leurs capacités financières.

C'est la somme de toutes ces difficultés que connaissent nos communes et nos intercommunalités qui devraient inciter le Conseil départemental à les accompagner davantage quand les finances le lui permettent.

Néanmoins, l'appel solennel des élus locaux aux candidats à la présidentielle sur le thème de la désertification médicale a été une bonne initiative de votre part. Sur le même sujet, nous avons pris acte de l'impossibilité légale que constitue la création de l'équipe mobile de médecins budgétée à hauteur de 500 000 € contrairement aux engagements de campagne. Les expérimentations sont une bonne idée, encore faut-il qu'elles respectent la légalité, auquel cas cela devient du temps et de l'argent perdus et de surcroît, une promesse non tenue. Vous qui répétez à l'envie vos engagements tenus, vous êtes moins prolixes lorsque vous abandonnez l'une de vos promesses phares de campagne.

Nous vous proposons de mettre en place à notre petit échelon, comme le Département de la Vienne, une bourse de 600 € par mois environ destinée aux étudiants en médecine originaires du Lot-et-Garonne. En contrepartie, l'étudiant lot-et-garonnais de la 4° à la 9° année s'engage pour une durée de 7 ans minimum à revenir exercer dans son département. Cette mesure de justice sociale, comme cela fonctionne très bien dans le département de la Vienne, permettrait aussi de réduire les difficultés financières que peuvent connaître certains étudiants boursiers quant à la poursuite de leurs études médicales.

Collectivité des solidarités territoriales, le Département est aussi la collectivité des solidarités humaines. Cela veut dire tout mettre en œuvre pour s'assurer que personne ne s'enrichisse sur le dos de la souffrance de nos aînés et il est de notre devoir de nous assurer que les exemples glaçants du livre *Les fossoyeurs* dans les EHPAD privés, des exemples qui font système, ne se produisent pas en Lot-et-Garonne. Dans le rapport d'aujourd'hui, « Bien vieillir en Lot-et-Garonne »,

vous indiquez que les contrôles ont été limités pour cause de Covid et que seulement deux sont prévus cette année. Pour nous, ce nombre est insuffisant. C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en œuvre un observatoire de la qualité et de la bientraitance en EHPAD des secteurs publics et privés. Cet observatoire permettrait d'associer toutes les parties prenantes, les établissements, le personnel médico-social, les citoyens, pourquoi pas ceux du Conseil Consultatif Citoyen qui ont d'ailleurs demandé à mettre à l'ordre du jour la question des établissements accueillant nos aînés.

Je ne peux pas clore mon intervention sans parler de la LGV Toulouse-Bordeaux, a fortiori quand il y a à peine quelques jours, la société de financement du Grand Projet Sud-Ouest a officiellement vu le jour. La photo de famille des collectivités parties prenantes à la société de financement a été prise lundi dernier, photo qui dépasse les clivages politiques et vous êtes la seule collectivité directement concernée par le tracé et par la nouvelle gare à ne pas être présente. Cela restera une erreur politique majeure. C'est un investissement dont le Département profitera, il n'y a pas un territoire qui n'a pas profité de la création de la Ligne à Grande Vitesse sur son sol. Nous ne pouvons pas ne pas avoir notre mot à dire sur les compétences écologiques, quand entre 2 000 et 33 500 hectares seront remis en zone humide, alors que les espaces naturels sensibles sont justement de notre compétence. Nous vous proposons une fois encore de reconsidérer votre position.

Le Budget, vous le savez, est l'acte politique par excellence d'une collectivité. Si nous avions emporté la majorité des sièges, le nôtre aurait été différent, c'est sûr. Nous tâchons d'être une opposition constructive, force de proposition, comme nous venons de le démontrer aujourd'hui. En tout état de cause, le groupe 100 % Lot-et-Garonne souhaite davantage être associé aux travaux budgétaires et financiers et ses membres sont disponibles en ce sens. Néanmoins, et parce que ce budget prend en compte la fragilité de la conjoncture si tragique, et effectivement certaines de nos demandes, nous faisons le choix de nous abstenir, même s'il ne va pas assez loin dans l'aide au territoire Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

# M. DELBREL. – Madame la Présidente, Mes chers collègues, Cher peuple ukrainien

Comment ne pas avoir une pensée émue, ce matin encore, pour le peuple ukrainien, englué dans une guerre sans merci, bombardé de toutes parts par l'envahisseur russe, plongé dans une récession sans précédent. Comment ne pas avoir les poils qui s'hérissent, la gorge qui se noue, les yeux qui s'embrument, devant les images qui défilent en boucle chaque minute qui passe. Des enfants assassinés, des civils sacrifiés, des villes envolées, rayées de la carte, Vladimir Poutine nous renvoie aux heures les plus sombres de l'Histoire. Comment supporter l'insupportable? Comment ne pas admirer aussi le courage, la bravoure, le sacrifice de ce peuple, tout entier, qui résiste. Qui se bat. Qui combat. Qui survit. Nous sommes tous, aujourd'hui, Ukrainiens.

Combien de fois, nous sommes nous posés la question? Et que ferions-nous si notre Pays était à ce point oppressé, agressé, pilonné? Et si la France était vraiment en guerre? Difficile d'y répondre... Il faut vraiment y être confronté. Mais se poser la question, c'est déjà quelque part essayer de comprendre ce que vit actuellement le peuple ukrainien. Nous n'avons pour l'heure que notre solidarité, notre amour, notre générosité, notre fraternité, nos toits, nos bras à offrir à celles et ceux qui ont décidé, souvent contre leur gré, de quitter leurs terres, la mort dans l'âme.

Nous voudrions saluer, ici, toutes les initiatives impulsées dans notre Département, de la Préfecture au Conseil départemental, en passant par toutes les agglos, les communautés de communes, les communes - de la plus petite à la plus grande - les bailleurs sociaux, les structures humanitaires... sans oublier les particuliers qui se sont mobilisés en nombre, pour héberger chez eux des familles ukrainiennes. Oui, soyons fiers de cet élan, de cette réaction en chaîne qui honore notre « 47 » plus que jamais terre d'accueil.

Les premiers « déplacés », puisque c'est comme cela qu'il faut les appeler, ont déjà posé un pied entre Garonne et Lot. Ce combat, nous devons le gagner pour le peuple ukrainien. Tous ensemble, quoi qu'il en coûte, car l'accueil des familles ukrainiennes n'a pas de prix, comme vous l'avez

très justement rappelé Madame la Présidente.

La guerre, qui refait un terrible et effroyable « come-back » sur notre continent, a cette faculté à occulter le reste. Tout le reste. A capter toute la lumière malheureusement.

Ainsi on ne parle quasiment plus de la Covid-19, pourtant toujours aussi présente sur notre sol. Tout juste nous a-t-on gentiment rappelé de tomber les masques en début de semaine. Avant de nous inviter - on prend ici les paris - à les remettre dans quelque temps... Je vois bien que certains ont déjà anticipé les futures annonces gouvernementales. Le virus a été placé sous « quarantaine ». A l'isolement...

Remarquez, on ne cause guère plus de la Présidentielle, dont le premier tour, faut-il le rappeler, est programmé dans 23 jours. Ce tournant démocratique est aujourd'hui relégué au second plan. Le conflit a tué dans l'œuf tout débat. Ce n'est peut-être pas plus mal quand on voit le niveau des candidats et la pertinence de certaines de leurs promesses. Je dois, ici, me repentir. Oui, j'ai pêché. Lundi soir, j'ai regardé le débat, pardon la soirée sur TF1, qui réunissait les huit soi-disant meilleurs postulants. Ils ne se sont jamais croisés, pas même dans les loges. Si pardon, une seule fois, pour promettre d'une seule voix, la main sur le cœur, les yeux dans la caméra, qu'ils diminueraient tous les impôts, sur le prochain quinquennat, si par bonheur ils étaient élus Président de la République. Ou réélu. Vous savez quoi, j'ai dormi comme un loir.

Qu'on le veuille ou non, oui, la guerre a tout chamboulé. Tout phagocyté.

Et on ne va pas se mentir, s'il n'y avait pas eu ce lundi, en grande pompe, la signature, à Toulouse, du plan de financement du GPSO, en présence du Premier Ministre lui-même, et en l'absence de Sophie Borderie, notre Présidente, on n'évoquerait même plus cette histoire de LGV. Elle aussi renvoyée à ses chères études. A dix mètres! Jean Castex, qui a pris soin de mettre un peu d'eau dans son vin, continue cependant de mettre la pression sur notre institution. Il est dans son rôle. Il a quand même confirmé que la gare se ferait bien à Agen (ouf!), mais il ne sait pas quand... Plus quand... C'est de bonne guerre.

Ne comptez pas sur nous pour rouvrir, aujourd'hui, ce débat, qui n'a pas fini d'agiter le microcosme lot-et-garonnais. Nous avons dit, lors du DOB, ce que nous avions à dire. Notre position n'a pas changé d'un iota. Nous sommes toujours favorables à une participation de notre vénérable institution au pot commun. D'une façon ou d'une autre. Nous sommes toujours sur la même ligne. On espère simplement que celle de notre Conseil départemental évoluera au fil du temps. Peut-être, après la parenthèse présidentielle...

Les avis divergents doivent nourrir notre débat démocratique.

Mais force est de reconnaître que dans le contexte actuel, notre Département a plutôt bien évité, pour l'heure, les éclats d'obus quand bien même les oreilles de notre Présidente ont dû siffler, on l'imagine aisément, lundi matin, du côté de la ville rose. Les missiles n'ont pas encore fait mouche. Mais gare, oui, gare à la bombe à retardement!

Vous l'aurez compris, la guerre a occulté bon nombre de sujets brûlants. Et ce n'est sans doute pas pour déplaire à certains.

Seul le coût à la pompe - il y a vraiment des coups de pompe qui se perdent - résiste encore dans les discussions de comptoir. Faut dire que la flambée du litre de pétrole touche tous les portefeuilles, à commencer par ceux des familles les plus modestes. Cette augmentation fait consensus. Et les 15 centimes de ristourne par litre, promis à compter du 1er avril - sans blague - font déjà grincer quelques dents, à dix jours du premier tour. Ce geste purement électoral a un seul mérite, celui d'exister. Va-t-il calmer la colère froide qui monte de nos compagnes, l'exaspération de nos agriculteurs, la grogne des transporteurs, le ras-le bol général visiblement plus contagieux que le virus ? Pas certain!

C'est dans ce climat, particulièrement irrespirable, que notre Département doit voter son budget primitif ce vendredi. Ce scrutin à visage découvert, dont on connaît déjà le résultat, ne va pas changer la face du monde. Attention, une guerre peut en cacher une autre. Nous étions en guerre contre la Covid, nous le sommes aujourd'hui contre la Russie. Mais c'est surtout cette guerre économique, sans précédent depuis près de 70 ans, et dont on ressent déjà les premières conséquences, et dont on imagine les futurs ravages, qui doit aujourd'hui nous interpeller. Tous nous interpeller. Les jours qui viennent ne seront sûrement pas les plus heureux, n'en déplaise à Fabien Roussel (député de la 20° circonscription du Nord et secrétaire national du Parti communiste français). Les prochains mois et peutêtre même les prochaines années non plus. La situation est dramatique. Il faut malheureusement s'en persuader.

Pas étonnant aussi que le budget, présenté aujourd'hui par la majorité départementale, soit frappé du sceau de la prudence et de l'extrême sagesse ou si vous préférez de la sagesse et de l'extrême prudence. C'est un budget de « résilience » - c'est très tendance en ce moment -. Un budget vraiment précautionneux, mais aussi raisonnablement ambitieux avec 478 M€ annoncés, je vous fais grâce des centimes (contre 457 M€, en 2021).

Dans cette période particulièrement tendue et incroyablement floue, où les incertitudes s'accumulent comme autant de nuages noirs sur nos têtes, où les dépenses, pas forcément programmées mais imposées par l'Etat, se multiplient comme les petits pains (avenant 43, Ségur de la santé et maintenant dégel de l'indice des Fonctionnaires), nous comprenons aisément la position très prudente de la majorité. Nous la partageons en grande partie mais pas totalement. Les grandes lignes, notamment celles de l'investissement, nous conviennent pleinement. Construire un budget c'est effectivement trouver la bonne alchimie. Le bon équilibre. Parfois même le juste milieu.

Mais dans la droite lignée de l'amendement Devilliers (pas Philippe mais bien Arnaud, notre voisin de gauche), - sa dernière sortie, lors du DOB, nous a interpellés - nous serions également partisans avec Clarisse MAILLARD, au regard du CA et des ratios actuels, pour une distribution plus généreuse de notre Conseil départemental dans le soutien vital à tous les territoires et aux collectivités. L'épargne nette dégagée pourrait le permettre. Voilà pour le bémol.

Pour le reste, nous sommes plutôt en phase avec ce qui nous est proposé, aujourd'hui. Voter un budget reste un acte politique. Et citoyen. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord sur le dossier LGV (dossier qui n'a d'ailleurs aucun impact forcément sur le BP proposé) que nous devons nous opposer à tout. Nous n'avons jamais fonctionné ainsi. Et nous continuerons à être les plus objectifs, les plus cohérents, les plus honnêtes aussi. Ce BP 2022 nous le voterons, comme nous avons voté les précédents. Pour mémoire, seul celui de 2017 n'avait pas reçu notre aval. A cause de l'augmentation du Foncier Bâti. Au moins sur le mandat, de ce côté-là, on sera tranquille.

Vive l'Ukraine, vive la paix!

**M. DUFOURG.** – Bonjour Mesdames et Messieurs, Mes Chers Collègues. La situation sanitaire est toujours d'actualité avec toutes les conséquences économiques qui touchent tous les Français. Aujourd'hui se greffe l'Ukraine, une guerre d'une violence inouïe, mais une guerre est toujours incontrôlable. La situation sera aussi économique, donc problématique pour nos départements.

Bien sûr, la solidarité se met en marche grâce à nos différentes associations communales, les agglomérations, les villes et les villages, sans compter le Département.

Le monde agricole est solidaire de l'accueil du peuple ukrainien. Des initiatives sont également prises pour apporter de l'aide à bord de véhicules, même personnels. Mais restons prudents avec l'argent des contribuables et choisissons bien les associations. Notre budget n'est pas extensible. Aujourd'hui le carburant est devenu hors de prix et tenons également compte de la difficulté des ménages qui sont en souffrance. Avec l'envolée des prix grâce à des stocks achetés d'avance à moins de 50 € le baril, nous constatons que le Gouvernement n'a pas anticipé la situation de crise.

Alors, notre proposition concernera les finances de notre Département. Serons-nous capables de sauver nos investissements, notre fonctionnement automatiquement lié à ces problèmes évoqués? La question est posée, à nous tous de faire avec sérieux les bons choix en protégeant et en évitant les augmentations d'impôts à notre population qui attend beaucoup de nos décisions.

Je suis plus bref que tout le monde, je vous remercie.

**M. DEZALOS**. – Je m'exprime au nom du groupe de la majorité. Mes Chers Collègues, qui aurait imaginé que la guerre viendrait s'inviter ce matin d'une façon ou d'une autre dans cette session consacrée au Budget de notre collectivité départementale? Une tragédie de notre siècle aux portes, sinon au cœur de l'Europe. Saluons et soutenons le courage des Ukrainiens dans un combat qui doit aussi être le nôtre, celui de la démocratie et de la souveraineté des peuples. Saluons aussi notamment la mobilisation de nos concitoyens lot-et-garonnais et de leurs collectivités.

Cette guerre, et la crise sanitaire que nous traversons depuis 2 ans, qui s'estompe sans en finir tout à fait, imposent plus que jamais une exigence de solidarité. Solidarité à l'égard de la nation ukrainienne bien sûr, mais aussi à l'égard de nos concitoyens, car les conséquences de ces deux événements seront multiples, douloureuses et peut-être durables. Or j'ai envie de dire que la solidarité est le cœur de notre métier à nous, Collectivité et élus départementaux. Ce sont nos compétences et c'est aussi notre sensibilité. Nos concitoyens, avec la flambée du coût de l'énergie et des matières premières, avec la perspective d'une inflation à 4 % et d'un tassement de la progression du PIB jusque-là envisagé, vont voir leur pouvoir d'achat fondre et leur situation personnelle se compliquer. Les mesures de soutien au pouvoir d'achat que nous avons portées durant la campagne et que nous avons déjà votées, je pense à la baisse des tarifs dans les cantines des collèges et aux chèques associations notamment, s'en trouvent encore justifiées s'il en était besoin. Et bien évidemment, le budget qui vous est proposé aujourd'hui vise à les maintenir et à les pérenniser.

La solidarité, nous devons également l'exercer en direction des personnes âgées dans l'attente d'une loi grand âge maintes fois annoncée et jamais votée, et en direction des personnes en situation de handicap, avec notamment le soutien au secteur de l'aide à domicile pour la revalorisation des salaires de leur personnel. Notre collectivité apporte plus de 4,5 M€ supplémentaires. Solidarité et soutien encore à l'égard des acteurs locaux, associatifs, sportifs, culturels, touristiques, mais aussi agricoles, artisanaux et industriels dans la mesure, bien sûr, de nos compétences. La solidarité également envers les territoires, avec un niveau exceptionnel d'investissement prévu dans le budget que nous proposons et avec notamment, je fais cette parenthèse puisque nous avons un peu parlé rapidement des infrastructures et des mobilités, tout de même 31 M€ qui y sont consacrés, soit 5 ou 6 M€ de plus que l'an dernier. Nous pensons évidemment aussi au Plan Collèges qui vise à donner à tous nos collégiens lot-et-garonnais des conditions optimales de réussite. Nous pensons au Plan Routes et Déplacements du Quotidien qui entre dans la phase de consultation. Sans oublier l'accompagnement proposé aux communes du 47 par l'accompagnement technique, par l'assistance technique et par les régimes d'aide, dont la Présidente vous a dit qu'elle compte engager la refonte pour plus d'efficacité, de simplicité et de lisibilité. C'est un gros chantier qui peut permettre de répondre à un certain nombre d'interpellations sur ce sujet qui le mérite.

Cette solidarité tous azimuts doit se conjuguer et permettre la nécessaire accélération des transitions écologiques, économiques et sociales, car l'urgence est là. Un contexte incertain nous pousse, vous l'avez compris, à une gestion rigoureuse avec la volonté de voir plus loin que le simple budget que nous votons aujourd'hui. Il nous faut préserver nos capacités futures, car il nous faudra demain continuer d'exercer cette solidarité envers les personnes et les territoires, c'est tout le sens de notre action.

La Présidente nous a rappelé à juste titre les factures que nous a récemment adressées le Gouvernement : Ségur de la Santé, point d'indice, revalorisations diverses, qui justifient prudence et rigueur dans la gestion de nos finances. Je l'ai évoqué tout à l'heure, la déclaration du Président candidat sur l'instauration éventuelle d'un conseiller territorial avec encore une fois la crainte que l'on

peut avoir d'un serrage de vis supplémentaire des moyens des Départements.

« L'homme a des illusions comme l'oiseau a des ailes, c'est ce qui le soutient », ce n'est pas de moi, c'est de Victor Hugo. Mes Chers Collègues, restons lucides et mobilisés, et gardons au moins une partie de nos illusions. Je vous remercie.

**M. BORIE**. – Je tiens à m'adresser à Pierre CHOLLET que je remercie pour sa sollicitude, mais jusqu'à preuve du contraire, il n'a jamais eu l'honneur d'exercer un mandat de maire et je ne vois pas pourquoi il s'immisce dans les affaires municipales sans en avoir les compétences. Peut-être subitement une poussée de testostérone, c'est le printemps.

D'après lui, j'aurais des difficultés pour boucler mon budget concernant les travaux de mon école neuve pour 1,3 M€. Je le rassure, je n'ai aucune difficulté, je ne sais pas d'où tu tiens cette révélation subite. Mon budget est bouclé avec des fonds propres, un emprunt et des subventions qui sont attribuées par l'État et par le Département, tout simplement.

De mémoire, le Département m'apporte 75 000 € sur ce projet, mais c'est ainsi, ce sont les critères et lorsque l'on monte un projet, on connaît la règle du jeu et si l'on ne veut pas y aller, on n'y va pas. Les difficultés viennent tout simplement de l'État, c'est une réalité. Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne a demandé que mes travaux soient phasés en quatre tranches et non plus en trois parce que nous avions trop de dossiers déposés au titre de la DETR 2022 pour pouvoir récompenser tout le monde. Je crois que la note globale s'établit aux alentours de 9 M€. Trop de dossiers étant déposés et donc afin de percevoir une majorité de subventions de l'État au titre de la DETR et DSIL, il m'a demandé de couper mon opération en quatre tranches au lieu de trois, c'est tout.

**Mme KHERKHACH**. – Je voulais intervenir sur le sujet de l'Ukraine, je vais le faire, mais je voudrais avant cela rappeler que lorsque Pierre CHOLLET parle d'un sujet agenais, LGV en l'occurrence, on le renvoie toujours à un périmètre agenais, lui reprochant presque de n'intervenir que sur des sujets agenais et dès lors qu'il souhaite parler d'autres territoires, il y aurait là une forme d'exclusivité vis-à-vis de laquelle nous ne pourrions pas intervenir. Nous sommes des élus lot-et-garonnais, merci de bien l'avoir en tête.

C'est donc bien en tant qu'élus lot-et-garonnais que nous nous exprimons ce matin en soutien au peuple ukrainien. Et bien sûr, comme Pierre CHOLLET et tous ceux qui sont intervenus pour saluer cette délibération, je veux à mon tour témoigner de la très forte mobilisation citoyenne sur l'ensemble du département, à Agen comme partout, et rappeler qu'au niveau des propositions de logement, les Lot-et-Garonnais se sont mobilisés, vous le disiez, Madame la Présidente, souhaitant participer par des dons matériels, financiers ou encore en proposant des logements.

D'après mes informations, sur la seule agglomération d'Agen, un peu plus de 100 logements ont été proposés, c'est dire à quel point les Lot-et-Garonnais ne manquent pas de générosité et de solidarité et replacent notre territoire comme terre d'accueil et de fraternité.

Par rapport à la proposition que notre groupe vous fait ce matin sur la création du Comité de solidarité Ukraine-Lot-et-Garonne, je voudrais revenir sur quelques points sur lesquels, à mon avis, il nous faudra très vite nous coordonner. Nous, c'est le Département et tous les territoires qui mettent en place des initiatives de soutien à partir de leur CCAS, à partir de leurs agglomérations. En effet, sur le territoire de l'agglomération d'Agen, une vingtaine de familles sont déjà présentes et nous savons que d'autres familles sont installées, à l'heure où nous nous parlons, à Sos ou à Saint-Sardos, et je suppose dans d'autres territoires que les collègues nous préciseront peut-être.

Nous savons que les familles qui sont d'ores et déjà présentes le sont parce qu'elles sont arrivées par les réseaux familiaux, amicaux et qu'elles sont hébergées par leurs familles, mais très vite, ces familles se sont rapprochées de nous en nous disant qu'elles ont lu dans la presse des initiatives de mise à disposition de logements, que ce soit au niveau d'Agen Habitat pour la ville et l'agglomération

d'Agen, mais aussi d'Habitalys pour l'ensemble du département. Donc très vite, elles nous font la demande en nous disant : « j'ai vu que des appartements allaient être réservés, je peux héberger ». Ce qui ressort un peu, ce qui place la limite des propositions de logements auprès des bénévoles, des Lotet-Garonnais bénévoles, c'est que premièrement, ces logements sont proposés dans une durée limitée, en général sur l'agglomération d'Agen c'est plutôt 3 mois, mais on me dit qu'il y a d'autres propositions de 3 à 6 mois et puis, vous le savez bien, de par la compétence du Département, l'accueil d'urgence des personnes en situation de vulnérabilité est un métier, cela s'accompagne.

L'État, les services de la Préfecture nous indiquaient lundi, pour tous ceux qui ont pu assister à cette réunion, dont le Département, qu'effectivement, en premier lieu, les familles qui demandent un logement seraient d'abord fléchées vers les collectivités qui proposent un logement pour sécuriser, parce qu'elles savent qu'effectivement, il y aura tout un volet d'accompagnement social et aussi avec les associations qui seront proposées.

Un des premiers points sur lesquels j'appelle à une coordination, c'est effectivement sur la mise à disposition des logements sociaux entre Agen Habitat et Habitalys. Du côté Agen Habitat nous sommes pour l'heure à 11 appartements sur la commune d'Agen et un douzième proposé par Colayrac-Saint-Cirq. Nous en avons parlé avec Thomas BOUYSSONNIE. Lors de la dernière commission, vous évoquiez le chiffre de quatre logements et je crois qu'il serait intéressant de savoir où sont situés ces logements, sur quelles communes, et de nous coordonner parce que très sincèrement, la proposition d'Agen Habitat va vite arriver à saturation, car nous avons déjà beaucoup de demandes et pas uniquement des familles qui sont hébergées sur Agen et l'agglomération, mais aussi de familles dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui sont installées au-delà de nos frontières agenaises.

Le point de coordination est à mon avis aussi à faire, et c'est très bien, je salue vraiment votre délibération qui va proposer une subvention en direction des associations. Je crois qu'il est important aussi de nous coordonner sur les subventions en direction des associations, car la ville, l'agglomération a déjà fait une première réunion de travail avec ces associations, et je pense que nous visons les mêmes : Croix-Rouge, Secours Populaire, Emmaüs et l'AFDAS. Elles seront à nos côtés, aux côtés des communes qui proposeront des logements en termes d'équipement de ces logements, en termes de premières aides vestimentaires, alimentaires, des kits hygiène. Les Restos du Cœur nous ont également fait part d'une proposition pour compléter justement cette offre des trois premières associations, plus spécialement en direction des enfants et des tout-petits avec leur association annexe Bébés du Cœur. Il s'agit donc de vraiment flécher leur aide en direction des familles et des enfants. Il y a donc un besoin de coordination à ce niveau.

Et puis, très important, le besoin d'accompagnement social de ces familles. Il faut bien nous coordonner parce qu'effectivement, et c'est l'objet d'un rapport que nous avons présenté hier en Conseil d'agglomération, nous allons proposer un suivi social par la porte d'entrée du CCAS, un premier accueil, auquel assistera une interprète parce qu'il y aura un besoin d'interprétariat pour accompagner ces familles. L'association qui s'est créée, l'association Agen les Amis d'Ukraine, pourra aussi nous aider à identifier des familles sur le territoire, à les accompagner pour faire le lien avec les structures. Elles pourront donc également être présentes à vos côtés. C'est ce que je voulais également vous préciser.

Il va également être intéressant pour nous de nous coordonner en termes d'accompagnement social parce qu'à l'heure actuelle, c'est l'État qui prendrait en charge la partie accompagnement social assurée par l'association La Sauvegarde qui est pressentie pour assurer cette mission, mais uniquement, à l'heure où nous parlons, pour les familles hébergées au sein de leur propre famille ou chez des amis. Ce qui reste en suspens et ce qui va nous concerner, c'est bien sûr l'accompagnement social qui doit être également assuré pour les familles qui seront hébergées, logées auprès de nos bailleurs sociaux, Agen Habitat, Habitalys et autres. C'est un sujet sur lequel je suis tout à fait prête à venir vous rencontrer avec nos services et organiser ce type de réunion pour bien nous coordonner.

Cela a également été dit par Pierre CHOLLET dans son discours, il est vrai qu'il faut

comprendre la culture des premières familles qui sont arrivées vis-à-vis du système solidarité que nous leur proposons. Il y a une gêne de leur côté. Ils sont gênés par l'assistance et tout le dispositif de solidarité que nous mettons en œuvre et ont cette volonté de très vite trouver un travail et d'être utile à la société dans laquelle ils viennent s'installer. Nous avons donc d'ores et déjà recensé des demandes de personnes qui veulent travailler. Et bien sûr également, et cela nous concernera tous, se pose la question de la prise en charge médicale, d'abord sur le volet psychologique, ce sont des familles qui arrivent traumatisées, bien entendu, en grande fragilité, des mamans, des enfants également et les personnes âgées qui les accompagnent.

Enfin, l'association Syllabe, que je préside, est déjà mobilisée sur la question de l'apprentissage de la langue française puisque ce sera un sujet à part entière et un des axes fondamentaux que nous devons travailler pour l'intégration de ces familles sur notre sol. Nous avons déjà rencontré avec Syllabe les associations d'apprentissage du français avec lesquelles nous avons formalisé un circuit. Nous avons déjà reçu quatre familles et là aussi, je me tiens à votre disposition avec Syllabe pour vous expliquer le circuit que nous avons formalisé pour que dès que vous repérez une famille qui souhaite procéder à l'évaluation linguistique, en partenariat avec les associations que nous avons sur l'ensemble du territoire Lot-et-Garonne, nous puissions leur apporter une réponse de manière assez rapide. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Juste avant de donner la parole aux autres intervenants, je voudrais juste donner une information par rapport à votre intervention, Madame KHERKHACH. Il est effectivement nécessaire de nous coordonner, cela me semble évident. De nombreux Lot-et-Garonnais font effectivement preuve d'une grande volonté et d'une grande générosité, mais nous sommes en train d'accueillir, nous les appelons des déplacés, mais cela reste des réfugiés qui viennent de quitter un monde en guerre et nous pouvons donc imaginer les impacts psychologiques sur les familles qui ont quitté leur pays, souvent un membre de leur famille, souvent des personnes âgées qui n'étaient pas en capacité de faire le trajet. Il est donc effectivement nécessaire de se coordonner.

Dès la semaine dernière, j'ai demandé au Préfet de bien vouloir organiser une réunion. Il nous a répondu hier soir. La réunion aura lieu mercredi prochain à 16 heures à Agen. J'ai la liste des personnes qui seront invitées, je vais vous la donner rapidement :

- les bailleurs sociaux, Agen Habitat, Habitalys, Domofrance;
- parmi les associations intervenant dans le champ de l'action sociale: l'AFDAS, la Banque Alimentaire, la Croix-Rouge, Emmaüs, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Sauvegarde, Solincité et l'association Amis d'Ukraine;
- je serai évidemment présente et parmi les présidents d'EPCI, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR (Agglomération d'Agen), Monsieur Jacques BILIRIT (Val de Garonne Agglomération), Monsieur Guillaume LEPERS (Communauté d'agglomérations du Grand Villeneuvois), Madame Bernadette DREUX (Communauté de communes du Pays de Duras), Monsieur Auguste FLORIOT (Communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord), Madame Line LALAURIE (Communauté de communes Lot et Tolzac), Monsieur Didier CAMINADE (Communauté de communes Fumel Vallée du Lot), Monsieur Raymond GIRARDI (Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne), Monsieur Alain LORENZELLI (Communauté de communes Albret Communauté), Monsieur Emilien ROSO (Intercos Rurales 47) et Monsieur Michel MASSET (Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas);
- les présidents d'associations d'élus, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR (Association des Maires de Lot-et-Garonne) et Monsieur Gilbert GUERIN (Association des Maires ruraux de Lot-et-Garonne);

et évidemment tous les services de l'État qui pourraient intervenir.

L'idée est effectivement de pouvoir coordonner parce que c'est tout de même une population particulière dont il va falloir prendre soin.

Vous parliez tout à l'heure de la langue, il va évidemment falloir identifier des interprètes, mais aussi donner un soutien sans aucun doute psychologique pour les enfants. Les jeunes enfants seront immédiatement intégrés dans toutes les écoles, maternelles, élémentaires, collèges et lycées sans nécessairement avoir besoin de papiers particuliers.

Nous sommes bien conscients de ce point et du suivi social. Le Directeur général des services a donc très vite demandé à toutes les équipes de se tenir prêtes pour travailler à cet accueil et nous travaillerons évidemment en partenariat étroit avec les centres communaux d'action sociale puisque nous travaillons sur un certain nombre de sujets ensemble.

Je signale que se trouve, sur le site de la Collectivité, une carte référençant tous les lieux possibles pour faire des dons, ainsi que les personnes qui se sont portées candidates pour accueillir les déplacés. Ensuite, il est vrai qu'il a également été dit et rappelé par le Gouvernement, il est très bien de faire preuve de beaucoup de générosité et d'accueillir, mais qu'il fallait tout de même prendre des précautions, car ce sont des personnes qui ont fui la guerre et nous savons quelles en sont les conséquences sur n'importe quel individu.

**M. MASSET.** – Madame la Présidente, Chers Collègues, pour avoir eu les maires concernés hier au téléphone, concernant la famille logée à Saint-Sardos, les enfants seront accueillis à l'école de Monpezat et les adolescents au collège d'Aiguillon.

Je voudrais revenir à mon tour sur l'intervention de Monsieur Pierre CHOLLET. La mienne sera relativement courte pour que tout le monde puisse s'exprimer. J'ai entendu parler d'une fermeture non anticipée du site de Nicole pour ValOrizon. Les lumières du passé servent toujours à éclairer l'avenir et c'est bien ce qui nous importe. Je vais donc peut-être préciser à Monsieur CHOLLET comment fonctionne ValOrizon puisqu'il n'y a pas l'agglomération d'Agen. ValOrizon est composé des 11 EPCI sur 12 et le Département est à peu près à 20 %. Un projet d'incinérateur a plané sur le Département avec plusieurs sites, il y a bien longtemps. Je le rappelle encore une fois, c'est 11 EPCI sur 12 au sein de ValOrizon.

De plus, la majorité qui s'est dégagée consisterait à dire : surtout, pas d'augmentation, avec un prix de revient inférieur au prix de vente. Mais je vous signale que nous sommes tous responsables. Tous. Tous les EPCI présents. Nous nous trouvons aujourd'hui face à un mur et la solution devra être trouvée ensemble. Je suis certain que l'Agenais fera preuve de solidarité sur ce dossier. J'en suis convaincu puisque la clé de la réussite est là. Mais une fois que Monsieur CHOLLET dit cela, cela n'avance pas à grand-chose si ce n'est, et c'est ce que j'espère, à se mettre tous à travailler ensemble dans la même direction. C'est l'intérêt sur un plan écologique et l'intérêt également pour le contribuable.

**M. HOCQUELET.** – Madame la Présidente, Mes chers Collègues, par rapport à l'intervention de Pierre CHOLLET, je tiens à rassurer Madame Baya KHERKHACH, je suis très heureux lorsque Pierre CHOLLET porte le regard au-delà de l'Agenais et découvre les difficultés du territoire abandonné du Marmandais. J'en suis très heureux, il a porte ouverte, il est invité et vraiment, je ne demande que cela.

Par rapport à votre intervention, un premier point qui ne mérite pas trop que nous nous y arrêtions. Vous dites que Monsieur Jean CASTEX, le Premier ministre, est dans son rôle lorsqu'il se comporte de cette manière en faisant de la stigmatisation, de la menace, etc. Franchement, qui peut croire que l'on fait des rails de chemin de fer et qu'on verra plus tard si l'on fait la gare autour ? Surtout lorsque l'on connaît le ralentissement que des travaux autour d'une voie de chemin de fer provoquent. Tout ceci sera réglé le 25 avril, nous n'en parlerons plus.

Plus intéressant et important, deux choses différentes. Vous avez parlé de la Vienne concernant l'aide boursière aux étudiants en médecine, en fin de cursus, qui s'engagent à venir exercer dans le département qui les a aidés. Il existe un dispositif d'État comme cela qui s'appelle le CESP et qui ne fonctionne pas bien. Je crois qu'un Lot-et-Garonnais en a bénéficié, il s'est d'ailleurs installé là d'où il vient, et tant mieux, c'est une très belle recrue, d'ailleurs, mais je ne suis pas certain qu'il ne serait pas revenu sur son territoire sans CESP.

En tout cas, vous avez dit que cela fonctionnait très bien, mais, sans esprit polémique, je suis preneur du retour. Que cette bourse ait été beaucoup demandée, d'accord, mais j'attends de voir les installations par la suite. Je comprends bien que s'il n'y a pas installation, il y a remboursement de l'aide, mais à l'heure actuelle, ils trouveront tout de suite une commune ou un EPCI qui leur remboursera le montant investi. Je suis vraiment preneur, je cherche l'efficacité, vous le savez, de savoir si cela a fonctionné et quels sont les résultats en termes d'installations.

Autre point qui n'a rien à voir. Vous reprochez à la Présidente et à la majorité d'avoir surestimé les dépenses de RSA. C'est facile lorsque l'on écoute le Président Christian DEZALOS présenter le Compte administratif. Je vous renvoie aux enregistrements et à ce que vous disiez mais comme tous les autres, ce que nous disions tous. Nous annoncions avec le Covid l'explosion du RSA. Le chômage allait augmenter, le RSA allait exploser. Tout le monde le disait, moi compris. Nous craignions tous cela. Cela ne s'est pas passé, je ne sais pas pourquoi mais je pense que beaucoup de personnes cherchent. Des personnes ne sont ni à Pôle Emploi ni au RSA, elles ont disparu. Dire que nous avons surestimé la dépense, je renvoie aux déclarations de l'époque, l'histoire montre que nous nous sommes trompés, mais collectivement. Il était raisonnable de penser que nous allions avoir un impact sur le RSA à ce moment-là.

**M. DEVILLIERS**. – Merci, Madame la Présidente, Chers Collègues, je ferai assez court et je tiens tout d'abord à vous demander de m'excuser d'avoir déclenché une petite polémique sur le financement de l'école de Saint-Vite. Ce n'était pas mon propos en ouvrant la discussion sur une révision des régimes d'aide, notamment de celui des bâtiments scolaires de premier degré, dont je maintiens qu'à mon avis, le financement n'est pas à la hauteur des ambitions que nous pourrions avoir pour nos territoires.

En termes de philosophie, une petite précision sur cette intervention. Nous avons vu avec Monsieur DEZALOS que nous avons perdu des leviers, notamment le levier fiscal, qui nous permettent d'augmenter nos recettes. Finalement, le seul levier qu'il nous reste, sur lequel nous pouvons encore intervenir, et ce, de manière indirecte, ce sont les DMTO. C'est en fait l'attractivité de notre territoire qui permet de favoriser l'accueil de nouvelles populations, encore faut-il que l'on puisse construire sur les zones vertes actuellement gelées dans le cadre du SRADDET. Mais cela veut surtout dire que nous devons avoir des équipements de service public, de présence médicale, etc., nous permettant de convaincre les personnes de venir s'installer en Lot-et-Garonne, d'acheter du bâti Lot-et-Garonnais et donc, d'abonder nos DMTO.

Cela veut donc dire à mon avis que le Département a un véritable rôle d'intervention sur les régimes d'aide aux communes, j'en remets une deuxième couche au cas où, parce que cela fait partie de notre attractivité et qu'il y a un enjeu, y compris pour nous en tant que collectivité départementale.

J'apprends avec plaisir que nous aurons une réunion de travail sur la révision des régimes d'aide. C'est une très bonne nouvelle, je pense qu'elle sera également complétée de ce que nous avons décidé en commission Finances, à savoir un vrai travail sur les scénarii qui risquent de nous être imposés à l'avenir. Je comprends que l'Administration nous propose une vision financière prudente, c'est tout à fait son rôle. Mais je pense qu'en tant qu'élus, nous pourrions nous montrer un tout petit peu plus audacieux. Sans tomber dans l'irresponsabilité, je suis bien d'accord avec vous, Madame la Présidente.

Si je prends l'exemple de Saint-Vite et que je prends un tout petit peu de hauteur

départementale, Daniel BORIE nous a dit avoir bénéficié des 75 000 € liés, je pense, à ceux du Plan de Relance Verte mis en place par le Département dans le cadre de la crise Covid en soutien aux collectivités locales. Mais quelque part, cela ne fait qu'abonder mon propre discours sur la création du Plan de Relance Ukraine ou du Plan de Relance Guerrier, je ne sais pas comment il faudrait l'appeler, pour là aussi intervenir en soutien des collectivités locales. Nous avons vu que le Compte administratif est bon, que ce Plan de Relance a profité aux communes et aux territoires sans mettre en péril la survie financière du Département et je pense que sur le même principe, nous pourrions créer un nouveau Plan de Relance pour que d'autres communes bénéficient d'une somme de 75 000 €, voire plus, sur ces équipements. Je pense que c'est vraiment au cœur des discussions à avoir dans les mois ou semaines à venir, vous avez dit avant l'été. Nous sommes déjà mi-mars, cela ira très vite, mais je pense que plus vite nous pourrons étudier les scénarios proposés par l'Administration, revoir en tant qu'élus nos régimes d'aide aux collectivités, plus vite nous pourrons répondre aux demandes de notre territoire en étant, je l'espère, un peu plus audacieux. Je vous remercie, Madame la Présidente.

**M. LEPERS**. – Plusieurs petits sujets rapidement mais je dois tout de même parler de la LGV. Je le répète, mais je pense que beaucoup le pensent dans la salle, au-delà de nos sensibilités, c'est une erreur historique. Je le maintiens, c'est un mauvais coup pour l'attractivité, même si les choses se feront très certainement, mais je tiens à le dire parce que je crois avoir entendu Monsieur DELBREL parler tout à l'heure de microcosme. Le microcosme, il est gros, là, je ne sais pas vous, mais un grand nombre de chefs d'entreprise nous en parlent, des étudiants, des jeunes qui regrettent cette décision du Département. Je ne crois pas que ce soit un problème de microcosme, je pense au contraire que nous ne nous rendons pas compte de l'impact négatif de notre décision au niveau du Département.

Ensuite, je reviens un peu sur le sujet qu'Arnaud DEVILLIERS vient d'exposer. J'entends la prudence, nous avons tous à faire des budgets chacun de notre côté, nous sommes tous un peu prudents face à la situation. En revanche, je pense qu'il ne faut pas sur-exagérer et aujourd'hui, le Département a tout de même des dispositions financières intéressantes. Je redis ce que nous avons dit au cours du débat que nous avons eu voici quelque temps, nous avons un moment historique pour intervenir sur le territoire auprès des collectivités, pour vraiment être moteur du territoire. Nous avons donné beaucoup d'exemples, celui des gymnases a été donné tout à l'heure. Il faut savoir que beaucoup de gymnases de nos territoires sont exploités à 80 ou à 75 % par nos collèges et nous sommes bien contents que les communes nous les laissent, sinon nous serions obligés de faire ces gymnases qui ont des difficultés de toiture, etc. Et il est vrai qu'à un moment donné, si le Département venait en accompagnement peut-être d'une manière un peu plus importante et pour des montants de travaux peut-être plus faibles, cela permettrait certains travaux pour offrir un équipement de qualité aux élèves et aux enseignants.

Autre chose, nous parlions tout à l'heure des collèges, nous restons dans nos compétences, la sécurité autour des collèges. Nous sommes régulièrement interpellés sur la sécurité routière, etc., à la sortie des collèges. On me dira que c'est du ressort des communes, mais peut-être, justement, face à la situation financière difficile des communes et face à une situation plutôt confortable du Département, comment ne pas proposer aux communes d'aider à sécuriser, je pense que cela nous concerne tous, cela ne fait pas débat, la sortie des collèges ? Il y a beaucoup de projets sur le territoire autour de la transition écologique, ce sont tout de même des valeurs que vous portez. Sur les inégalités territoriales avec la formation des jeunes, etc., je pense qu'il y a beaucoup de choses qui sont portées par les territoires et vraiment, j'espère que nous ne manquerons pas ce rendez-vous pour investir beaucoup plus massivement sur le territoire. Je pense qu'il est important que le Département profite de ces bons ratios pour redevenir le moteur du territoire.

Je suis ensuite un peu déçu concernant la santé, pour être très honnête, parce que nous avions abandonné dans les cartons le Centre de santé départemental. J'espère qu'il ressortira un jour, je suis sûr que nous serons obligés de ressortir ce dossier parce que la situation est catastrophique sur l'ensemble du territoire. Une brigade de médecins avait été évoquée, je vous avouerai que j'ai été jaloux de cette idée, nous en avons discuté à l'époque lorsqu'elle est sortie. Nous nous sommes demandé si cette brigade qui pouvait intervenir en secours dans nos maisons de santé était une bonne idée. Nous

la trouvions plutôt pas mal, nous l'avons étudiée et nous avons vu que ce n'était pas possible. Vous avez continué à la maintenir, bravo, cela fait partie de votre succès aux élections parce que c'est vraiment une proposition qui a plu, mais un an après, on annule et plus rien. C'est vraiment dommage parce que c'est tout de même l'une des mesures fortes que vous avez portées et qui a été un peu abandonnée en catimini.

Il y a donc cette proposition de Monsieur Pierre CHOLLET. Je pense que nous devons l'étudier. Monsieur Joël HOCQUELET, nous essayons tous dans nos territoires d'avoir des idées pour nous en sortir et celle-là me paraît intéressante. Je pense que nous devons l'étudier puisque nous avons abandonné la brigade et si nous pouvons donner quelques moyens au niveau du Département parce que je le maintiens, je l'ai dit lors de mes différents conseils, que ce soit communautaire ou municipal, je pense que la strate départementale est très importante pour nous aider à enrayer ce problème de la désertification médicale. Essayons donc. Je vois que le groupe 100 % Lot-et-Garonne n'arrête pas de faire des propositions depuis quelques séances, nous sommes plus dans la proposition que dans les attaques, prenez donc au vol toutes ces propositions et mettez-les en œuvre. Voilà mes remarques, LGV, aide sur les territoires et santé. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Finalement, Monsieur Guillaume LEPERS, vous me contrariez parce que j'étais très optimiste, je m'étais dit que j'allais pouvoir dire que je pouvais presque constater un certain consensus sur les orientations budgétaires que nous inscrivons dans notre budget, mais effectivement, il y a quelques points de divergence.

Honnêtement, très clairement, je ne souhaitais pas intervenir aujourd'hui sur la LGV parce que pour moi, que ce soit clair, le sujet est clos. Mais tout de même, notamment dans le contexte actuel, je trouve plutôt assez indécent de continuer à agiter le chiffon rouge et de dire des contre-vérités de façon très régulière.

Je rappelle que le plan de financement est signé, que la société de portage est créée et que la gare d'Agen se fera. Sa non-existence a été complètement écartée par le Premier ministre la semaine dernière. Même le calendrier a été précisé. Vous ne pouvez pas dire non, c'est vrai. Je regrette, Monsieur CHOLLET, c'est vrai. Croyez-vous que c'est le Gouvernement qui choisira les dessertes ? C'est le modèle économique autour de la gare, le nombre de personnes susceptibles d'utiliser le train qui amènera la société d'exploitation à faire les dessertes. Arrêtez, vous rêvez. Vous pensez que c'est une erreur, je pense que ce n'en est pas une.

J'ai tout de même écouté attentivement, je n'étais pas invitée, la vidéo de Monsieur Jean CASTEX, de sa prise de position et j'en retiens un certain nombre de choses. Tout d'abord, l'aveu d'incapacité de l'État aujourd'hui à mener des équipements aussi structurants que des lignes ferroviaires à grande vitesse, des équipements structurants d'envergure nationale, voire européenne. Il en a fait l'aveu, il en a parlé durant 10 minutes.

Après, l'appel systématique, voire réflexe, des collectivités à participer au financement de projets qui ne relèvent pas de leurs compétences. Vous conviendrez tout de même que la compétence ferroviaire n'est pas une compétence du Département. J'espère que vous en convenez. Nous recevons des factures, nous en avons parlé tout à l'heure, vous les avez égrenées les uns et les autres, qui s'inscrivent dans la durée et là par contre, il n'y a pas de concertation.

Franchement, je n'avais pas envie d'en parler, mais vous en parlez tout de même pour la troisième fois. J'ai également écouté et j'ai noté une phrase plutôt assez surprenante de la part du Premier ministre. Je vais le citer : « S'agissant de la gare d'Agen, m'exprimant au nom de l'État, elle est prévue dans la DUP, je le rappelle pour tout le monde, je l'ai déjà dit. Mais ça, vous le savez par contre, prendre son temps, l'État, il ne faut pas le pousser beaucoup parce que là, il est expert en la matière. » Ne trouvez-vous pas cela surprenant ? Moi, je trouve cela très inquiétant. Je m'interroge véritablement sur le sens de cette formule. Si elle devait être prise au pied de la lettre, à quel État avons-nous à faire ? À un état revanchard ?

Monsieur Pierre CHOLLET, Monsieur Christian DELBREL, tous ici j'imagine, vous êtes comme moi convaincus qu'il est nécessaire que les collectivités restent souveraines et puissent exercer leur libre arbitre. J'espère que nous partageons tous cela. Donc voilà, effectivement à la majorité dans un premier temps, il y a eu ensuite des changements d'idées, mais aujourd'hui la Collectivité ne financera pas, ne participera pas au financement de cette ligne.

Je voudrais tout de même vous rassurer, ce n'est pas l'État qui construit les gares, c'est juste la SNCF. Le sujet est donc clos pour moi, vous pourrez en reparler si vous le désirez à chaque Commission permanente, mais pour moi, le sujet est clos et j'ai suffisamment été claire avec les uns et les autres. De toute façon, la ligne ferroviaire se fera et vous savez très bien, Monsieur CHOLLET, que cette ligne sera raccordée à des routes départementales parce qu'il y aura des aménagements autour de cette nouvelle gare et que forcément, nous le connaissons suffisamment bien, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, qui sera sans doute encore Président de l'agglomération et maire d'Agen, viendra nous chercher parce qu'il est coutumier du fait, il le fait régulièrement. Vous ne pouvez d'ailleurs pas nous reprocher de ne pas aller sur des compétences très structurantes pour notre territoire, à savoir le pont et le barreau de Camélat, la RN 21, Monbalen-La Croix-Blanche, nous allons y aller, alors que cela ne relève pas de nos compétences.

J'en ai assez que l'on vienne s'immiscer dans ma façon de faire mes investissements. Estce que moi ici, une seule fois, j'ai interpellé Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR en disant : Pouvezvous m'expliquer comment vous bouclez votre budget pour le pont et le barreau de Camélat ? Il vous manque 9 M€, pouvez-vous m'expliquer? Mais attendez, je rêve. Maintenant, le sujet est clos concernant la LGV, je voudrais revenir au sujet qui nous interpelle.

**M. CHOLLET**. – Cela confirme que vous en faites une histoire de personnes vis-à-vis de Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR.

**Mme la Présidente**. – Non, pardonnez-moi, Monsieur CHOLLET. C'est Monsieur DIONIS DU SEJOUR qui en fait une question de personnes.

M. CHOLLET. – Le débat est au-dessus de cela, il est au-dessus de Madame BORDERIE et de Monsieur DIONIS DU SEJOUR. Il est pour les Lot-et-Garonnais. Pour les générations futures. Vous êtes en dehors du coup et c'est une erreur catastrophique. Madame BORDERIE, je vous demande de passer une matinée spéciale à cela, tranquillement, entre nous, entre élus sur le financement.

(Protestations dans la salle.)

**Mme la Présidente**. – Pardonnez-moi, Monsieur CHOLLET, mais c'est moi qui distribue la parole. Je vous demande, s'il vous plaît, les uns et les autres de reprendre votre calme. Monsieur CHOLLET peut continuer à s'exprimer.

**M. CHOLLET**. – Vous n'étiez pas là lors du Débat d'Orientations Budgétaires et vous nous avez d'ailleurs beaucoup manqué. J'ai trouvé que ceux qui vous ont remplacé étaient beaucoup trop durs dans la réflexion, notamment Nicolas LACOMBE ici présent, par rapport à un éventuel débat. Nous étions la main tendue pour essayer de trouver des solutions pour sortir de cette galère actuelle. Ce n'est pas une histoire de personnes, ce n'est pas le Président de l'agglomération, la Présidente du Département, c'est l'avenir d'un territoire majeur qui nous concerne et qui s'appelle le Lot-et-Garonne.

Deuxième point, nous étions tous venus ici, le groupe 100 % Lot-et-Garonne, avec des solutions à vous proposer pour essayer de sortir de ce problème parce que bien sûr, les histoires humaines font que cela chicane d'un côté et de l'autre et que l'on n'arrive pas à prendre de la hauteur pour servir les Lot-et-Garonnais.

Troisièmement, je pense qu'il existe des solutions. Je pense qu'ici, dans ce débat, il n'y a pas d'extrémistes, il n'y a que de bonnes personnes. Nous pourrions nous mettre tranquillement autour

de la table, comme l'avait demandé Christian DELBREL, pour reprendre ce débat. Ce n'est pas un débat politique dans le sens gauche/droite, majorité/opposition. Non, des personnes de notre groupe 100 % Lot-et-Garonne viendront vous dire qu'elles sont contre le financement. Mais il y a également chez vous des personnes, et nous les connaissons, qui sont pour ce financement.

**Mme la Présidente**. – Non, mais là, quand même, je voudrais des noms. De suite. Mais si, donnez-moi des noms, cela m'intéresse.

M. CHOLLET. – Organisez ce débat. Je pense que c'est une erreur politique grave et que nous pouvons sortir de là. Laissez passer les Présidentielles, d'accord, nous verrons ensuite comment faire au moment des Législatives. Mais il faudra réaborder le sujet, c'est trop grave par rapport au territoire.

**Mme la Présidente**. – Je vous remercie. Je ne considère pas que c'est trop grave, car la LGV se fera. Nous en reparlerons si vous le désirez après les Présidentielles, mais pour moi, le sujet est clos, le vote a déjà eu lieu, la délibération a déjà été votée.

Je voudrais revenir sur le sujet qui nous intéresse tout de même aujourd'hui. Au travers des interventions des uns et des autres, j'ai retrouvé un certain consensus sur les orientations prises, sauf sur ce sujet, mais je referme vite la parenthèse.

Je n'étais effectivement pas présente lors du Débat d'Orientations Budgétaires, mais je vous ai évidemment écoutés derrière mon écran et effectivement, votre intervention, Monsieur Arnaud DEVILLIERS, m'a interpellée sur plusieurs points. Notamment lorsque vous avez évoqué l'idée qu'au regard de la bonne situation financière de notre collectivité, nous pourrions imaginer de dégrader nos ratios. C'est quelque chose qui me gêne. Je comprends en tant qu'élu – moi-même, lorsque nous avons commencé à travailler sur le Compte administratif et que nous avons vu les résultats – on puisse être grisé et se dire : « Super, on va pouvoir faire plein de choses! Pourquoi ne ferions-nous pas tel investissement ? Nous pourrions en faire davantage, nous serions plus visibles ».

Heureusement, j'ai choisi un Directeur général des Services qui me dit : « Attendez, Présidente, les vannes ne sont pas ouvertes, ce n'est pas open-bar, il faut faire attention, il y a un contexte particulier ». Et ça, c'était bien avant la crise de l'Ukraine. Il y a tout de même un contexte bien particulier aujourd'hui et bien malin qui pourrait dire quelles seront les conséquences à plus ou moins long terme. On nous avait parlé d'un conflit qui allait durer 3 jours, nous en sommes à plus de 15, je ne sais pas quand il s'arrêtera. J'espère le plus tôt possible, évidemment.

L'idée aujourd'hui n'est pas de dire qu'il était hors de question de ne pas soutenir davantage les collectivités, les communes qui espèrent un peu plus de la part du Conseil départemental, je pense qu'il faut être attentif à ce qui va se passer, il ne faut pas se précipiter. C'est pourquoi j'ai demandé à Christian DEZALOS, lors de la DM1 en juillet, un point précis sur l'impact a posteriori de la crise sanitaire. Je pense à un élément en particulier, l'assurance maladie. Nous avons vu lors du dernier trimestre 2021, parce qu'elle était effective sur ce trimestre, en décembre 2021, une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA et du coût du RSA et nous avons constaté au 1er janvier 2022 une augmentation par rapport à décembre 2021.

Il faut donc regarder tout cela de près, voir quelles sont les conséquences notamment sur ce point : quelles seront les conséquences de l'augmentation des coûts de l'énergie ? Je crois que tout le monde en est conscient. Nous avons des collèges, les coûts vont forcément exploser, nous allons avoir davantage de frais, notre collectivité va devoir assumer tous ces frais donc effectivement, je crois qu'il sera important de faire un état des lieux financier de notre collectivité. Si les prévisions sont plutôt encourageantes, je propose de retravailler sur la refonte des aides que nous pouvons apporter aujourd'hui essentiellement aux communes, de regarder la manière dont nous pouvons les soutenir de façon plus visible. Honnêtement, je trouve que ces critères sont mis en place depuis un moment, nous devons donc les retravailler. Il faut qu'il y ait un véritable effet levier, des régimes disparaîtront peut-

être, d'autres seront reformatés, mais dans le contexte actuel, cela me semblerait précipité et inadapté. La porte est cependant tout à fait ouverte, je tiens en tout cas à travailler là-dessus.

Effectivement, les ratios ne sont pas mauvais, je ne vais pas revenir sur tous les points évoqués par Monsieur Christian DEZALOS. L'inflation, la baisse du PIB, l'augmentation des matières premières, un certain nombre d'éléments qui font qu'il faut tout de même rester prudent aujourd'hui. Il n'empêche que je considère aujourd'hui que notre budget est robuste, volontariste et responsable et que nous restons malgré tout le premier investisseur sur le Département avec 72 M€ d'investissements prévus cette année.

Je vous alerte là aussi par rapport aux investissements, au regard de l'augmentation du prix des matières premières, nous risquons de faire beaucoup moins pour beaucoup plus cher. Attention donc. Je n'aime pas dire qu'il faut être prudent parce qu'effectivement, au regard des résultats, nous avons un peu de marge, mais la marge reste ce qu'elle est. Je pense donc qu'il faut être responsable et ne pas se précipiter. Je suis tout à fait ouverte à travailler sur ce point, nous allons d'ailleurs voir comment nous allons nous organiser pour vous associer les uns et les autres à un travail sur la refonte des régimes d'aides actuellement en place dans notre collectivité.

**M. DEVILLIERS**. – Juste pour vous rassurer, Madame la Présidente, lorsque je parlais de dégradation des ratios, c'était notamment par notre désendettement. Et effectivement, de toute façon, par quelque bout que l'on prenne le sujet, même en laissant de côté la partie aide aux communes, aux territoires, notre propre PPI, les dépenses d'investissement que nous comptons faire nécessiteront de toute façon de réemprunter dans le courant du mandat. L'idée était peut-être plutôt d'emprunter maintenant, quitte à provisionner les sommes sur les futurs équipements que nous devrons financer pour notre compte plutôt que de garder de l'épargne sur notre autofinancement, qui pourra effectivement être repris par un État qui chercherait de nouvelles finances. C'était plutôt à ce niveau que je parlais de dégradation de nos ratios, ce n'était pas pour être un mauvais élève, mais plutôt pour dire que les taux sont encore fixes. L'inflation nous aidera sans doute à avaler les emprunts.

J'ai bien noté que notre épargne nette était sujette à caution dans les années à venir au regard de toutes les nouvelles que nous avons déjà évoquées, etc., mais dans la mesure où nous devrons de toute façon emprunter, sauf à abandonner notre PPI en cours de route, ce que personne ne souhaite ici, je pense, nous aurions tout intérêt à emprunter maintenant plutôt que dans 2 ou 3 ans. C'était juste une technique dont je me suis ouvert par oral et par écrit, de manière à accepter une dégradation de nos ratios, mais au profit d'une vision à plus long terme.

Après, je comprends le discours de Monsieur le Directeur Général des Services lors de la commission Finances. Il nous faut effectivement raison garder mais autant je pense qu'audace ne veut pas forcément dire irresponsabilité. Je ne vous taxerai pas au nom de la prudence de faire dans la paralysie. Je pense que nous avons un juste milieu à trouver et je suis sûr que nous y arriverons.

M. DELRUE, Directeur général des Services. – Deux petits éléments par rapport à cela. Ce que vous dites en matière d'emprunt, la situation est en train de changer actuellement parce que comme vous le disiez, dans un contexte inflationniste, le fait d'avoir trop de trésorerie à un moment donné peut nous porter préjudice, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent puisque nous avions une inflation très faible.

Autre élément que je voulais porter à votre connaissance, puisque nous n'avions pas eu l'occasion d'en reparler en commission des Finances : un nombre non négligeable d'emprunts, notamment des emprunts extrêmement avantageux en termes de taux sont des emprunts liés à des réalisations en matière d'investissements ciblés pour certains collèges, pour certaines opérations. Ce qui fait que malheureusement, nous ne pouvons pas anticiper par rapport à leur réalisation. Nous devons coller au calendrier et donc nous ajuster au plus près de la réalisation effective dans le temps.

Mme la Présidente. – Juste par rapport à la Conférence des Territoires que nous avons

organisée voici quelques semaines, il y a effectivement tout de même un consensus autour du problème de la désertification médicale. Aujourd'hui, finalement, les uns et les autres, au regard des investissements réalisés de toutes les initiatives prises sur tous les territoires, nous arrivons au bout du bout et finalement, nous n'y arriverons pas.

L'idée est effectivement d'arriver à travailler, mais cela rejoint un peu l'idée, je pense que c'est Monsieur Arnaud DEVILLIERS qui a parlé tout à l'heure de travailler sur un plan d'attractivité, mais global. Attirer des médecins pour qu'ils viennent s'installer, cela veut également dire les attirer avec leur famille, leur conjoint. Cela veut donc dire travailler sur un plan d'attractivité beaucoup plus général.

J'ai eu une information hier, mais qui n'est pas confidentielle, il semblerait qu'un médecin ait enfin candidaté sur votre territoire. Vous ne le savez pas ?

**M. DEVILLIERS**. – Il paraît. J'attends de le voir physiquement. J'attends de le toucher, de le voir.

Mme la Présidente. – D'accord, à confirmer.

Après, un certain nombre de pistes ont été évoquées lors de cette conférence des territoires et ce sera l'objet du travail à mettre en place avec des élus du Département, mais aussi Monsieur Emilien ROSO (maire d'Allemans-du-Dropt) et l'Association des Maires Ruraux, sur le rôle des infirmières en pratique avancée, qui pourraient venir travailler en soutien avec les médecines libérales, la e-santé. Il existe beaucoup de pistes aujourd'hui, qui sont en tout cas évoquées, mais nous espérions tous, au-delà des convictions des uns et des autres, que des décisions soient prises au plus haut niveau de l'État.

J'ai écouté très attentivement hier la déclaration du candidat Président Emmanuel Macron. J'ai retenu un mot concernant la désertification médicale, sa volonté de réguler dans l'installation, mais je ne sais pas ce qu'il y met derrière. Donc à voir. Peut-être de belles décisions seront-elles prises, qui pourront nous aider. Après, je pense qu'il y a tout de même une histoire de nombre et de répartition géographique des installations. Je crois que nous sommes tous les uns et les autres, quelle que soit la collectivité dans laquelle nous œuvrons, évidemment sensibles à ce sujet et que nous espérons trouver une solution pour attirer des médecins demain, mais nous sommes ouverts à toutes les décisions.

L'équipe mobile était effectivement une bonne idée, nous pensions que nous aurions cette possibilité dans le cadre de la loi 3DS, mais curieusement, nous ne l'avons pas. Effectivement, le Président candidat Emmanuel Macron a parlé hier de la possibilité d'expérimentation. Cela pourra-t-il donc être une possibilité? Wait and see, nous verrons.

**M. LEPERS**. – Je note cette force de proposition permanente qu'est le groupe 100 % Lotet-Garonne. J'espère que vous étudierez celles qui portent sur la santé et sur les régimes d'aide. Je suis d'accord avec tout, vous voyez, nous sommes tout de même souvent d'accord, sur le fait que ce soit assez complexe et avec un gros manque de visibilité pour les communes de tous ces régimes qui se sont succédés au fur et à mesure des années et qui correspondaient sûrement à des besoins, mais qui ne sont plus là, ou alors, il faut avoir fait l'ENA plus deux années derrière pour arriver à les comprendre.

Je pense que nous avons fait des propositions assez simples, qui concernent par exemple les collégiens, sur lesquels nous avons une compétence. Lorsque je vous dis d'aider sur les gymnases, c'est vraiment du concret, cela a un effet levier énorme, je sais qu'il y en a partout sur le territoire, il n'y en a pas que vers chez nous. Lorsque je parle de l'insécurité, nous sommes interpellés chaque jour sur la sécurité à la sortie des collèges, le harcèlement, etc. Ce sont là de véritables effets levier. Sur la transition écologique, etc. J'espère que nous pourrons les étudier assez rapidement. Vous parlez d'effets levier et pour moi, ils sont là. Nous avons beaucoup d'autres propositions à vous faire, nous pouvons vous faire une petite liste à la Prévert si vous le souhaitez.

**Mme la Présidente**. – Je la connais. Je commence à vous connaître, je sais sur quoi vous allez venir.

**M.** LEPERS. – J'insiste, parce que vous avez raison, il faut dépoussiérer ces régimes d'aide, sûrement en supprimer certains qui n'ont plus du tout d'effet levier, vous avez raison, et nous sommes prêts à vous en proposer d'autres. Encore une fois, comme d'habitude, le groupe 100 % Lot-et-Garonne sera force de proposition.

**Mme la Présidente**. – S'il n'y a plus de prises de parole, je vous propose de passer à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance Budget et de donner de suite la parole à Monsieur Joël HOCQUELET pour sa commission.

# **COMMISSION AGRICULTURE ET FORET**

**M. HOCQUELET.** – Madame la Présidente, c'est le premier Budget depuis le scrutin de juin 2021 et pour ma part, le premier budget de la commission Agriculture et Forêt que je présente. Je voudrais donc dire deux choses avant mon propos. Je tiens à remercier les services qui m'accompagnent, le directeur bien sûr et l'ensemble des agents de la direction Agriculture. Je voudrais également saluer l'action de mon prédécesseur, Raymond GIRARDI, à la tête de cette commission qui depuis 2008 a beaucoup œuvré en faveur de cette activité qu'est l'agriculture. Vous le savez, c'était un défenseur acharné des paysans mais il savait aussi avoir une vision large, prendre en compte les évolutions et entre autres, les nécessaires évolutions environnementales.

Vous le savez, les années se suivent et ne se ressemblent pas, en agriculture comme ailleurs, je vous ferai donc un rapide retour sur 2021 qui a été marqué par des épisodes climatiques intenses et destructeurs, les pluies, les inondations, puis le gel, puis un été frais et un peu pluvieux. Tout cela a retenti sur les productions. Pour ce qui est du gel, juste pour citer la prune d'Ente, nous sommes passés de 37 700 tonnes à 16 400 tonnes. Vous voyez donc les chutes que cela peut provoquer.

Je rappelle qu'une aide d'urgence a été mise en place pour les agriculteurs sous l'impulsion de la Présidente à hauteur de 500 000 € pour 100 dossiers. À ce jour, 98 ont été payés, pour les deux derniers, nous attendons tout simplement le RIB. Je remercie donc les services pour l'agilité qu'ils ont développée pour régler cette aide au plus vite.

Début 2022, la campagne commence avec des précipitations et des températures en deçà des moyennes de saison, vous avez pu le constater. Un marché porteur lié à la dégradation du contexte international qui provoque une augmentation des cours sur certaines denrées, mais aussi des inquiétudes qui pèsent néanmoins sur le début de campagne, liées aussi au conflit ukrainien, à la fois sur les cours des carburants, des matières premières, des engrais, de l'alimentation animale. Juste pour citer un exemple, un pépiniériste de Villeneuve-sur-Lot nous disait hier que 100 000 de ses peupliers devaient partir en Ukraine et qu'ils resteront en Lot-et-Garonne. Voyez concrètement ce que cela veut dire.

Ce conflit montre à quel point nous devons soutenir et poursuivre le maintien et l'installation des paysans, encourager la transition agricole aussi, pour enrayer l'érosion de l'outil de la production alimentaire. Nous devons également maintenir le cap de la collectivité prise en 2008 avec un soutien indéfectible et réitéré à la force vive de l'économie du Lot-et-Garonne. Également la volonté de poursuivre les axes de travail en matière de transition agroécologique, installation, promotion des filières

et de leurs acteurs, soutien aux irrigants et encouragement aux mutualisations du matériel agricole. Enfin, la poursuite des rencontres avec les acteurs, les filières, bien sûr, mais aussi la Chambre d'Agriculture. Nous pouvons également nous féliciter des retrouvailles parisiennes au sein du Salon International de l'Agriculture qui a eu lieu en début de mois avec une semaine réussie pour les filières et une reprise de contact avec le grand public.

Trois dossiers seront présentés à cette commission. Le dossier 7001 porte sur la politique départementale en matière d'agriculture. Il rappelle les grandes orientations stratégiques de la collectivité en matière d'accompagnement agricole et les raisons de l'engagement politique du Département au plus près des attentes des acteurs et des territoires. Ils font la ferme Lot-et-Garonnaise et je rappelle que c'est le premier pilier économique du Département. J'aime le redire.

Le dossier 7002 concerne le soutien à l'élevage en Lot-et-Garonne avec une modification et une création de régimes d'aides départementaux. Une modification qui concerne la bonification de l'aide lorsque l'on installe son exploitation majoritairement avec un atelier d'élevage. Vous savez qu'il y a une aide forfaitaire à l'installation des jeunes – chez nous, les jeunes, cela va jusqu'à 50 ans – de 6 000 euros bonifiée à 10 000 euros pour l'élevage.

Le second point du rapport est la traduction réglementaire d'un choix politique qui est d'encourager et de développer l'amélioration des troupeaux de race Blonde d'Aquitaine qui est une race née en Lot-et-Garonne de la fusion de trois races. Ce dispositif a évidemment été vu et travaillé avec les responsables de la filière.

Le dossier 7003 est commun avec le dossier 4004 de ma collègue Sophie GARGOWITSCH. Il porte sur la politique départementale en matière d'hydraulique agricole et la modification du régime d'aide « aménagement et gestion durable des milieux aquatiques ». Je dirais juste sur ce dossier que nous devons être en adéquation et rappeler que nous n'exerçons notre compétence agriculture que sous convention avec la Région. La compétence agriculture est bien à la Région, je vais dire subdéléguée, mais ce n'est pas le bon mot administratif, mais vous voyez ce que je veux dire. C'est à travers cela que nous pouvons intervenir sur cette filière, sur cette activité économique.

En matière d'hydraulique, nous étions avec le directeur à la Région lors de la présentation du PSN, du Plan Stratégique National, et nous avons bien vu que la Région allait être très regardante sur les aides hydrauliques. Nous attendons donc le retour précis, que nous n'avons pas encore, afin d'affiner, au moins de recaler notre régime d'aides.

Pour l'avenir, je proposerai la poursuite du travail pour reprendre et pérenniser le siège et l'activité du Conservatoire Végétal de la Région Aquitaine, qui est maintenant la Nouvelle-Aquitaine, le domaine de Barolle. C'est un dossier que nous travaillons avec la Région, la Présidente a rencontré le Président Alain ROUSSET au Salon de l'Agriculture et nous avons pu reparler de ce dossier qui avance, également en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et d'autres acteurs.

Nous continuerons les partenariats et la pédagogie autour de l'agroécologie avec des rendez-vous, et je vais évoquer celui de l'Agriculture durable qui sera bientôt organisé. Nous poursuivrons également l'attention que nous avons sur les dispositifs de soutien au monde agricole dans le cadre de la convention avec la Région, je vous ai expliqué cela tout à l'heure, et nous essaierons de faire valoir les spécificités lot-et-garonnaises, et vous savez que sur l'irrigation. Il existe une forte spécificité. Enfin, nous aurons une vigilance appuyée sur les questions de l'eau, car sans eau, il n'y a pas d'agriculture et sans agriculture, il n'y aura pas de vie dans les territoires. Le Département doit donc poursuivre son soutien au développement et à l'équipement en matière d'hydraulique agricole, individuelle comme collective, dans le cadre légal et dans l'intérêt du maintien de la compétitivité de notre territoire. Nous avons donc des chantiers devant nous.

S'il y a des questions sur les régimes, mes collègues et moi-même sommes prêts à y

répondre.

- **M. CHOLLET.** Une intervention de Philippe BOUSQUIER concernant le rapport 7002 sur le soutien à l'élevage.
- M. BOUSQUIER. Nous sommes tous d'accord pour accompagner les jeunes agriculteurs toutes filières confondues, il n'y a pas de doute, également pour accompagner la filière des éleveurs en mettant une bonification. En revanche, une chose avait déjà été évoquée concernant l'aide forfaitaire entre la culture biologique et le conventionnel puisqu'aujourd'hui, l'aide forfaitaire est de 6 000 € pour un agriculteur qui s'installe en conventionnel, et qui dit conventionnel dit culture raisonnée, qui n'est pas très loin du bio, et on donne aujourd'hui une aide forfaitaire de 8 000 € à un jeune agriculteur qui s'installe en bio.

Je ne pense pas que les 2 000 € de différence incitent un jeune agriculteur à passer du conventionnel au bio, mais dans le contexte actuel, lorsque l'on parle d'autonomie alimentaire, notre objectif à tous est que des jeunes agriculteurs s'installent sur notre territoire, quel que soit le mode de production.

M. HOCQUELET. – Il y a effectivement 6 000 € pour une installation en agriculture conventionnelle, qui peut être parfois raisonnée. Concernant l'éloignement par rapport au bio, je vous laisse votre jugement, mais nous pouvons en débattre. 8 000 € bonifiés en installation agriculture biologique : 2 000 € supplémentaires sont-ils suffisants ou pas, nous savons très bien le poids que représente le passage en bio, mais il n'y a pas que cela. Ensuite, 10 000 €, c'est pour l'élevage, les choses ne se cumulant pas. C'est-à-dire que si un agriculteur est en bio et en élevage, nous serons toujours à 10 000 €. Je vous l'ai expliqué en commission.

Ceci me permet d'ajouter une précision sur l'élevage, puisque nous avons parlé d'installation. Dans le régime d'aide pour l'amélioration à la génétique, il y a une prime de 1 000 € pour l'achat d'un taureau labellisé. Evidemment, pas n'importe quel taureau, nous avons rajouté après discussion en commission, sur proposition de l'opposition d'ailleurs, une limitation à une subvention pour un taureau par an et par élevage.

- **M. BOUSQUIER**. La question est surtout d'avoir une certaine équité entre l'installation des jeunes agriculteurs. Si je vous fais la remarque par rapport à cette différence, c'est surtout par rapport à des remontées du terrain. Il s'agit tout simplement d'avoir une aide forfaitaire pour l'installation des jeunes agriculteurs sur la filière production végétale qui ne soit pas différentielle entre le bio et le conventionnel.
- M. HOCQUELET. D'accord, vous voulez qu'il y ait la même aide. À partir du moment où un agriculteur s'installe, à moins de 50 ans, nous accordons la même aide. C'est un choix politique, de valoriser les installations en agriculture biologique parce que c'est une volonté que nous portons. Je pense que c'est l'agriculture vers laquelle nous allons tendre et comme tout le monde, plus ou moins vite. C'est plus ou moins facile selon les filières, vous le savez, plus ou moins compliqué. Il y a d'autres aides, l'aide aux CUMA est aussi une aide à la transition pour passer à une agriculture biologique. Nous l'avons vu lorsque nous sommes allés voir la fédération des CUMA, puisqu'une mécanisation est nécessaire pour éviter certains produits phytosanitaires. Vous voyez bien que l'accompagnement porte sur différents types d'actions. C'est un choix que nous portons, que j'assume sous l'autorité de la Présidente. Nous avons une différence là-dessus, c'est un constat.
- M. BORDERIE. Chers Collègues, Cher Joël HOCQUELET, il s'agit dans l'esprit de Monsieur BOUSQUIER de rendre uniforme l'aide entre le bio et l'agriculture conventionnelle. Pour quelle raison repense-t-on aujourd'hui ce qui a déjà été institué, je pense à l'époque, par l'ensemble de mes collègues? Parce que le phénomène a évolué. Le lancement de l'agriculture bio chez nous, nous n'en sommes plus à ce point-là et les tarifications proposées sur cette filière compensent largement les difficultés d'installation. Je pense donc qu'équilibrer les deux agricultures n'est pas une mauvaise idée

aujourd'hui, c'est peut-être une logique tout simplement.

En revanche, augmenter l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs à l'élevage relèverait du bon sens parce que c'est la partie agricole de notre département qui est la plus touchée par l'abandon de cette filière. Voilà ce que je voulais apporter comme pierre à l'édifice. Je vous remercie.

M. HOCQUELET. – Les contraintes à l'agriculture biologique sont plus importantes, vous le savez. Les tarifs sont mieux valorisés, mais les études montrent que très récemment, les tarifs baissent un peu parce que la consommation a tendance à baisser, tout simplement parce que le pouvoir d'achat a baissé. En tout cas, les contraintes, les coûts de production sont supérieurs, quelle que soit la filière concernée. Il y a des variations entre filières, mais quelle que soit la filière concernée, lorsque vous produisez en bio, cela coûte plus cher. Vous vendez plus cher, mais arrivez-vous à compenser par la valorisation le delta du coût de production ? Ce n'est pas toujours sûr. C'est pourquoi nous estimons nécessaire d'inciter à l'installation en bio parce que c'est tout de même plus complexe. Cette incitation est modeste, c'est 2 000 €, certes, mais c'est un choix.

Concernant l'élevage, effectivement, nous sommes à 10 000 €, ce qui est tout de même une belle aide que l'on soit en bio ou pas. Il y a d'ailleurs peu d'élevages en bio, mais justement c'est une filière qui est vraiment en perte de vitesse et qui a une importance sur la production, mais aussi sur l'entretien des paysages, sur les friches, etc. On pense souvent aux vaches mais nous parlons d'élevage. Cela comprend donc les chèvres, les moutons, les petits camélidés, etc. Ce sont donc des élevages qui peuvent entretenir ce qui est actuellement en friche. Cette reconquête est aussi une stratégie plus globale.

**Mme MESSINA-VENTADOUX**. – Je voudrais revenir sur quelques points. Effectivement, le but, c'est l'autonomie alimentaire, vous avez bien raison, surtout dans le contexte que nous vivons. L'agriculture raisonnée n'a rien à voir avec l'agriculture biologique, parce que nous devons également intégrer la préservation de l'environnement. Je vous rappelle que l'agriculture biologique consiste à limiter les intrants, les engrais, les pesticides. Cela permet donc de préserver les eaux superficielles et profondes, de préserver la qualité de l'alimentation, la santé des agriculteurs également. C'est donc très important et comme il y a aussi dans l'agriculture biologique une moindre utilisation du carburant, une préservation des sols, il y a moins d'émissions de CO<sub>2</sub>. C'est donc aussi prôner la lutte contre le réchauffement climatique.

Je crois donc que c'est très important, et d'ailleurs, dans les rapports du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), la transformation agroécologique de l'agriculture est nécessaire. Et lorsque l'on parle du coût de l'alimentation biologique, je crois que si l'on intégrait dans le coût de l'agriculture conventionnelle la dépollution des sols, nous serions effectivement étonnés des écarts entre les deux.

Je pense donc que nous devons maintenir cet objectif politique qui est de favoriser l'installation des agriculteurs en agriculture biologique.

**M. DUFOURG**. – Je rejoins la proposition de faire moins de différence. Le conventionnel est bien régulé aujourd'hui. Ce n'est pas comme il y a 30 ans, c'est du conventionnel sur le bio. Les jeunes agriculteurs sont tentés de s'installer en bio sur de petites exploitations, mais c'est dur à trouver, car le foncier est cher sur notre département.

En ce qui concerne le conventionnel, les agriculteurs se mettent également en bio petit à petit. Il faut du temps, car l'agriculture, ce n'est pas du jour au lendemain. Il faut penser qu'ils ont la volonté d'être plus bio, mais c'est difficile avec tout ce qui se passe actuellement notamment en Ukraine. Les agriculteurs conventionnels ne mettront plus autant d'engrais qu'ils n'en auraient mis autrefois parce que le prix de l'urée augmente de 400 à 1 000 € la tonne. Il va donc y avoir une sacrée diminution.

Les sols pollués, je veux bien l'entendre, mais c'est comme tout, cela ne passe pas du jour

au lendemain. Je crois qu'il va falloir faire confiance aux agriculteurs, car nous avons besoin de tout le monde pour nourrir la population, de plus en plus nombreuse, puisque nous accueillons beaucoup de monde, et qu'il y a beaucoup de friches, ce qui n'est pas terrible au niveau environnemental.

Je crois qu'il vaut mieux une agriculture raisonnée où chacun est mis à l'épreuve de ce qu'il est capable de faire, encouragé mais sans faire de différence sur les aides. Je vous remercie.

**M. CALMETTE.** – Madame la Présidente, mes Chers Collègues, je voudrais revenir d'un mot sur l'agriculture. J'ai entendu des choses ce matin et je crois qu'il y a un mélange de tout. Tout agriculteur qui s'installe raisonne, mais dans l'agriculture, il y a l'agriculture conventionnelle et pour avoir travaillé à la Chambre d'Agriculture durant des dizaines d'années, ce sont des choses que j'ai longtemps expliquées. Je pourrais le faire longuement, mais ce n'est pas l'objet. J'ai également entendu ce matin plusieurs personnes revenir sur l'Ukraine. Bien sûr, tout le monde veut exposer sa solidarité vis-à-vis de ce peuple, je ne vais pas le refaire, car chacun pourrait intervenir là-dessus.

Je disais que tout agriculteur qui s'installe raisonne, mais tous n'ont pas forcément le même objectif. L'agriculture conventionnelle, comme le disait Madame MESSINA-VENTADOUX tout à l'heure, utilise des produits phytosanitaires. Des agriculteurs adhèrent à l'agriculture raisonnée, qui est encore autre chose, car elle correspond à une façon de pratiquer. On pratique de l'agriculture raisonnée en mettant moins de produits phytosanitaires, en faisant moins de conventionnel.

Et puis, il y a l'agriculture biologique qui, elle, s'interdit certaines choses et vise à pratiquer l'agriculture avec un objectif bien précis. Je suis agriculteur bio et je peux vous dire qu'avec le coût des contrôles, vous avez les 2 000 € d'écart. Rien que le coût des contrôles. Vous adhérez à un organisme de contrôle qui vient contrôler toutes vos factures. Il passe l'après-midi à tout pointer, les quantités, etc. Donc rien que le coût du contrôle est absorbé par la différence. Et je peux vous dire que c'est lourd pour quelqu'un qui veut le faire.

Ensuite, je suis éleveur de Blondes d'Aquitaine et je suis adhérent à un groupement. D'ailleurs l'élevage que j'ai aujourd'hui n'est pas le mien. C'est celui de mon père qui l'a inscrit au Herdbook Blond en 1977, donc dans la durée là aussi. On peut mettre l'argent qu'on y a mis – j'avais dit que je n'interviendrais pas, Joël HOCQUELET –, en tant qu'éleveur, à voir ce qui se faisait dans les élevages du Département et ce qui se fait aujourd'hui, je vais dire une formule : « mon âme pleure et mon cœur saigne ». Et je peux vous dire que pour réinstaller de l'élevage dans le département, je salue le travail qui est fait, Madame la Présidente, Joël HOCQUELET, mais il faudrait faire beaucoup plus que ce que nous faisons. Ce que nous faisons est insuffisant.

Regardez l'aide que la Chambre d'Agriculture a instaurée : 135 000 € pour aider des éleveurs à racheter un troupeau. Je crois qu'ils ont utilisé 30 000 € sur les 130 qu'ils y avaient affectés. On offre donc un élevage complet à un éleveur et combien y a-t-il eu de candidats dans le département ? Un ou deux. Nous, nous allons accompagner, mais combien allons-nous en aider ? Quelques-uns, oui. Je crois que c'est notre sensibilité que nous voulons exprimer par-là, mais c'est insuffisant. Je suis désolé de te le dire, Joël HOCQUELET, mais je te l'ai dit tout à l'heure en aparté, tu n'es donc pas surpris.

Mais ce n'est pas parce que c'est insuffisant qu'il ne faut pas le faire. J'ai participé à plusieurs réunions d'éleveurs, de groupements d'éleveurs et ils ont été sensibles aux messages que nous leur avons adressés. Et je crois que ce serait bien, parce que vous voyez, l'an dernier il nous manquait les masques. Aujourd'hui, il nous manque de l'acier parce que l'on a délocalisé, on a fermé l'usine de Fumel et les autres, et cela se fait en Ukraine. Aïe, problème aujourd'hui, il va falloir trouver ailleurs. Et je ne voudrais pas que demain, on ait abandonné l'élevage et que l'on soit dans la même situation pour l'alimentation humaine.

Je salue donc le travail réalisé, je l'ai dit. C'est un peu insuffisant, beaucoup peut-être, mais il faut faire aussi en fonction des moyens du Département pour pouvoir soutenir et j'aimerais que la

Région nous aide un peu plus. Je vous remercie de votre attention.

- **M. CHOLLET**. Sur le dossier 7003, Madame la Présidente, une intervention de Jacques BORDERIE.
- **M. BORDERIE**. Chers Collègues, juste pour vous apporter quelques précisions sur cette délibération, de manière à ce que votre information soit complète et bien comprise.

Depuis 2017, le Département ne finance plus l'axe Lot pour les travaux d'entretien des berges, abattage, plantation, tout simplement de par la fin du Contrat de Rivière. De 2012 à 2017, cela représentait une aide de 25 % du Département et nous retrouvons l'équivalent dans les chiffres qui vous sont présentés aujourd'hui. Le changement de statut avec GEMAPI en 2018 a induit un nouveau contrat, le Contrat de Progrès, né en 2020, proposé par l'État, mis en place, mais qui ne sera effectif et efficient qu'en 2022, j'espère dans les semaines à venir.

Aujourd'hui, avec cette délibération, c'est le retour du financement de notre Département qui n'existait donc plus depuis 2018. Depuis 4 ans, le SMAVLOT intervenait dans ces missions avec le soutien de l'Agence de l'Eau. Depuis la vente du pousseur du Département en 2020, la barge qui servait à l'entretien de la Baïse, mais aussi du Lot, ne peut donc plus accéder au Lot, d'où l'intervention du SMAVLOT dans cette mission d'appui pour le Département.

Je souhaite enfin vous préciser que nous avons été reçus récemment par le directeur et les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui nous ont félicités pour les travaux d'entretien effectués sur cette rivière. Je vous remercie.

**M. HOCQUELET.** – Juste pour dire à Marcel CALMETTE que nous mettons également 100 000 euros sur le groupement de défense sanitaire qui concerne l'élevage, ce qui est tout de même un effort que tous les Départements ne font pas. Moi, je veux bien faire plus, j'irai donc voir Christian DEZALOS pour avoir des fonds.

Et une petite précision, Marcel CALMETTE, on ne dit plus « phytosanitaire », on dit « phytopharmaceutique ».

Mme la Présidente. - Une précision essentielle.

### RAPPORT N° 7001

## POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'AGRICULTURE

L'assemblée prend acte.

# RAPPORT N° 7002

SOUTIEN A L'ELEVAGE EN LOT-ET-GARONNE – MODIFICATION ET CREATION DE REGIMES D'AIDE DEPARTEMENTAUX

Adopté à l'unanimité après amendement du régime d'aide à l'élevage en blonde d'Aquitaine (1 taureau par an et par exploitation).

### **RAPPORT N° 7003 - 4004**

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'HYDRAULIQUE AGRICOLE ET MODIFICATION DU REGIME D'AIDE « AMENAGEMENT ET GESTION DURABLE DES MILIEUX AQUATIQUES »

# Adopté à l'unanimité.

## Absents lors du vote de ce rapport :

- -M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme DUCOS Laurence (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos).

# Absents non représentés :

- -M. Michel MASSET
- -M. Jean-Jacques MIRANDE

### COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT

## Présentation d'un diaporama (cf page 114)

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Madame la Présidente, Chers Collègues, il me revient de présenter différents rapports. Le rapport 1002, relatif au budget départemental dans le secteur social, puis les rapports 1004, 1005 et 1006. Deux rapports sont également communs avec les collègues d'autres commissions, puisque ce sont des sujets transversaux, le 4003 sur l'économie sociale et solidaire qui a été présenté en commission Développement social et le point d'avancement sur la Stratégie Départementale d'Inclusion Numérique qui sera présenté par Pierre CAMANI. Je terminerai mon propos par l'introduction du rapport 1003 « Bien vieillir en Lot-et-Garonne » qui sera abordé par Madame MESSINA-VENTADOUX qui est en charge des PA/PH.

Tout d'abord, en qualité de Vice-présidente de la commission Développement social, je me devais de donner mon sentiment par rapport à l'Ukraine, notamment par rapport à ce que disait Baya KHERKHACH tout à l'heure. Je préciserai que nous avons aussi bien que possible mis en œuvre l'accueil dans le Lot-et-Garonne. Toute personne déplacée mérite notre même attention, notre soutien et notre accompagnement adapté. Nous l'avons prouvé avec les familles syriennes que nous avons accueillies voici quelque temps et également avec des familles afghanes.

D'autre part, il est vrai que nous avons finalement eu l'occasion, je dirais la primeur, d'avoir la présentation du rapport de soutien qui était à peine finalisé et j'ai bien entendu, Baya KHERKHACH, ta proposition de travailler en commun. Je pense que le sujet des déplacés, d'où qu'ils viennent, mais actuellement de façon aiguë d'Ukraine, mérite notre coopération et notre collaboration complète.

Je vais maintenant aborder le rapport sur le Compte administratif et le budget 2022 concernant le Développement social. En introduction Christian DEZALOS nous l'a dit, le budget de fonctionnement du social représente 66 % des dépenses du Département. Je vais surtout vous parler de fonctionnement, même s'il y a un peu d'investissements, dont je parlerai à la fin, mais l'investissement dans le social représente effectivement une part moindre. Le budget de fonctionnement du social s'élève à un peu plus de 241 M€, en progression de près de 4 millions de BP à BP. Nous avons donc une augmentation de 1,61 %.

Je rappelle que la politique d'autonomie couvre le besoin des personnes âgées, pour 67 M€, des personnes porteuses de handicap, pour 50,5 M€. Nous arrivons donc à un total de 117,68 M€, en augmentation de 4 % de BP à BP. Nous en verrons les raisons tout à l'heure, cela fait un peu plus de 5 M€ d'augmentation.

La part Enfance et Famille représente 22,31 % du budget de fonctionnement du social, nous noterons une augmentation de 2 M€, qui correspond à 4 % de BP à BP.

Enfin, l'insertion qui pour la première fois est passée sous la barre des 30 % cette année, avec effectivement 69 M€, en diminution de 5 % de BP à BP. Il est tout de même à noter que nous avons prévu une augmentation de 3 % entre le CA 2021, donc ce qui a été réalisé, et le BP 2022.

Nous pouvons ensuite aborder les raisons qui expliquent cette progression. Premièrement, les mesures en faveur de la Prévention et de la Protection de l'Enfance sont en augmentation d'un peu plus de 2 M€. Je rappelle que nous avons renouvelé les mesures du Schéma de Prévention et de Protection de l'Enfance, notamment avec le recrutement des sept assistants familiaux ou assistantes familiales à hauteur de 380 000 €, la mise en œuvre de l'équipe volante du Centre Hospitalier Départemental La Candélie à hauteur de 150 000 € pour soutenir de nouvelles actions envers les enfants. L'externalisation des visites médiatisées qui nous amènent à une dépense de 200 000 € et la création, c'était prévu dans le Schéma, de places de répit pour les accueillants familiaux d'enfants placés qui ont effectivement besoin de pouvoir souffler de temps en temps, notamment pouvoir être remplacés certains week-ends. Concernant la Protection de l'Enfance, nous verrons comment tout cela est tout de même lié à des incertitudes.

Concernant le budget autonomie, nous notons une augmentation de la PCH, Prestation de Compensation du Handicap, de plus de 830 000 €, qui s'explique par une modification du contexte réglementaire, une application de texte. Aujourd'hui, la PCH n'est plus comptabilisée dans les ressources des demandeurs pour le calcul des aides sociales ou des allocations de solidarité de type RSA. Il y a donc eu une demande plus importante. Et c'est entre autres défiscalisé. Il y a également eu l'augmentation des crédits de la politique de l'autonomie, majeure, à plus de 5 M€, la mise en œuvre de l'Avenant 43, je vous renvoie à tout ce qui tourne autour des SAAD, nous en avons déjà débattu dans cet hémicycle, à hauteur de plus 4,7 M€. Nous avons aussi de façon notable l'augmentation de l'Aide Sociale à l'Hébergement pour les personnes âgées et pour les personnes porteuses de handicap, plus 1,5 M€, et donc la Prestation de Compensation du Handicap.

Nous notons également que ces augmentations sont « compensées » – le terme n'est pas forcément heureux –, en tout cas contrebalancées de façon budgétaire par une diminution de l'allocation RSA par rapport au BP 2021. Mais comme je vous le disais, nous avons prévu 3 % d'augmentation par rapport au réalisé.

Abordons maintenant la question des dépenses liées aux évolutions législatives et non inscrites au budget. La Présidente et Christian DEZALOS ont signalé dans leur propos que de nombreuses annonces gouvernementales, et encore récemment fin 2021 et en février 2022, n'ont pas encore de traduction concrète, notamment s'agissant des compensations. Ces dépenses nous imposent de la prudence. Je citerai entre autres la loi sur la Protection de l'Enfance qui effectivement amène des avancées. Cette loi du 7 février 2022 était nécessaire, mais nous sommes en attente de décret. Elle annonce notamment un droit au répit, une prise en charge systématique, un droit au retour

des jeunes majeurs qui sortent de l'ASE, même si nous avions déjà l'habitude d'appliquer cette mesure. Tous ces éléments ne sont pas encore chiffrés et chiffrables.

Nous avons également parlé de l'extension du Ségur de la Santé au personnel de la filière socio-éducative. Nous sommes concernés pour les établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap, également dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social et concernant nos agents qui travaillent par exemple à la PMI. Et puis bien entendu, une inconnue demeure : l'augmentation du nombre de personnes se déclarant mineur non accompagné. Leur nombre augmente, nous l'avons vu dernièrement, en tout cas avant évaluation parce que je vous rappelle la procédure : ils arrivent, nous les mettons à l'abri et nous évaluons la minorité. Ensuite, également en lien avec un système de péréquation nationale – même si le mot n'est pas correct lorsque l'on parle de personnes –, la cellule nationale attribue un département de rattachement à ces jeunes pour rééquilibrer un peu sur les départements. D'ailleurs, la loi de février 2022 reverra également cet accueil concernant les mineurs non accompagnés.

Je vous disais donc incertitudes concernant les dépenses, mais aussi perspectives très incertaines des recettes. Je vous rappelle que le montant de la compensation de l'Avenant 43 n'est toujours pas connu. Nous n'avons pas d'information concernant la mise en œuvre de la loi de Protection de l'Enfance sur les mécanismes de compensation financière de l'État. De la même manière, nous attendons des informations précises sur les mécanismes de financement de l'extension du Ségur.

Ce budget est effectivement contenu, il attire en revanche toute notre attention au vu des incertitudes à la fois en matière de dépenses et de recettes. Voilà donc pour ce premier rapport. Je vous propose d'aborder les autres rapports et, si Madame la Présidente en est d'accord, les débats s'ouvriront après l'ensemble des présentations.

Le rapport 1006 est relatif à la modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement. Le règlement du FSL a été revu pour modifier les barèmes. Nous avons augmenté le plafond pour qu'un plus grand nombre de personnes puisse y avoir accès, les barèmes fixant le niveau de revenu maximum par foyer mobilisant le FSL. Les aides sont également plus conséquentes.

Le rapport 1004 concerne la convention avec le Centre départemental de La Candélie, qui permet la création d'une filière unique de prise en charge pour tous les enfants et adolescents placés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Jusque-là, La Candélie avait mis en place une filière qui ne s'adressait qu'aux adolescents pris en charge par la Protection de l'Enfance. Au vu des besoins croissants d'accompagnement pour ces jeunes, deux filières supplémentaires, deux dispositifs supplémentaires ont été mis en œuvre avec La Candélie : une filière pour les jeunes enfants de 0 à 7 ans et une filière pour les adolescents qui nécessitent donc aussi cette prise en charge. Le Département intervient pour la filière des enfants uniquement, qui sont à la charge du Département dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Un rapport également sur la politique en faveur du logement, notamment avec la production de logements sociaux, le déploiement du service public pour la performance énergétique de l'habitat dans les territoires ruraux, la coordination des politiques de l'habitat, l'action de lutte contre la précarité énergétique. Ce rapport est intéressant puisqu'il croise plusieurs compétences du Département, des compétences sociales, mais aussi des compétences d'aménagement du territoire et de développement durable.

Je soulignerai aussi, ce sera vu dans d'autres commissions, le rapport 3001 qui parle d'économie sociale et solidaire avec notamment le *Vademecum* de l'ESS et la modification de l'un des quatre dispositifs de soutien financier: celui de l'accompagnement à l'émergence de nouvelles entreprises solidaires. Michel MASSET nous en fera le rapport dans sa commission. Puis le rapport 3002 sur la Stratégie Départementale d'Inclusion Numérique avec deux pans, l'installation de tout ce qui est « routes du numérique », un rapport qui sera présenté par Pierre CAMANI, et je dirai éventuellement deux mots sur l'inclusion sociale à travers le numérique.

Pour terminer, le rapport « Bien vieillir en Lot-et-Garonne », la Présidente en a déjà dit quelques mots dans son propos introductif, est un rapport qui développe les projets d'habitat adapté aux personnes âgées et handicapées, avec le programme d'action que nous avions déjà validé fin 2021. Je vous rappelle qu'un diagnostic territorial est inclus dans le diagnostic actuellement conduit dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat. Ce programme d'action de l'habitat inclusif a aussi un volet de concertation et de sensibilisation. Je vous renvoie à la journée du 10 mars 2022 où nous avions très largement échangé avec des élus locaux, des EPCI, des bailleurs sociaux sur l'habitat inclusif. Également sur un apport théorique et historique concernant ce type d'habitat. Le plan d'action comporte aussi notre appel à projets qui est lancé du 1<sup>er</sup> avril à juin pour une désignation des lauréats en septembre 2022.

Ce rapport « Bien vieillir en Lot-et-Garonne » énonce également les actions de prévention menées par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie. Je vous rappelle que près d'un million d'euros est distribué chaque année à des associations, à des CCAS, des porteurs de projets portant des actions de santé en termes de prévention, mais aussi d'accès à l'inclusion numérique, d'accès à des équipements, à l'amélioration des accès aux aides techniques. Et bien entendu, ce rapport appelle aussi les actions de soutien aux SAAD, développer le « 47 dans nos assiettes », contrôle et soutien aux EHPAD et quelques mots sur le Schéma de l'Autonomie. Ces quatre points seront très brièvement abordés par Annie MESSINA-VENTADOUX et nous développerons par la suite s'il y a des questions.

**Mme la Présidente**. – Je donne donc la parole à Madame MESSINA-VENTADOUX qui va nous présenter le rapport « Bien vieillir en Lot-et-Garonne », qui faisait partie d'un des axes de notre campagne.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Chers Collègues, Chers Élus, Madame la Présidente. Bien vieillir en Lot-et-Garonne. Bien vieillir, c'est vivre dans un habitat choisi, c'est pouvoir continuer à vivre à domicile si on le souhaite, en toute sécurité grâce à des services d'aide à domicile. Bien vieillir, c'est retarder la dépendance en préservant son autonomie. Bien vieillir, c'est pouvoir intégrer un établissement quand cela est nécessaire et y vivre dans de bonnes conditions, dans un cadre agréable, avec des services de restauration de qualité et des professionnels à l'écoute. Bien vieillir, c'est être entouré et considéré avec bienveillance.

Aussi, le Département continue à être aux côtés des aînés et à amplifier son action pour le bien vieillir en Lot-et-Garonne. L'habitat adapté aux personnes âgées et handicapées, Madame Christine GONZATO-ROQUES l'a déjà évoqué, est un projet innovant avec une implication du Conseil départemental, avec une mobilisation si nécessaire en plus d'aides de droit commun que sont l'APA, la PCH mutualisée. Nous en avons actuellement quatre pour PH et quatre pour personnes âgées.

La Conférence des financeurs est un dispositif complémentaire de nos dispositifs de prise en charge de la dépendance, soit 6 000 bénéficiaires de l'action de la Conférence et côté dépendance, 10 000 personnes sont bénéficiaires d'une aide du Conseil départemental. Et l'enveloppe d'un million de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) est consommée à 100 %.

Concernant le soutien des SAAD. En préambule, comme cela vous a été dit, le budget de l'autonomie personnes âgées et personnes handicapée représente 117 M€, soit près de la moitié du budget du secteur social avec une augmentation de 4 %, dont 57 % pour les personnes âgées. Le Département finance les services par le biais de l'APA, de la PCH, des aides ménagères et aussi de l'ASE. En 2021, cela concernait 6 000 Lot-et-Garonnais bénéficiant d'une aide à domicile. À la suite de la mise en œuvre de l'Avenant 43, les services d'aide à domicile relevant de la convention collective de branche ont vu leurs tarifs revus à la hausse grâce à l'intervention du Département. Tous les professionnels d'aide à domicile ont été concernés. Après un travail d'analyse de ces services par un cabinet spécialisé, le tarif est passé de 20,50 € à 25 €. Pour les SAAD lucratifs, l'application du tarif national plancher était à 22 € de l'heure.

Pour rappel, du 1er octobre au 31 décembre 2021, le Département a financé la totalité de l'augmentation du tarif sans aucune répercussion sur l'usager. À partir du 1er janvier 2022, le tarif socle est passé à 23 € et le Conseil départemental a pris à sa charge au-delà de 23 € jusqu'à 25 € pour limiter la répercussion sur l'usager, sachant que de 20,50 € à 23 €, le Département participe à 85 %, 15 % pour les usagers. Cela représente au total pour le Département 4,5 M€ par an, sans compensation financière par le Gouvernement. Nous avons eu des effets d'annonce mais sans accompagnement des collectivités. Le retour est positif pour les quatre associations, mais aussi pour les représentants du personnel.

Par cette revalorisation salariale nécessaire, au vu des bas salaires et de la difficulté du métier, nous espérons augmenter le recrutement des salariés, mais ce ne sera pas notre seul levier d'action. Nous en aurons un autre, celui de faire connaître le métier, notamment par le Forum des Métiers du Social qui je vous l'annonce, je ne sais pas si vous étiez informés, aura lieu le 20 mai 2022 à Tonneins avec l'ADES, l'ARS, le Préfet, le Conseil régional, le Conseil départemental. Il sera à destination des demandeurs d'emploi, des collégiens, des lycéens et des étudiants.

Troisième levier, le soutien à la formation et au recrutement dans un plan d'action plus global au niveau régional et pour cela, le Département s'appuiera sur la convention passée avec le Gérontopôle de la Nouvelle-Aquitaine, qui nous apportera une expertise dans ce domaine.

Avec ce soutien conséquent aux services d'aide à domicile en limitant les répercussions sur l'usager et cette volonté de recrutement et de valorisation des professionnels, le Département, en tant que chef de file des solidarités, joue pleinement son rôle et va au-delà du simple appui financier en favorisant le maintien à domicile qui, je vous le rappelle, est plébiscité par 81 % des Français.

Concernant le développement du « 47 dans les assiettes », 19 EHPAD et un foyer pour personnes handicapées sont adhérents au GCSMS 47 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ont débuté la mise en place de ce dispositif. C'est la prolongation de celui mis dans les collèges et qui a permis d'augmenter la qualité, d'utiliser des produits locaux, de diminuer le gaspillage et les biodéchets, tout en répondant à la loi EGalim, avec laquelle nous allons d'ailleurs passer de 10 à 20 % de bio pour l'année à venir. Tout ceci s'est fait à coût constant pour les collèges et ce système a été plébiscité par les collégiens eux-mêmes, c'est donc à reconnaître.

Pour les collèges et les EHPAD, le Département a adapté ses moyens humains puisque six agents assurent du conseil en matière de restauration collective, dont trois postes créés depuis le début du dispositif pour aider les EHPAD et les collèges. Il faut rappeler que cette extension aux EHPAD a été labellisée Projet Alimentaire Territorial avec une subvention de 23 000 € à l'appui.

Cette convention passée entre les EHPAD et le Département a trois missions : la passation des marchés de denrées alimentaires, les tests de consommation, qui sont importants pour connaître la manière dont les personnes consomment sur place, ce qui a déjà été fait dans les collèges, et bien sûr également la formation des équipes de cuisines. Depuis 2020 les personnels ont été formés au logiciel Easilys qui permet une gestion des stocks et des commandes. Deux marchés publics ont été passés en 2020 et en 2021, sur un an pour tous les EHPAD. Les tests de consommation, c'est à signaler, demandent beaucoup de temps, sur une semaine et deux fois une semaine. Cela permet de voir s'il y a du gaspillage, d'en savoir plus sur la consommation, s'il y a surproduction et entre les deux, les équipes font des préconisations aux établissements.

Ont été concernés l'EHPAD de Castelmoron-sur-Lot en 2020 et le foyer Mont Clair en 2021. Nous avons eu des réunions avec les chefs cuisiniers. Nous aurons une nouvelle passation de marché public en juillet 2022 pour acheter des produits de qualité et bio. Nous aurons un accompagnement complet pour quatre EHPAD volontaires : Miramont qui commence le 22 mars, Verteuil-d'Agenais, Sainte-Livrade et Puymirol. Une réunion avec les chefs cuisiniers est prévue en juin. Il y aura des animations dans les EHPAD pour faire connaître les produits locaux aux résidents et enfin, bien sûr, vous vous en doutez, il y aura une réflexion sur l'intégration de ce projet qualitatif dans la tarification,

car nous ne savons pas aujourd'hui quel sera le prix du repas.

Le Département a donc une forte volonté politique d'intégrer cette démarche dans les CPOM des EHPAD, afin que les établissements deviennent des lieux d'achat et de consommation responsables et solidaires et ensuite, surtout, pour améliorer la qualité des repas et donc aller dans le sens du bien-être, du bien vivre pour ceux qui, dépendants, n'ont pas la chance de pouvoir vivre au domicile auprès de leurs proches.

S'agissant du contrôle et du soutien des EHPAD. Vous le savez, les EHPAD ont été fortement impactés par la crise Covid en 2020-2021. Pour rappel, il y a 76 établissements d'hébergement pour personnes âgées, dont 20 EHPAD publics autonomes qui représentent 37 % de l'offre, 10 rattachés à des services de santé, 20 privés associatifs parmi lesquels nous avons 16 lucratifs et 4 non lucratifs. Les établissements lucratifs représentent 30 % de l'offre contre 20 % au niveau national. Tout cela nous fait 4 850 places qui concernent donc 10 % de personnes âgées de plus de 75 ans.

Vous savez que les établissements pour personnes âgées sont autorisés par l'ARS et le Conseil départemental. Ils sont donc théoriquement et de façon optimale contrôlés par l'ARS et le Conseil départemental. Ce dernier ne contrôle que ce qu'il finance, c'est-à-dire en dehors du soin qui relève de l'ARS et du Médecin inspecteur. Dans les EHPAD publics, le Département finance et contrôle la dépendance et l'hébergement. Dans les EHPAD privés, il ne contrôle que la dépendance. L'inspection des établissements médico-sociaux est menée par un Médecin inspecteur sous l'autorité de l'ARS, avec du personnel du Conseil départemental, ce qui est idéal, car cela permet de contrôler la totalité des établissements.

Le contrôle se fait soit de façon programmée, dans le cadre d'un programme annuel, soit de façon inopinée si un signalement a été fait par la famille ou par des résidents. À tout moment, le Préfet peut diligenter un contrôle. Il faut en tout cas savoir qu'il y avait un ETP pour les contrôles au niveau des services du Conseil départemental et qu'il y en a désormais deux depuis fin 2021.

Il y a eu 19 contrôles de 2017 à 2020, huit missions d'appui en 2021 pour la Covid. Il n'y a pas eu deux contrôles en janvier 2022, mais il y en a eu trois, dont deux établissements privés à but lucratif, et deux autres sont déjà programmés par le Conseil départemental, et il y en aura bien sûr d'autres.

Comme je vous le disais, l'idéal est que cela soit fait conjointement par l'ARS et le Département, mais l'ARS a des problèmes de personnel. Parmi les mesures gouvernementales annoncées en mars, il est prévu de renforcer les moyens humains des ARS et j'espère que cela se fera pour les contrôles. Cela nous permettra d'augmenter le nombre de contrôles parce que l'État doit prendre ses responsabilités face à ce scandale qui doit rester dans nos esprits, malgré l'actualité dramatique que nous traversons. Et surtout établir des mesures vis-à-vis des fossoyeurs.

Les annonces gouvernementales du 7 mars 2022 ne sont donc pas à la hauteur de l'enjeu du vieillissement. Malgré ces mesures qui nous semblent largement insuffisantes, malgré l'absence de la « Loi grand âge » promise, nous poursuivons et nous simplifions notre accompagnement auprès des résidents d'EHPAD en continuant les contrôles, en apportant un soutien financier pour les EHPAD et en améliorant la qualité de prise en charge au sein de ces établissements.

Concernant le Schéma de l'Autonomie enfin, vous vous rappelez sans doute que c'est un Schéma Unique PA/PH, une décision qui a été prise. Le dernier a été voté en 2016 pour 5 ans et il doit donc être renouvelé. Au travers de ce Schéma directeur, qui a la possibilité de transformer ou de créer des places, l'idée est de favoriser l'inclusion des personnes handicapées en travaillant sur ce que l'on appelle la désinstitutionalisation dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, et de répondre à une amélioration de l'offre d'accompagnement à domicile qui est plébiscitée par une majorité des personnes âgées.

Je vais tout de même vous faire un point rapide sur le dernier Schéma, pour vous dire ce qui a été fait. En 2016, il a été prévu la création d'une Conférence des Financeurs et de la Perte d'Autonomie. Cela a été créé sur tout le territoire, sur 20 communes à peu près. Il y a donc un éventail d'actions large : 50 associations s'en occupent avec des sujets variés. En 2017, il était prévu, et cela a été fait, l'installation du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, institué par la loi de 2015 et qui prend en compte l'avis des usagers. Nous avons d'ailleurs prévu d'inclure une ou deux personnes du Conseil Consultatif Citoyen. Je vous informe que la réunion plénière se tiendra le 23 mars 2022, avec pour but de donner un avis sur la feuille de route CNSA 2021-2024 et un état d'avancement sur l'habitat inclusif. Entre autres, car il y aura d'autres points.

Il y a ensuite eu mise en place des plateformes territoriales d'appui, mise en place de la réponse accompagnée pour tous, pour les personnes handicapées avec rupture de parcours, la convention avec le Gérontopôle en vue d'une expertise, la coopération entre le secteur de l'autonomie et le GCSMS pour regrouper les EHPAD et qui vont passer le marché public pour le « 47 dans les assiettes » et enfin, le rééquilibrage entre l'hébergement et le domicile en développant l'hébergement innovant, l'habitat inclusif. Je vous informe que j'ai récemment eu un entretien en visioconférence avec Monsieur Stéphane CORBIN, directeur adjoint de la CNSA, qui a trouvé que la stratégie du Conseil départemental sur ce dossier était conforme aux orientations nationales et qu'il s'engageait sur la participation à l'AVP de 80 %.

Ensuite, créer des places de répit pour les aidants, cela a été fait par l'accueil de jour et temporaire.

Le nouveau Schéma de l'Autonomie s'occupe donc des personnes handicapées avec une feuille de route MDPH. Il s'occupe également des personnes âgées. Le Gouvernement propose des mesures, mais sans trop de visibilité et nous, nous ajouterons les problématiques locales. Une mise en place pratique avec un prestataire externe débutera en mai-juin avec un travail sur cinq thématiques, trois réunions par thématique, 20 fiches actions et bien sûr, une réflexion collective des usagers et des établissements. Le travail se fera sur 6 à 9 mois et le rendu, la mise en œuvre, se fera en janvier 2023.

Vous avez sans doute lu les axes : faire un état des lieux des personnels pour lutter contre la pénurie et rendre attractifs les métiers, faire un partenariat SSIAD-SAAD-médecins libéraux, c'est très important parce que nous nous apercevons parfois qu'il n'y a pas de communication entre eux, poursuivre la prévention, s'occuper des personnes handicapées vieillissantes, c'était déjà dans le précédent Schéma et nous devons le reconduire, évaluer la qualité de la prise en charge en EHPAD.

Le nouveau Schéma de l'Autonomie est axé sur le virage domiciliaire avec les aides et les accompagnements nécessaires pour retarder le syndrome de glissement qui fait passer une personne de l'autonomie à la dépendance, que nous devons garder le plus possible à domicile, et quand la dépendance survient, qui nécessite le placement dans un établissement d'hébergement. Le Département s'engage, au-delà du virage domiciliaire, à poursuivre son action sur l'amélioration de la qualité de vie des EHPAD avec pour objectif de bien vieillir en Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Merci, Madame Annie MESSINA-VENTADOUX, pour ce point complet autour des personnes âgées. Avez-vous des questions sur les différents rapports présentés par Madame Christine GONZATO-ROQUES et sur le rapport présenté par Madame MESSINA-VENTADOUX?

**M. DEVILLIERS**. – Plus qu'une question, une remarque, car j'ai bien entendu vos objectifs ce matin et si je résume : nous maîtrisons nos dépenses, nous investissons dans nos compétences, nous rendons nos actions plus visibles et maintenant, on vieillit bien. J'ai donc une proposition à vous faire, qui remplira les quatre cases, et j'espère que vous la soutiendrez.

Nous venons de parler des EHPAD, je commencerai une fois encore par le canton de Daniel BORIE. Il s'agit de la problématique des chambres doubles en EHPAD. L'EHPAD de Tournon

connaît une problématique par rapport à quelques chambres doubles. Nous avons le même problème à l'EHPAD de Penne d'Agenais et je pense que la problématique se retrouve dans tous les EHPAD un peu « vieillissants ». Or aujourd'hui, cette problématique est accrue du fait que cela ne correspond tout d'abord plus au souhait des familles, ce que nous pouvons comprendre. L'épidémie de Covid nous a tout de même obligés à séparer les couples et nous a faire perdre de l'argent puisque cela dégrade la fréquentation et donc nos recettes. Je pense que nous pourrions nous accorder en puisant encore un petit peu dans la caisse mais cette fois-ci, cela répond à l'objectif de dépenser pour nous, de nous doter d'un plan zéro chambre double dans le Département à horizon peut-être de 2 ou 3 ans, de manière à régler cette question qui pèse sur les équipes sanitaires, sur les finances du Département et qui dégrade de plus notre image auprès des familles. Alors que le fait d'avoir un objectif clairement affiché nous permettrait de rendre ces structures un peu plus accueillantes qu'elles ne le sont déjà. Je vous remercie.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Ce que vous dites est effectivement important. Aujourd'hui, le souhait des personnes âgées résidant en EHPAD n'est pas le même qu'il y a 40 ans. De la même manière, l'équipement en salle de bains pour chaque chambre est également important. Aujourd'hui, dans les EHPAD rénovés ou qui se construisent – je pense par exemple sur notre canton à l'EHPAD de Cancon – dans la rénovation, dans la réhabilitation ou dans la construction, c'est un impératif.

**M. DEVILLIERS**. – Je me disais donc que nous pourrions peut-être faire un régime spécial chambres doubles pour vraiment tenir cet objectif et arriver à régler cette question rapidement. En plus, pour les deux EHPAD que je connais, les projets sont dans les tuyaux, il ne s'agit plus que de problèmes de financement. Il serait donc peut-être intéressant de faire un petit effort là-dessus. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Aujourd'hui, le Département ne participe effectivement plus sur les investissements des établissements d'accueil de personnes dépendantes. Une réflexion est engagée. Nous avons en tout cas eu plusieurs réunions avec le Directeur régional de l'ARS et effectivement, audelà du fait que l'ARS nous solliciterait à nouveau, en tout cas, conditionnerait sa participation financière sur les EHPAD à notre participation, elle viendrait aussi nous solliciter, et là, c'est tout de même un peu fort de café, sur les centres hospitaliers. Ce qui n'est pas tout à fait de notre compétence.

Une réflexion sera donc effectivement menée au sein de notre Collectivité pour voir comment nous pourrions intervenir en termes d'investissement sur les EHPAD. Mais vous avez raison, il est aujourd'hui indispensable que des personnes âgées souvent très dépendantes, parce que l'on va maintenant souvent dans un EHPAD au cours des dernières semaines de vie, soient accueillies dans des chambres individuelles. Nous vous tiendrons informés des discussions que nous pouvons avoir avec l'ARS.

**M. CHOLLET.** – Nous voulions vous dire, comme ce sont des sujets très importants, que nous avons bien compris que vous avez voulu dérouler l'ensemble des sujets de cette commission, mais nous avons un débat à avoir avec vous sur chacun des sujets.

Mme la Présidente. – Souhaitez-vous donc que nous reprenions rapport par rapport ?

M. CHOLLET. - S'il vous plaît.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous donc des questions sur le rapport présenté par Madame MESSINA-VENTADOUX ?

**Mme KHERKHACH**. – Concernant l'habitat partagé, nous en avons effectivement discuté lors de la commission. C'est un enjeu très important pour notre territoire, qui est très concerné par la question du vieillissement des populations, qui plus est un territoire aussi rural que le nôtre, et en ce sens, les solutions alternatives auxquelles vont participer, en termes de logement, les habitats partagés, inclusifs, sont une piste très intéressante. D'ailleurs, vous le savez, la Ville d'Agen a un projet qui inclura, peut-être pour aller dans le sens de ce que disait Arnaud DEVILLIERS, des propositions hybrides dans la résidence qu'elle souhaite créer, avec de la colocation, au-delà des espaces privés qui pourraient

être retrouvés par ailleurs dans la résidence. Mais je ne m'étale pas sur le sujet puisque ce n'était pas l'objet de mon intervention.

Concernant l'habitat partagé, la journée organisée par le Département avec le réseau APA a vraiment été une réussite, je crois qu'il est important de le dire. Je n'ai pu assister qu'à la matinée, mais ceux qui ont également participé à l'après-midi, dans le cadre des ateliers, ont vraiment apprécié les échanges, les rencontres. Cela a également été l'occasion de découvrir, pour certains d'entre nous, des projets d'habitats partagés, d'une unité de vie partagée, sur leur canton. Je crois donc important que les élus que nous sommes soient informés des projets sur nos territoires. C'est important parce qu'ils peuvent avoir des projets qu'ils n'ont pas encore formulés, exprimés, ils sont peut-être dans une démarche de benchmarking (analyse comparative) ou de diagnostic. Sur le sujet du diagnostic, puisque vous en avez lancé un dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat, il serait intéressant de nous coordonner avec les collectivités, les communes, parce qu'une des oratrices de cette matinée nous rappelait à quel point, pour construire son projet d'habitat partagé, la partie relative à la concertation et à la participation des habitants est fondamentale pour comprendre le besoin et savoir si nous répondons à un besoin de territoire.

En ce sens, de notre côté, pardon de reparler de la ville d'Agen par rapport à ce projet, mais nous avons d'ores et déjà lancé un questionnaire auprès de nos seniors, pour connaître la part de seniors intéressés par ce type de logement. Il y a là à mon avis une coordination indispensable à avoir entre les services du Département et les communes qui ont ces projets, pour les informer et peut-être aussi pour les associer à cette réflexion.

**Mme la Présidente**. – Il y aura désormais forcément cette communication et cette coordination. Il faut avouer qu'en 2020-2021, des porteurs de projets sont directement allés solliciter les communes, notamment de petites communes, pour leur « vendre » des dispositifs clé en main, sans vraiment prendre en considération les besoins et les attentes des personnes qui pourraient solliciter ce type d'habitat.

Un promoteur a tout de même été assez prégnant sur le territoire mais nous avons également pu alerter l'ensemble des communes, puisque l'on ne peut pas faire un habitat partagé ou un habitat inclusif dans n'importe quelle commune. Il faut qu'il y ait un minimum de services. Il n'y a pas d'intérêt à construire des coquilles vides et à mettre ensuite le Maire de la commune en difficulté puisque personne n'y vient. Je pense que l'intérêt de cette journée était d'abord que tous les acteurs intéressés par ce dispositif puissent se retrouver et que les uns et les autres prennent bien en considération les conséquences d'un tel dispositif. Je pense donc que ce sera désormais coordonné.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Effectivement, sur le recensement des projets, il est certain que le Département n'est pas le seul porteur de projet de l'habitat inclusif. Dans le cadre de la loi, il se doit, notamment de par la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif, de valider ce qui relèvera de l'habitat inclusif pour l'attribution de l'allocation à la vie partagée, cette fameuse AVP, qui est actuellement prise en charge à 80 % par l'État et à 20 % par le Département, mais uniquement pour les dossiers déposés en 2022. En 2023, nous attendrons de voir la participation de l'État sur cette AVP. C'est une allocation individuelle, mais qui est versée au tiers porteur du projet d'animation.

Tu as souligné un deuxième point important, qui est que pour parler d'habitat inclusif, en tout cas dans le sens de la définition du décret, c'est-à-dire qui s'adresse à des personnes âgées et à des personnes porteuses de handicap, ce projet de vie doit être coconstruit. Théoriquement, l'habitat ressemble donc aux personnes qui le construisent. Il existe d'ailleurs des chartes pour entrer dans ce type d'habitat et une cooptation pour ceux qui suivent. Comme l'a dit la Présidente, il n'est pas question de laisser monter des coquilles vides. Nous pouvons tout à fait imaginer que de petites structures se répartissent un peu partout, mais qui soient de fait des établissements sociaux. Là, ce n'est pas le cas, les personnes sont autonomes et elles sont accompagnées dans cette autonomie.

Dans l'appel à projets du Département, nous choisissons d'accompagner des projets dits

pilotes, dits exemplaires. D'une part par leur taille, parce que nous estimons qu'en fonction des textes, la vie partagée ne peut pas se faire sur une énorme unité de 40 appartements. Mais sur sept ou huit dans un ensemble plus gros, cela peut être envisageable. Nous voulons d'autre part un niveau de loyer accessible aux personnes et il n'est pas question d'avoir des services payants les uns après les autres, où l'on se retrouve avec des mensualités à 4 000 €. C'est important.

Nous accompagnerons financièrement une dizaine de projets au total sur trois ans, mais des projets exemplaires, qui répondent à notre appel à projets. D'autres porteurs, des CCAS, d'autres bailleurs sociaux, sont néanmoins libres de nous présenter et de monter des projets.

**Mme la Présidente**. – Pouvons-nous voter sur ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**Mme KHERKHACH**. – Beaucoup de choses ont été dites dans ce rapport, merci à toi, Christine GONZATO-ROQUES, pour cette présentation. Je retiendrai tout de même qu'il présente surtout le plan d'action que nous avions appelé de nos vœux et nous pouvons dire : enfin, le plan d'action suite au Schéma Départemental de Protection de l'Enfance est là. Tu as décliné la politique de recrutement des assistants familiaux, l'équipe volante, etc., et pour connecter avec ce que nous disions lorsque vous nous aviez présenté le plan d'action, parce qu'il y avait une question liée aux ressources humaines, j'avais une question – mais Madame Annie MESSINA-VENTADOUX y a répondu, je vous remercie – sur la politique qui serait la vôtre sur le recrutement de tous les travailleurs liés aux métiers de la vie. Vous avez parlé des forums que vous mettrez en place. Je vous remercie d'y associer les EPCI qui ont la compétence « développement économique » et qui peuvent également vous aider à mobiliser des publics demandeurs d'emploi, même si j'ai compris que des publics jeunes participeraient. Il faut effectivement également préparer les nouvelles générations de travailleurs sociaux.

Nous espérons que ce plan d'action viendra soulager la charge de travail des travailleurs sociaux du Département, parce que c'était l'une des problématiques. J'aimerais également profiter de la présentation de ce rapport pour vous interroger, cela fait longtemps que nous ne sommes pas revenus dessus, sur le traitement des dossiers APA. Y a-t-il du mieux au niveau des délais? De manière générale, nous soulignons et nous félicitons l'articulation entre le poids sur les travailleurs sociaux et toute la nouvelle politique de recrutement sur les métiers de la vie que vous êtes en train de mettre en place.

Mme SUPPI. – Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, je voudrais pour ma part vous alerter sur le manque de places que j'ai pu constater sur mon canton du Villeneuvois. Manque de places en IME, en ITEP, en ISEP, en SESSAD, en CAMSP, sur l'Araucaria aussi, et qui pose problème au quotidien, auquel je dois répondre. Je suis quotidiennement sollicitée sur ce problème de places, également par rapport aux dossiers concernant le CMPE, parce que des enfants de maternelle ont des troubles autistiques et qu'il est impossible d'avoir une AVS ou une AESH dans un temps restreint. Il faut en effet savoir qu'il faut 4 mois pour le dossier. Nous sommes là en mars, donc autant vous dire que ce sera pour la rentrée scolaire. Il y en a de plus en plus en maternelle et je voudrais donc vous alerter sur ce sujet important.

Sur ce manque de places, je pense qu'il faudrait convier tous les acteurs, faire une réunion et peut-être aborder ce point en commission sociale, car c'est un sujet vraiment important. Je n'ai pas forcément de réponse à donner parce qu'il y a des dossiers à réaliser, etc. Il faut également accompagner ces familles, car certaines ne le sont pas malheureusement et se trouvent dans un état de fragilité psychologique inquiétante.

Je lance donc vraiment une alerte aujourd'hui, parce que j'ai eu quelques cas récemment et il y en a malheureusement de plus en plus. Je vous remercie de votre attention, Madame la Présidente, Chers Collègues.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Sur les délais APA, nous sommes actuellement dans les

clous. Deux personnes évaluaient auparavant la dépense, nous n'en avons plus qu'une, ce qui accélère donc le traitement des dossiers.

Un système national d'information APA sera ensuite mis en place, ce n'est pas encore fat, mais l'État le proposera, ce qui permettra aux usagers d'être informés en temps réel, de pouvoir s'en saisir rapidement et nous espérons que cela accélérera également le traitement des dossiers.

**Mme la Présidente**. – Concernant ce que vous évoquez, Madame Patricia SUPPI, il y a effectivement de plus en plus d'enfants nécessitant un soutien particulier. Les demandes particulières passent également par la MDPH, où des notifications sont posées, mais le problème est que ce n'est pas parce qu'il y a une notification qu'il y a une place.

Des discussions sont menées avec l'ARS pour augmenter le nombre de places mais la difficulté des instituts, tels que les IME, est que les jeunes sont souvent majeurs, ceux relevant de l'amendement Creton, parce qu'il n'y a pas de place en ESAT ou en foyer de vie. Même s'il y a eu des créations de places, c'est une réalité et la pédopsychiatrie est en réelle difficulté dans notre Département. Nous n'y arriverons pas seuls dans notre coin. Nous alertons bien évidemment mais il n'y a pas eu de création de places depuis longtemps.

Nous avons travaillé avec une structure que tout le monde connaît en Lot-et-Garonne, l'ALGEEI, sur des appartements mis à disposition de jeunes adultes qui souhaitent avoir un chez-soi tout en étant accompagnés. Ces jeunes étaient auparavant en établissement. Cela a libéré des places mais il faudrait aller beaucoup plus loin dans ce type de structure d'accueil.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Ce que tu relèves a été noté, Patricia SUPPI. C'est un des axes du Schéma régional de Santé pour accueillir des enfants porteurs de handicap ou avec des besoins particuliers. Tu soulignais aussi le manque de place ou d'accompagnement pour des enfants à profil particulier. Je crois que le travail que nous faisons avec La Candélie est extrêmement important. Cela rejoint ce que disait Baya KHERKHACH, c'est-à-dire comment faire pour soutenir les équipes en place, pour faire en sorte que le travail soit moins lourd au quotidien. Il faut augmenter les moyens, les compétences ou apporter des compétences supplémentaires, pour des situations dites complexes. Le financement de cette nouvelle action, de cette nouvelle équipe, de ces deux équipes, nous permet de les renforcer.

Et comme l'a dit la Présidente, les « amendements Creton », c'est-à-dire les jeunes adultes porteurs de handicap, restent dans des structures de l'enfance, que ce soient en IME ou en Protection de l'Enfance. Nous avons de jeunes majeurs de 21 ans et dans tous les cas, tant qu'il n'y a pas de place pour les accueillir dans une structure d'adultes, ils restent dans les établissements d'enfants. Toutes ces initiatives d'appartements inclusifs et partagés, même si cela demande une majoration en termes d'investissement, parce que nous augmentons souvent les niveaux de PCH, etc., finiront par porter leurs fruits. Mais nous ne pouvons rien faire seuls et tant que l'ARS ne prend pas de décisions fermes, nous sommes un peu bloqués.

**Mme MESSINA-VENTADOUX**. – Je parlerai pour ma part du côté enfant. Il est vrai qu'il existe des difficultés pour faire suivre les enfants. Il n'y a effectivement pas assez de place dans les IME, je suis d'accord avec vous, mais je ne pense pas qu'il y aura des créations de places, puisque comme je vous le disais, nous sommes dans une politique de désinstitutionalisation, avec des transformations de places en SESSAD pour pouvoir accompagner au domicile.

En ce qui concerne l'accompagnement des enfants, des dispositifs existent, même si c'est insuffisant, tels que le PCPE (Pôle de Compétences de Prestations Externalisées) pour tout ce qui concerne l'autisme. J'ai rencontré le DASEN hier. Des choses bougent côté inclusion puisque deux classes externalisées vont être créées pour des enfants avec polyhandicap, dont une classe ULIS à Layrac et, bonne nouvelle, une EMA pour les enfants porteur d'autisme à Agen où l'on scolarise les enfants en leur prodiguant également des soins.

Il y a donc de petites avancées, même si c'est encore largement insuffisant sur le territoire.

**Mme DALLIES**. – C'est la première fois que je prends la parole, surtout en commission. Je vais pour ma part rejoindre Madame SUPPI. Sur mon canton, vous le savez bien, j'ai également plusieurs foyers, des ISEP, l'APF, l'APRES Handicap, et je manque également de places. On revient souvent me voir en me disant que l'on n'a pas assez de place.

Le Département avait justement aidé le foyer APF. Il serait bien d'aller les voir de temps en temps pour leur dire que nous ne les laissons pas tomber. Ce n'est pas une critique mais il faut leur montrer que nous sommes encore avec eux, parce que vous les avez aidés à 50 % et la commune à 50 %.

J'ai en revanche une question sur «faire connaître le métier ». C'est très bien, il en faut parce que c'est un métier de personnel. On ne peut pas faire ce métier sans formation. Le faire connaître, oui, mais qu'en est-il de la formation ? Je vous remercie.

**Mme MESSINA-VENTADOUX**. – Je vais répondre à la première question concernant les foyers pour personnes handicapées. Je me suis personnellement engagée à en faire le tour et j'ai commencé à visiter les foyers de l'ADAPEI, des foyers ESAT, des foyers d'hébergement de femmes également. Je poursuivrai, car vous avez raison, il faut aller à leur rencontre et savoir quels sont leurs problèmes au quotidien.

Concernant votre deuxième question, la formation est dispensée à l'ADES, mais le problème est que ces écoles ne sont pas pourvues complètement. C'est-à-dire que nous avons de moins en moins de personnes souhaitant les intégrer, alors qu'il y avait auparavant une demande, avec des listes d'attente. Il y a donc quelque part un phénomène qui nous échappe. Nous allons donc accompagner au maximum mais nous sommes effectivement peut-être bloqués par ce phénomène. Mais vous avez raison, nous devons continuer à former.

**Mme la Présidente**. – Pouvons-nous passer au vote du rapport 1002 ? Oui. L'Assemblée prend acte, très bien.

Avez-vous des questions sur la mise en place de l'équipe mobile de santé mentale?

**M. CHOLLET.** – Juste une intervention de ma part pour vous dire que nous sommes très heureux que vous ayez reconnecté avec la sphère psychiatrique de La Candélie. Je vous félicite parce que ce n'était pas facile. Ils étaient en difficulté de dialogue ou de posture. Toujours est-il que l'idée de l'équipe mobile de santé mentale est une bonne idée, et que vous ne pouvez pas gérer la protection de l'enfance et des adolescents sans avoir de connexions psychiatriques fortes pour les suivre.

C'est donc une étape intéressante et nous voulions vous dire que cela va dans le bon sens.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Les relations institutionnelles passent très souvent au travers de personnes et il arrive que certaines petites tensions méritent d'être aplanies et c'est ce qui a été fait pour le bénéfice des enfants.

**Mme la Présidente**. – Pouvons-nous passer au vote de ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Avez-vous des questions particulières sur le rapport 1005 ?

Mme GENOVESIO. – J'ai une question sur le logement social et le schéma d'attribution. Nous parlions tout à l'heure des aides vers les communes et j'aimerais que nous réfléchissions à l'idée d'étendre le régime d'aide aux communes qui souhaitent réhabiliter ou dynamiser leur centre-bourg en créant des logements sociaux communaux, puisque cela existe, et qu'il n'y a aucune aide du

Département. Sur le logement social, c'est fléché pour les bailleurs sociaux uniquement, ce que je trouve dommage.

**Mme la Présidente**. – Cela s'inscrira dans la réflexion que nous mènerons sur les régimes d'aide qui pourraient évoluer pour travailler sur la revitalisation de centres-bourg.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Concernant la révision des modalités d'accompagnement du Département sur le logement social, auparavant, nous ne pouvions pas soutenir des projets lorsque c'était de la rénovation-réhabilitation. Nous pouvons le faire depuis 2019 avec notre nouveau régime.

**Mme GENOVESIO**. – J'ai le cas sur ma commune, je suis en train de faire des réhabilitations de logement en logement social et j'ai appelé le Département pour voir s'il y avait des subventions possibles et il m'a été répondu que cela existait exclusivement pour les bailleurs sociaux.

**M. BOUYSSONNIE**. – Je ne comprends pas le sens de l'intervention, parce que le régime est ouvert aux bailleurs sociaux qui produisent et effectivement, dans le cadre de ce régime, il y a eu une réforme il y a quelques années.

**Mme GENOVESIO**. – Les communes peuvent également avoir la volonté de créer des logements communaux sociaux.

**Mme la Présidente**. – Je pense que la question de Madame Cécile GENOVESIO porte sur le fait que c'est elle qui porte le projet, non pas un bailleur social. Donc effectivement, le régime d'aide qui vient en soutien aujourd'hui, c'est quand c'est un bailleur social qui porte le projet.

**Mme GENOVESIO**. – Pour finir sur ce rapport, ce n'est pas une remarque, mais une question. Je souhaiterai une précision concernant les gens du voyage et la MOUS, la mission qui est mise en œuvre. De ce que j'ai compris, dans le cadre de cette mission, on ne s'intéresse qu'aux familles des gens du voyage qui fréquentent les aires officielles et que l'étude ne portait pas sur les familles que nous ne maîtrisons pas parce qu'elles changent d'endroit, mais sans aller fréquenter les endroits dédiés. Je voulais savoir si j'ai mal compris. Si cette mission ne concerne pas ces familles que nous ne connaissons pas du tout ou très peu, ne serait-il pas le moment de les intégrer de façon à avoir un schéma très complet pour l'avenir?

M. BOUYSSONNIE. – Cette maîtrise d'œuvre urbaine et sociale a pour objet d'amener à la sédentarisation. Donc effectivement, dans la phase de diagnostic, nous nous sommes intéressés aux voyageurs sédentarisés, mais dans des conditions non conformes, c'est-à-dire sédentarisés sur des aires d'accueil, où ils sont censés ne pas le faire. Le but de cette phase de diagnostic était de repérer les familles, en accord avec les Collectivités, notamment les EPCI, pour arriver à des solutions opérationnelles d'installation, soit dans du logement, soit sur des terrains familiaux aménagés, etc.

Un travail a donc été réalisé par le comité de pilotage et ses partenaires pour aller vers ces familles. Dans certains territoires, notamment dans le Villeneuvois, il n'y avait pas de personnes sur les aires d'accueil, mais il y avait des familles mal sédentarisées, dans des situations précaires, qui avaient cette intention d'aller vers la sédentarisation. Nous les intégrons donc au travail de la MOUS. Le travail de diagnostic est quasiment terminé. Nous entrerons ensuite dans la phase opérationnelle.

**Mme KHERKHACH**. – Je crois qu'il y a deux choses dans ce que vous dites. Il y a effectivement tout le travail actuellement mené au niveau des aires d'accueil, à Boé, au Passage, visàvis de gens du voyage plutôt en voie de sédentarisation. Et la question est que de nombreuses communes sont impactées par des stationnements plus sauvages et que ces populations ne sont pas prises en compte dans les éléments diagnostics. Alors que les élus, ceux qui sont concernés par ces phénomènes, trouvent dommage qu'il n'y ait pas de démarche vis-à-vis de ces populations pour savoir quelles sont leurs intentions à elles aussi de parcours résidentiel. L'idée était donc vraiment que nous puissions également avoir une étude particulière sur ces populations plus nomades et qui sont plus

dans des formats sauvages de stationnement.

M. BOUYSSONNIE. – S'il y a un problème au niveau du stationnement, c'est aussi parce que les aires d'accueil sont occupées. Je veux dire qu'un travail de diagnostic a été fait, auquel je n'ai d'ailleurs pas pris part, et il s'agit de repérer des familles déjà en voie de sédentarisation. L'idée n'est pas de refaire ce qui a été fait en 2011 et qui n'a pas abouti à grand-chose. C'est d'être opérationnel. Nous ne pouvons pas traiter toutes les familles de voyageurs qui traversent notre département. Il y a des familles que nous connaissons, qui sont repérées et il s'agit maintenant de les sédentariser.

Après, il y a le schéma plus global d'accueil des gens du voyage piloté par la Préfecture et je pense que c'est également un cadre pertinent pour aborder ces questions. La MOUS n'est qu'un axe du schéma d'accueil plus global. Et vraiment, cet axe de la MOUS était d'arriver à la sédentarisation en repérant les familles qui allaient franchir le pas de cette sédentarisation.

M. DEZALOS. – En complément, Thomas BOUYSSONNIE a bien situé les choses, il y a deux aspects et l'aspect social en est un, mais nous sommes là dans le cadre de la révision du Schéma départemental d'Accueil des Gens du Voyage avec toutes les difficultés et les disparités qui existent dans le département. Avec une situation dans l'agglomération d'Agen que nous ne retrouvons pas forcément à Marmande ou à Nérac et avec toutes les spécificités d'accueil des gens du voyage, selon qu'il s'agit de grand passage, d'accueil dit temporaire, mais qui en réalité concerne des personnes sédentarisées d'où les problèmes posés. Également avec une dispersion de gens du voyage au mépris de toutes les règles d'urbanisme, etc., et avec le souci sur ce point précis, ou en tout cas l'orientation qui se dégage de cette révision du Schéma départemental d'officialiser les terrains familiaux, d'encourager les terrains familiaux. Lorsque vous avez des familles de gens du voyage qui s'installent dans des zones inondables, etc., qui peuvent ne pas être ouvertes à l'urbanisme, cela pose de nombreux problèmes. Il y a donc tout ce travail à faire.

L'aspect social, le suivi social est nouveau, parce que jusqu'alors, les schémas d'accueil de gens du voyage n'abordaient pas cette question sociale, scolaire, etc. Il y a donc les deux aspects et je crois que pour progresser, il faut pouvoir régler ce problème de l'accueil temporaire et de la sédentarisation et des objectifs que chaque communauté d'agglomération se fixera pour l'essentiel en termes de capacité d'accueil et de places ouvertes dans les différents niveaux d'accueil des gens du voyage.

- M. DELBREL. Christian DEZALOS m'a un peu coupé l'herbe sous le pied, je voulais juste dire à Baya KHERKHACH que j'ai fait la même intervention dernièrement lors d'un COPIL au niveau de l'agglomération d'Agen et qu'il nous a été précisé que la commande a été faite à la structure qui audite de ne se limiter dans un premier temps qu'aux aires d'accueil, malheureusement. Ils répondent donc aujourd'hui à cette première demande et il faudra donc évidemment attendre la deuxième phase pour avoir un peu plus de retour de terrain.
- **M. DUFOURG**. Il y a les gens du voyage que nous connaissons depuis toujours, qui tournent dans nos agglomérations et il y a ensuite les gens du voyage évangélistes. Et je pense que ce sont eux qui posent le plus de problèmes. Nous parvenons à réguler les premiers même si cela coûte aux agglomérations. Ce sont les autres qui arrivent sans trop avertir et qui s'installent dès qu'ils trouvent un terrain libre et qui repartent 7 jours plus tard. Le problème est là.

**Mme la Présidente**. – Pouvons-nous passer au vote de ce rapport 1005 sur la politique en faveur du logement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Avez-vous des questions sur le rapport 1006 ?

M. CHOLLET. – Juste une remarque, je ferai très court. C'est une bonne idée d'aller au fond du dossier, et il faut pour cela passer par le règlement intérieur. Cela permettra, je l'espère, que ces crédits qui ne sont pas consommés le soient enfin. Nous vous suggérons pour cela de mettre en

place des critères d'évaluation qui permettront d'évaluer l'action et de comprendre pourquoi ce n'était pas bien consommé auparavant.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Pour rappel, ce régime a été revu. Cela a vraiment été un travail de fourmi et surtout très réactif par rapport aux événements. Nous l'avions déjà modifié par rapport à la crise Covid pour l'ouvrir à un public cible, mais aujourd'hui, il y a des moyens et il faut que cela puisse être destiné aux personnes qui en ont besoin.

**Mme la Présidente**. – Pouvons-nous passer au vote de ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

# RAPPORT N° 1003

### **BIEN VIEILLIR EN LOT-ET-GARONNE**

Adopté à l'unanimité.

### RAPPORT N° 1002

BUDGET DEPARTEMENTAL 2022 DANS LE SECTEUR SOCIAL

L'Assemblée prend acte.

## RAPPORT N° 1004

CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL (CHD) LA CANDELIE : EQUIPE MOBILE DE SANTE MENTALE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

Rapport adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1005

POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

Rapport adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 1006**

## REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR 2022 DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Rapport adopté à l'unanimité.

## Absents lors du vote des rapports 1002 à 1006 :

- -M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme DUCOS Laurence (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos).

# Absent non représenté lors du vote des rapports 1002 à 1004 :

-M. Marcel CALMETTE

Mme la Présidente. – Je vous propose de faire la pause déjeuner.

(La séance est levée à 13 heures 40 et reprise à 15 heures 10.)

### COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

**M. BORIE**. – Bonjour à toutes et à tous, je vous avise d'entrée que parmi les programmes, un giratoire va se faire à Saint-Vite. Comme cela, nous n'en parlerons plus après!

Madame la Présidente, Chers Collègues, il est difficile de passer après le repas, j'espère que vous n'aurez pas des phases d'endormissement, d'autant plus que le plan que j'ai à vous présenter est tout de même conséquent et que c'est une mesure phare du mandat de notre majorité.

Ces temps que nous vivons sont bien particuliers pour les gestionnaires de voirie que nous sommes. Soucieux de promouvoir la mobilité pour tous, nous avons vu se mettre en place un confinement sévère par deux fois. Attentifs aux coûts de constructions des infrastructures, nous voyons le cours des matières premières, le pétrole pour ne parler que de lui, atteindre des sommets et renchérir à la fois le carburant que l'on met dans son moteur et le bitume des chaussées sur lesquelles nous roulons.

Enfin, attentifs à la feuille d'impôts des contribuables, nous avons devant nous un défi à

relever pour poursuivre nos projets d'infrastructures essentiels à l'économie du Lot-et-Garonne. Je développerai tout ceci dans le fil de mon exposé qui, comme chaque année, vous présente le projet de budget primitif des infrastructures et de la mobilité.

Le budget que notre collectivité consacrera en 2022 à nos infrastructures, essentiellement routières, se monte à 34 M€. En 2 ans, nous aurons ainsi augmenté ce budget de près de 26 %, illustration concrète et incontestable de notre volonté d'améliorer, de moderniser et de sécuriser le réseau départemental.

Je commencerai mon exposé pour rester dans le contexte que j'ai dépeint à grands traits par le budget de fonctionnement. Ce budget qui était de 2,7 M€ en 2021 a été consommé à 97 % et nous le portons cette année à 2,9 M€, soit une augmentation de 7,6 % jamais connue auparavant.

Pour autant, elle est nécessaire au strict maintien du niveau de service rendu à l'usager. En effet, pouvons-nous accepter de diminuer le fauchage déjà réduit à trois passes dans l'année? Les remontées de terrain ont été entendues. Pouvons-nous laisser des nids de poule s'élargir et devenir des fondrières? Je force le trait, nous n'en sommes pas là grâce à la vigilance et à la réactivité de nos agents. Pouvons-nous renoncer à créer de nouvelles voies vertes, plébiscitées par les élus, la population et les associations, mais qui ont un coût d'entretien elles aussi?

Autant de questions dont j'imagine facilement la réponse. De même que je pense recueillir votre consensus sur le caractère incontournable de cette dépense liée au contexte économique sur lequel nous n'avons pas prise. Pour autant, si le court terme est obscurci, nous avons un levier pour le futur : l'investissement, avec un objectif qui est de rendre le réseau moins fragile et plus durable. Un réseau moins fragile, car les intempéries réactivent les zones instables, comme nous l'avons subi en février 2021. Il y a nécessité de construire des confortements définitifs et coûteux. Ainsi, le programme de ces réparations qui se poursuit cette année aura pesé 7,2 M€ sur deux exercices.

Mais soyons optimistes, misons sur le caractère exceptionnel de ces intempéries et souhaitons que le budget d'investissement des années futures aille tout entier à une véritable amélioration de l'infrastructure.

L'investissement routier est donc un enjeu majeur. Pour 2022, ce budget est de 31,3 M€, en hausse de 4,5 % par rapport à 2021 (29,6 M€). Des esprits chagrins pourraient penser qu'il s'agit d'un rattrapage d'une hausse circonstancielle effaçant les décrochages précédents. Il n'en est rien et pour le prouver, je vais remonter à 2016. Cette année-là, notre investissement routier était à 19 M€, il n'a jamais cessé de progresser pour atteindre le niveau de 2020, soit plus 30 % en 4 ans. Or sur la même période 2016-2020, les statistiques officielles de l'Union routière de France nous indiquent que les budgets départementaux consacrés à la route, dans la France entière, ont rigoureusement stagné à 1,1 milliard d'euros courants, c'est-à-dire 0 % de croissance.

Le Lot-et-Garonne est donc un cas à part parmi les départements français, donc aussi aquitains, à nul autre comparable, c'est ce qui a échappé aux élites parisiennes et bordelaises. Un département ayant fort à faire avec les *camins ferrat*, qui comme vous le dira Marcel CALMETTE, désignent chez nous des routes carrossables et non des chemins de traverse en forte teneur en fer, parcourus à 300 km/h. C'est pour cela que je vous le dis d'emblée, ce genre d'infrastructure sera absent de mon propos.

Concernant le rapport proprement dit, j'ai donc à présent le plaisir de vous détailler le budget de 31,5 M€ consacré à nos infrastructures roulables, flottables et cyclables. Plus de la moitié, environ 17 M€, est consacré à la maintenance du réseau routier, contre 16,5 en 2021. Mais si nous entrons dans le détail de ce poste, le seul renouvellement des couches de roulement bondit de 22 %, ce qui permet de traiter 124 kilomètres et de restaurer trois grands giratoires. Certains d'entre vous penseront que nous pouvons nous arrêter à ce plafond et s'y accrocher pour les années futures. Je leur répondrai qu'ils ne connaissent pas la vie des routes. Un camion dégrade une chaussée autant que 100 000

véhicules, les 2 % supplémentaires de poids lourd par an, c'est une tendance nationale, ont donc un impact que je vous laisse calculer.

C'est pourquoi depuis 2021, nous avons lancé une action sur les axes structurants les plus circulés où renouveler la couche d'usure ne suffit plus et doit s'accompagner d'un renforcement au ratio de 40 €/m² contre 8 €/m² pour de l'enduit simple. Il s'agit de la départementale 813 entre Clermont-Dessous et Tonneins, de la départementale 933 entre Seyches et Fourques-sur-Garonne et de la 911 à Montayral, Sainte-Livrade, Clairac et Tonneins. Pour le programme complet, je vous renvoie à l'annexe 5 du rapport.

En 8 ans, c'est-à-dire de 2015 à 2022, nous aurons revêtu un linéaire de 1 130 kilomètres. Il faudrait donc 20 ans pour faire l'ensemble des routes du département. Or une chaussée est bien fatiguée au bout de 15 ans. Nous avons donc devant nous un enjeu majeur, qui sera relevé dans le futur Plan Routes et Déplacements du Quotidien.

Après les chaussées, il est impératif de maintenir les équipements de signalisation et de sécurité pour un budget de 1,3 M€. À ce sujet, je rappelle le fait tragique survenu à Fauguerolles et qui a mis en émoi le monde de la moto. Bien que l'enquête de gendarmerie disculpe totalement le Département et conclut à une erreur de pilotage, les services ont lancé une expertise de toutes les glissières en place pour détecter les anomalies et ajouter des écrans moto là où il en faut.

La maintenance s'applique aussi à notre patrimoine d'ouvrages d'art, objet d'inspections détaillées et à des opérations d'entretien régulières. Cette année seront renouvelés les platelages bois du pont de Sauveterre et du pont de Vianne. Les rampes d'accès du pont de Fumel sur le Lot seront également étanchées et dotées d'un nouveau garde-corps. Ce détail du programme est dans l'annexe 6.

Concernant maintenant la modernisation de notre réseau, nous suivons cette année encore le plan d'investissement 2018-2025 avec un montant de 7 M€. Les principales orientations sont :

- le giratoire à Razimet qui finalise l'aménagement de l'itinéraire Tonneins-Damazanautoroute 62 ;
- l'itinéraire d'accès au futur Center Parcs avec le recalibrage de la route 291 et le giratoire de cette desserte :
- la sécurisation des carrefours de la déviation de Sainte-Livrade sur la départementale
   911 avec la réalisation du giratoire du Rogas;
- la fin de l'aménagement des giratoires de la zone du Lidon à Monflanquin ;
- le carrefour d'entrée de Roquefort comme élément d'accès au nouvel échangeur A62 ;
- la poursuite des études de la déviation Est de Marmande dont le dossier d'enquête vous sera présenté à la fin du semestre.

Comme vous le savez, une route départementale a pour vocation première d'être une liaison interurbaine. Pour autant, nous ne nierons pas le milieu urbain, tant en subventions qu'en participation aux traverses de bourg. Cette année, ce financement est doublé, exactement 2,2 M€ contre 1,1 M€ l'an dernier. Huit collectivités bénéficieront d'une maîtrise d'ouvrage transférée à leur profit. Il s'agit d'Agen, de Cassignas, de Casteljaloux, de Feugarolles, de Fumel, de Lévignac, de Tonneins, du Temple-sur-Lot au niveau de la base nautique. Je m'arrête une seconde à cette dernière localité, pour signaler que le Département apporte ainsi un soutien sonnant et trébuchant à l'organisation des Jeux olympiques en France en 2024. C'est un engagement que j'avais pris auprès des administrateurs de la base du Temple-sur-Lot lorsque j'étais élu en charge des sports et donc la parole est tenue. C'est d'autant plus facile que je suis maintenant responsable de la commission Infrastructures et Voirie.

Restons sur le domaine nautique pour évoquer nos actions 2022 en faveur de la navigation.

Le crédit inscrit, 0,5 M€, a pour finalité diverses améliorations. La modification de la vanne de remplissage de l'écluse de Villeneuve-sur-Lot et la réhabilitation du seuil du barrage de Clairac par exemple, mais aussi de préparer le franchissement du dernier obstacle que constitue le barrage de Fumel pour faire la jonction avec le département du Lot. À ce sujet, je vous informe que je rencontre le Président du Département du Lot, lundi après-midi à l'Hôtel du Département à Cahors. C'est un transbordeur qui a été retenu pour un coût bien moindre que celui d'une écluse, et surtout, bien moins contraint par les prescriptions environnementales.

La concertation préalable est bouclée avec un avis favorable. Les demandes de précision et les contributions sont pertinentes. Je dois dire que cette réalisation est attendue avec impatience en Fumélois et ce n'est pas Jacques BORDERIE qui dira le contraire. Il était présent à cette réunion de concertation publique à Fumel, dans les locaux de Fumel-Vallée du Lot. Tout cela pour dire que nous sommes sur de bons rails. Le dossier d'enquête publique vous sera présenté lors d'une prochaine session.

Le réseau cyclable est quant à lui doté de près de 1 M€, dont 870000 euros pour créer de nouvelles liaisons cyclables en site propre, notamment avec la liaison entre Le Temple-sur-Lot et Castelmoron-sur-Lot, la liaison douce entre Casteljaloux et le Center Parcs, les études sur la liaison Mézin-Sos en site naturel, maillon de la Scandibérique.

Passons à présent rapidement aux projets partenariaux. Ils pèsent tout de même en 2022 5,5 M€ sur notre budget, soit 18 % en dehors du Contrat de plan. Hors Contrat de plan, l'échangeur A62-Agen Ouest est soldé en 2022 à 7,2 M€, avec un dernier versement de 2,2 M€ qui sera appelé cette année. Au titre du Contrat de plan État/Région, nous avons inscrit 3,3 M€ en crédits de paiement pour l'axe Villeneuve-sur-Lot/Agen. Sur cet axe, je rappelle que notre participation s'inscrit à ce jour au titre de 3 programmes : le pont et barreau de Camélat pour 15,4 M€ de fonds de concours pour les études et les travaux, la section Monbalen/La-Croix-Blanche pour 9,4 M€ de travaux, la section La-Croix-Blanche/Foulayronnes pour 1 M€ d'études.

C'est-à-dire tout compte fait 25,8 M€, dont il reste encore 24,4 M€ à financer. Il ne faut pas l'oublier.

En outre, le dossier de concertation publique lancé sur cette dernière section entre La-Croix-Blanche et Foulayronnes, dénommée Agen Nord ou déviation d'Artigues, fait état d'un coût de travaux compris entre 43 et 52 M€, où nous pouvons être sollicités à hauteur de 18 M€. Vous comprendrez un petit peu que le bas de laine risque de servir à quelque moment.

C'est donc plus de 42 M€ de financement qu'il nous faut débloquer à court terme, car la population des deux agglomérations d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot, comme celle du Fumélois et du Monflanquinois s'impatientent de voir ce projet enfin sur les rails et lancé à grande vitesse.

Mes Chers Collègues, la transition est donc toute trouvée entre la présentation du Budget primitif 2022 des infrastructures et ce rapport de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilités. Il s'agit de vous faire un premier point d'étape sur la mise en œuvre du Plan Routes et Déplacements du Quotidien. Nous ne sommes pas sur un rapport nécessitant une délibération formelle mais plutôt sur un rapport d'information à l'Assemblée, pour lequel je vous demanderai de bien vouloir prendre acte.

Comme vous le savez, ou pas, je suis très attaché à pouvoir faire des points réguliers et des retours d'informations sur les démarches en cours ou que j'ai pu initier. Je m'y emploie auprès de mes collègues de la CATIM à chacune de nos rencontres. À charge pour eux de diffuser l'information auprès des membres de leur groupe politique.

Ce rapport d'information s'inscrit donc dans cette logique, avec quelques éléments de la première phase d'élaboration de ce grand Plan Routes qui est actuellement en cours, dans le respect

du calendrier et de la méthode fixée par notre délibération du 26 novembre dernier. Lors de cette délibération, nous avions prévu que le 1<sup>er</sup> semestre 2022 soit consacré au recueil et à l'analyse des données, afin d'établir une photographie de la situation actuelle, qu'il s'agisse de l'état de nos routes, du déploiement des modes doux et des solutions pour lutter contre les freins à la mobilité. Plusieurs démarches sont ainsi en cours ou sur le point d'être lancées.

Enfin, nous questionnerons également les Lot-et-Garonnais et le Conseil Consultatif Citoyen sur leurs pratiques, leurs usages et leurs attentes en matière de modes doux. Leurs retours nous permettront là aussi d'objectiver des itinéraires départementaux à privilégier et à aménager.

Je n'entrerai pas plus dans les détails puisque comme vous le savez, un Comité de pilotage a spécifiquement été constitué pour suivre et valider les grandes étapes d'élaboration du Plan Routes et Déplacements du Quotidien. Nous allons donc lui laisser la primeur et le laisser travailler, ayant bien en mémoire son excitation, pour reprendre le terme utilisé un nombre de fois incalculable par nos collègues de l'opposition, lors de la désignation de leurs quatre représentants. Tellement excités qu'il a fallu ajouter un quatrième représentant parce qu'ils n'en avaient que trois.

Mes Très Chers Collègues, à vos agendas, je vous invite à y inscrire la première rencontre de notre Comité de pilotage le lundi 28 mars prochain à 14 h 30 en salle Armand Fallières.

Je conclus mon propos en remerciant Madame Bénédicte LAURENS, Directrice générale adjointe des Infrastructures et Mobilité et tous ses services, qu'ils soient techniques ou administratifs. Ils sont le relais des maires, des conseillers départementaux sur le terrain, et toujours mobilisables par exemple lors d'accidents routiers ou d'incidents climatiques. Merci, Madame LAURENS, et transmettez à vos services les remerciements, je pense, de l'Assemblée départementale dans son intégralité. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Avez-vous des réactions, des questions sur ce premier rapport?

**Mme CASTILLO**. – Madame la Présidente, Chers Collègues, ce qui me fait réagir concernant ce rapport, c'est ce qui a également été évoqué en commission des Finances, à savoir qu'une enveloppe avait été inscrite pour acquisitions foncières liées à la déviation de Marmande. Je voudrais dire, Madame la Présidente, que j'ai écouté avec attention votre propos introductif de ce matin, où vous avez indiqué qu'il n'y avait pas de territoire de seconde zone, pourtant, nous avons le sentiment d'être des représentants un peu oubliés, même souvent oubliés, d'un territoire de seconde zone.

Comme je viens d'entendre que sur la commune de Casteljaloux, les traversées de bourg avaient été prises en compte, je vais nuancer ce propos pour dire que si ces traversées de bourg ont été prises en compte, c'est parce qu'à l'origine, lors de la construction du Center Parcs, il avait été imaginé un rond-point au niveau de la départementale qui va sur la route de Bordeaux. Un rond-point évalué entre 300 000 et 400 000 €. Ce projet de rond-point a été abandonné par le Département. Il a donc été proposé en contrepartie de sécuriser et d'aménager les entrées de bourg. C'est en tout cas de cette manière que cela nous avait été présenté.

Ce sentiment est aussi partagé par les élus locaux, de terrain, voire par les administrés. Si vous évoquiez ce matin la notion de serpent de mer s'agissant du Conseiller territorial, nous avons sur notre canton deux gros projets d'infrastructures qui sont de véritables serpents de mer. Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui que nous les découvrons ou que nous les redécouvrons. Cela fait plus de 40 ans que cela dure et il y a actuellement beaucoup d'incertitudes de la part des élus locaux mais aussi des administrés et je crois, j'y viens à chaque séance, qu'il faut vraiment en tenir compte. Notamment celles des administrés qui se demandent à quel prix leur propriété sera vendue, s'ils vont d'abord subir des expropriations ou pas. Là aussi des incertitudes demeurent.

S'agissant du pont du Mas d'Agenais, vous ne pouvez pas me répondre aujourd'hui que l'on attend encore des délibérations concordantes des deux communes que sont Le Mas-d'Agenais et

Sénestis. Nous avons bien été destinataires, et je vous en remercie, du courrier qui a été adressé aux maires de ces deux communes, dans lequel il est indiqué très clairement que ces deux communes doivent délibérer sur un fuseau, sur un tracé. Or, on demande à ces communes de délibérer sur quelque chose qu'elles ne mesurent absolument pas. Et pourtant, on leur dit que les études, s'agissant du fuseau, dépendront de leur délibération.

Comment peut-on donc demander à des communes de délibérer sur un fuseau ou un tracé dont elles n'ont pas connaissance, en tout cas pour la commune de Sénestis, dont elle n'a pas connaissance à ce jour dans le détail. Elle ne mesure absolument pas aujourd'hui l'impact que cela aura sur les propriétés ou les propriétaires de Sénestis. A ce jour, ces communes ne mesurent pas l'impact financier que la requalification du tracé pour le nouveau pont du Mas d'Agenais pourrait engendrer ? Lorsque je parle d'impact financier, je pense évidemment à la déviation qui doit être adjointe à la construction du nouveau pont, évaluée à environ 5 M€, mais très sincèrement, lorsque l'on reprend le chiffrage de la déviation de Marmande, tenant compte au surplus de ce qui vient d'être indiqué par Monsieur BORIE, les coûts sont actuellement loin de baisser. Nous sommes plutôt dans une conjoncture inverse, à savoir que le coût des matériaux augmente.

Et donc, avec cette déviation qui comprend bon nombre de dénivelés, avec des routes perpendiculaires qu'il faudra aménager. Aujourd'hui, il faut quand même souligner que c'est l'incertitude qui règne au niveau des deux communes, je vous le livre tel que cela nous est rapporté, quant à l'impact de ce nouveau tracé dont elles ignorent beaucoup de choses. Ce qui avait été sollicité par la commune de Sénestis, c'était de se remettre autour de la table et que leur soient présentées des choses concrètes. A ce jour, nul ne peut contester le fait que cela n'a pas encore été réalisé.

S'agissant de Casteljaloux, c'est aussi une demande récurrente et vous le savez parce que vous êtes sollicités depuis plusieurs années, notamment par une indivision familiale qui a voulu faire valoir son droit de délaissement et qui tente d'entrer en négociation avec le Département s'agissant de sa propriété. Il a été répondu en fin d'année dernière à cette indivision familiale que le Département ne pouvait pas entrer en négociation parce que la Mairie n'avait pas pris de délibération pour valider le tracé est court modifié de la déviation de Casteljaloux.

Je tiens tout de même à rappeler, comme je l'avais déjà fait dans une réponse au Conseil départemental, que cette délibération qui validait le tracé Est court avait d'ores et déjà été prise en 2005. Effectivement, en 2018, ce tracé a été quelque peu modifié pour être un peu déporté et il m'avait été demandé à cette occasion de faire inscrire cette nouvelle emprise au futur PLUI mais nonobstant cette inscription, il m'a été demandé en fin d'année dernière de délibérer à nouveau sur ce tracé. La délibération a été prise, nous avons été bons élèves. Mais je m'interroge personnellement aujourd'hui sur la valeur juridique de cette délibération puisque, même si elle a été prise, elle ne peut être inscrite au PLU actuel, qui fait encore état de l'ancienne emprise du tracé Est. En revanche, le PLUI, qui n'est toujours pas voté et qui doit prendre acte de cette délibération du Conseil municipal, n'interviendra pas, dans le meilleur des cas, avant la fin de l'année 2022.

Peu importe, nous avons respecté la demande qui a été formulée à notre égard et nous avons pris cette délibération. J'entends beaucoup que l'on se défausse sur l'État. Le sentiment est également que l'on se défausse aujourd'hui sur les collectivités elles-mêmes. Je repose donc vraiment cette question qui me tient à cœur, qui est importante tout le monde par chez nous : les délais annoncés en 2026 s'agissant du pont du Mas-d'Agenais et en 2027 s'agissant de la déviation de Casteljaloux seront-ils tenus? Avec à l'esprit que nous avons une grosse problématique au niveau du Mas-d'Agenais, à savoir la durée de vie de l'ouvrage qui n'est que de 10 ans.

J'avais écouté avec attention, lors de la dernière session, Monsieur le Vice-président en charge de la CATIM, qui nous indiquait qu'il avait à votre demande pris son bâton de pèlerin afin d'aller à la rencontre des maires du Mas-d'Agenais et de Sénestis et il a déclaré, que ce soit en séance ou par voie de presse, qu'il les avait mis d'accord. Pour avoir discuté avec eux, nous croyons sincèrement qu'un pèlerinage à Lourdes va s'imposer, car au risque de le blesser, je pense que l'objectif 2026

semble très, très compromis. Ce pèlerinage aura peut-être quelque vertu, peut-être serons-nous frappés par la grâce divine et peut-être fera-t-on preuve d'un minimum de délicatesse et ce ne serait pas du luxe, parce que lorsque j'entends les propos tenus ce matin, je les trouve parfaitement indignes de notre fonction et j'espère que l'on ne viendra pas me dire que je fais en ce moment une poussée d'œstrogène ou de progestérone.

Frappés par la grâce divine parce que cela nous permettrait peut-être dans certaines circonstances, notamment lorsque nous nous trouvons en Assemblée départementale, de conserver un petit peu notre calme et notre sang-froid. Surtout, je pense que cela nous permettrait de faire preuve de beaucoup de pragmatisme et de dépasser les paroles d'élus envers nos confrères élus locaux.

Monsieur le Vice-président, lorsque Pierre CHOLLET a eu la délicate attention de parler de Saint-Vite, parce qu'il aurait pu parler d'un territoire qui ne le concerne pas, vous avez revendiqué le localisme et la non-ingérence sur votre territoire, c'est votre droit. A l'inverse, sincèrement, je crois que dans ces deux dossiers, il est temps, je le redis, nous avons tous regardé France 3 Aquitaine avec une conférence de presse au pied du pont, dans laquelle les grands absents étaient les deux élus locaux du canton. C'est un choix, mais je pense vraiment qu'il va falloir songer à s'appuyer sur les élus du secteur, c'est-à-dire nous, parce que cela éviterait très sincèrement quelques méprises, notamment géographiques. Lorsque l'on se déplace sur l'ancien canton du Mas-d'Agenais et que l'on ne sait pas où se trouve la commune de Calonges, c'est un peu grave.

Je repose donc ma question, qui est toute simple : je voudrais savoir si les échéances de 2026 s'agissant du pont du Mas-d'Agenais et de 2027 s'agissant de la déviation de Casteljaloux seront tenues ou pas, dans la mesure où nous sommes en 2022 et que la seule enveloppe prévue s'agissant des acquisitions foncières concernent la déviation de Marmande qui finalement, contrairement à ce que disait Monsieur HOCQUELET, n'est pas un territoire oublié. Je vous remercie.

M. BORIE. – Je vous remercie, Madame Julie CASTILLO. Chère Collègue, je ne sais pas par où commencer. Concernant la conférence de presse, nous avons un drapeau ukrainien face à nous. En France, la presse est libre et c'est France 3 Aquitaine qui a convié le Département et les maires de Sénestis et du Mas-d'Agenais. Ce n'est pas moi qui ai convoqué la presse, ce n'est pas non plus le Département. Nous avons une presse libre en France, si elle pensait que vous aviez un mot à dire ou un éclairage à apporter, nul doute qu'elle aurait su où vous trouver le moment venu.

Ensuite, concernant le Mas-d'Agenais, j'entends plusieurs types de discours en fonction de la personne qui me fait face et cela n'est pas possible. Je n'étais pas seul lorsque les propos ont été tenus par le Maire du Mas-d'Agenais et par le Maire de Sénestis. Les services étaient également présents. Je ne vais pas les prendre à témoin, ils ont leur droit de réserve, mais tout de même, faitesmoi grâce, je sais ce que j'ai entendu et je sais ce qu'ils nous ont dit.

Le Maire du Mas-d'Agenais était d'accord pour casser la délibération qui faisait état d'un passage sur le pont existant et le Maire de Sénestis était d'accord pour étudier les fuseaux 2 ou 3. Dire qu'ils n'ont pas connaissance du tracé de ces fuseaux est faux car ils ont les éléments pour se prononcer. S'il faut faire une réunion avec eux et vous, il n'y a aucun problème. Mais il faut que la parole soit entendue et que nous entendions la même chose, parce que jouer les pleureuses d'un côté et pas de l'autre, ce n'est pas possible. Nous sommes entre élus responsables, chacun dans sa légitimité. En tant que maires, ils ont besoin de ce pont pour qu'il y ait une connexion rive droite-rive gauche. C'est totalement normal et nous ferons tout pour la mettre en place. Il faut savoir que ce pont, à la suite des travaux qui ont coûté 1,5 M€, a une durée de vie estimée à 10 ans de plus, ce qui nous laisse le temps de faire, suivant leur choix, le fuseau 2 ou le fuseau 3.

Ce n'est pas moi, qui habite à Saint-Vite, qui ira leur dire ce qui est le mieux pour eux. C'est leur quotidien. Franchement, si nous ne faisons pas participer les élus locaux, nous ne serons pas crédibles. Nous pourrions déposer un tracé, à la limite celui qui coûte le moins cher et commencer, mais nous ne fonctionnons pas de cette manière. Nous essayons de mettre tout le monde autour de la table.

Je suis tout à fait d'accord pour faire une réunion sur site avec vous et les élus concernés parce que j'ai également l'impression que les maires parlent peut-être sans avoir informé leur conseil municipal. Je ne suis pas certain qu'en conseil municipal, une majorité se dégage plus pour un fuseau que pour l'autre. Qu'ils fassent déjà la police au sein de leur conseil municipal, qu'ils choisissent le tracé qui leur correspond le mieux et s'il peut correspondre aux deux collectivités, tant mieux.

Ensuite, la somme de 15,5 M€ qui a été investie est inscrite dans le PPI. Si nous avons un avis concordant des deux communes et délibéré d'ici l'été, nous démarrerons. Nous lancerons les études et nous pourrons enclencher ensuite la démarche de déclaration, d'expropriations éventuelles, etc. Nous ne pouvons pas lancer une démarche sur deux fuseaux, il faut n'en choisir qu'un. Il faut tout de même être cohérent.

Voilà ce que je peux dire par rapport au Mas-d'Agenais. C'est tout de même compliqué, si nous n'entendons pas la même chose, cela ne fonctionnera pas.

- **M. DUPUY**. Nous sommes ravis d'entendre de votre bouche que nous allons enfin pouvoir avoir une réunion avec vous, les services, les deux maires et nous. Parce que nous la réclamons depuis le début. Je vous remercie.
- **M. CHOLLET.** Je pense qu'il va maintenant falloir mettre un peu tout cela sur la table et honnêtement, Daniel BORIE ne peut pas qualifier de pleureuse un discours aussi remarquable que celui que vient de faire Julie CASTILLO.

Mettons les choses au point. Les choses ont changé dans ce canton. Il y a eu un changement validé par le peuple qui a élu Julie CASTILLO et Aymeric DUPUY. C'est clair. Il y a un homme que nous avons beaucoup apprécié ici, Raymond GIRARDI, qui était là avant, très présent, qui a fait beaucoup pour son canton. Mais l'évolution fait que maintenant, c'est Julie CASTILLO et Aymeric DUPUY. Et nous vous demandons, nous, les 100 % Lot-et-Garonne, que ces deux élus soient intégrés dans tous les processus qui regroupent, dans ce canton, les travaux majeurs que sont le pont du Mas-d'Agenais, la déviation de Casteljaloux et que vous vous mettiez effectivement tous ensemble pour développer ce canton.

Il y a une difficulté et le discours de Julie CASTILLO est remarquable. Il y a une volonté de s'intégrer et de vouloir avancer avec les élus municipaux et avec le Conseil départemental. Et moi, en tant que président de ce groupe, je vous demande vraiment que l'intégration de ces deux élus se fasse sur toutes les décisions.

**Mme la Présidente**. – Concernant ce sujet, il y a effectivement eu un changement sur ce canton, mais il y en a eu plusieurs. Effectivement, les deux conseillers départementaux ne sont plus les mêmes, mais il y a également eu un changement au Mas-d'Agenais, ce n'est plus le même Maire.

Pour l'avoir rencontré très rapidement après son élection à l'été 2020 puisqu'il y avait eu des travaux sur le pont du Mas-d'Agenais, j'étais allée avec le Maire actuel, Monsieur Claude LAGARDE sur le pont, et il ne vous a pas échappé qu'il y avait eu un recours de son opposant. Il m'avait donc dit : « Nous attendons que tout cela se passe et nous en reparlerons, mais sachez que moi, personnellement, je ne suis pas favorable à faire les travaux comme ils étaient prévus », c'est-à-dire le nouveau pont juste à côté de l'actuel pont. Nous avions donc bien acté ensemble que nous laissions passer un peu de temps et que nous verrions une fois que les choses seraient classées.

Puis, à la suite des élections départementales, Madame Julie CASTILLO, Monsieur Aymeric DUPUY, je vous ai rencontrés très vite ici, au Département, pour faire le point sur ces deux ouvrages, le pont du Mas-d'Agenais et la déviation de Casteljaloux, et je me souviens très bien avoir mis en avant le fait qu'il fallait trouver très rapidement une solution parce que cela pouvait avoir des conséquences autres que sur ces deux infrastructures, à savoir notamment sur le collège. Je vous ai dit que j'étais consciente du cas des familles du RPI de Fauguerolles, c'est-à-dire de l'autre côté de la Garonne, qui

étaient obligées de faire 40 minutes de trajet en bus pour aller au Mas-d'Agenais et qui, au bout d'un moment, allaient se fatiguer et que nous devions arriver à travailler ensemble pour pouvoir avancer rapidement.

Je me souviens également très bien que nous avions évoqué une concertation de la population. Là, nous étions assez partagés. C'est pourquoi nous avions décidé que Monsieur Daniel BORIE allait rencontrer séparément les deux maires pour voir où ils en étaient.

Aujourd'hui, il semblerait qu'ils se soient mis d'accord sur le fait que le projet initial ne soit plus à l'ordre du jour et pour avoir rencontré Monsieur LAGARDE la semaine dernière à la réunion sur l'Habitat Partagé, je l'ai interrogé et à ce jour, il n'a toujours pas fait voter sa délibération au sein de son Conseil municipal. Même chose à Sénestis.

Je partage vos inquiétudes, je partage les propos de Daniel BORIE. Les deux protagonistes, le Maire du Mas-d'Agenais et le Maire de Sénestis, doivent se mettre d'accord, alors qu'ils ont tous les plans. Ils doivent arrêter de nous raconter des histoires. Je pense que cela les arrange également d'alimenter cette espèce de flou autour de ce projet.

Je vous propose donc de les recevoir au Conseil départemental avec vous deux et Daniel BORIE. Je pourrais être présente si besoin, avec Madame Bénédicte LAURENS, avec des plans nets clairs et précis. Mais au préalable, je veux avoir les deux délibérations des conseils municipaux. Autrement, cela ne sert à rien, nous n'allons pas perdre notre temps.

Ensuite, lorsque vous me parlez de 2026 et 2027, soyons honnêtes. 2026 et 2027 alors qu'aucune décision n'est prise, c'est impossible. Ce ne sera fait ni en 2026 ni en 2027. Le temps de se voir, nous serons à l'été et vous connaissez très bien la manière dont les choses se passent dans les collectivités, nous ne saurons toujours pas avant la fin de l'année. Le fuseau sera peut-être effectivement choisi, donc peut-être 2027, mais 2026, cela me semble très court.

J'en suis désolée parce que je suis tout à fait consciente des conséquences sur les deux villages, sur le fonctionnement du collège et sur bon nombre d'autres choses, sur les commerces du centre du Mas-d'Agenais qui peuvent aussi souffrir du retard de ces travaux, sur des propriétés qui seront impactées à Sénestis. Je suis tout à fait consciente des difficultés, mais honnêtement, je crois que ni vous ni moi ne sommes responsables du fait que ce projet patine aujourd'hui.

**Mme CASTILLO**. – Je vous remercie pour la clarté de votre réponse, Madame la Présidente. Depuis que je pose cette question, j'ai enfin une réponse claire. Si je la pose, c'est parce que vous n'ignorez pas que pendant toute la campagne départementale de la liste adverse, ces dates étaient clairement annoncées par nos prédécesseurs. Aujourd'hui, nous démontrons que nous avions raison et que les dates étaient impossibles à tenir parce qu'à l'époque de la campagne départementale, la problématique du Mas-d'Agenais était parfaitement connue de tous, puisque le renouvellement du Conseil municipal a eu lieu en 2020.

Nous savions donc tout cela et nous l'avions démontré durant la campagne. Nous avons heureusement été écoutés. Maintenant, tout le monde vient nous voir pour nous dire que nous avions raison. Je vous remercie pour cette réponse, je vous remercie pour la proposition de réunion conjointe également.

En revanche, si je puis me permettre, vouloir conditionner la tenue de cette réunion au vote des délibérations est une erreur. Je m'en explique et ce que je vais dire n'est pas du tout négatif. Aujourd'hui, il faut entendre qu'il y a, peut-être que d'un seul côté, peut-être des deux, mais il y a tout de même des interrogations quant aux impacts financiers. Je les comprends. En tant que Maire, j'aurais du mal à défendre la tenue d'une délibération si je ne pouvais pas présenter l'intégralité des conséquences à mon Conseil municipal. Les conseillers s'abstiendront au mieux, ils voteront contre au pire et le dossier sera définitivement enlisé.

Je pense donc que cette réunion est un préalable indispensable pour ramener les deux communes à se remettre autour de la table. Je me souviens très bien de la réunion que nous avions sollicitée et que vous nous aviez accordée avec vos services pour évoquer ces deux dossiers majeurs. Nous étions tous d'accord pour dire qu'il fallait faire renaître un dialogue et une discussion. Et je pense que c'est là le préalable à la prise de ces deux délibérations. Nous arriverons à discuter. Tout le monde là-bas, que ce soit d'un côté de la Garonne ou de l'autre, a parfaitement conscience des enjeux de territoire. Des enjeux, vous l'avez rappelé, pour les scolaires, mais pas uniquement. Je pense aussi aux agriculteurs qui se retrouvent dans une impasse lorsque le pont est bloqué.

Aujourd'hui, c'est vraiment un préalable indispensable. Les voir chacun de leur côté, c'était bien, même si nous aurions préféré y être, je ne vous le cache pas, parce que nous suivons ce dossier depuis le départ. Ce n'était pas pour court-circuiter, c'était pour être présents et apporter quelques éclairages et quelques mots d'explication.

Maintenant, faire une réunion commune est à mon avis un préalable nécessaire aux délibérations, sinon nous courrons le risque de voir le dossier s'enliser définitivement.

M. DELRUE, Directeur général des Services. — Pour que nous nous comprenions, de quoi parlons-nous lorsque nous parlons des délibérations? Je pense que vous évoquez une délibération conclusive, qui engagerait effectivement la commune à valider définitivement le projet et à s'engager sur tout son accompagnement, etc. Ce que nous proposons à ce stade, et je pense que c'était le propos de Daniel BORIE, c'est simplement une délibération pour être certains que l'on s'est bien compris avec chacune des deux collectivités sur ce que nous allons étudier. C'est-à-dire que nous sommes au début d'un processus, nous relançons le projet sur un nouveau tracé et nous voulons être certains par la formalisation de la délibération que le Conseil municipal s'est réuni, en a parlé et est d'accord avec nous pour étudier tel fuseau. Ce n'est que cela.

C'est-à-dire que nous mènerons par la suite les études sur le projet, nous préciserons les conditions financières, les conditions techniques, les nécessités d'accompagner par des projets conjoints lorsque nous croiserons un certain nombre de voies communales par exemple et bien sûr, à la fin, nous redemanderons à chacune des collectivités de se prononcer définitivement sur le projet.

La délibération dont nous parlons aujourd'hui n'est qu'une délibération pour bien vérifier que nous sommes d'accord et que nous, Conseil départemental, nous pouvons engager les études. Tout cela pour ne pas s'apercevoir à la fin que nous ne nous sommes pas compris, qu'il y a eu un quiproquo et que nous sommes partis sur une fausse piste.

**Mme CASTILLO**. – Pardonnez-moi, mais dans ce cas, je pense qu'il y a une incompréhension, partagée par tous. J'ai le courrier sous les yeux et il est demandé aux deux communes de nouvelles délibérations concordantes sur le choix du fuseau. La commune de Sénestis avait choisi un fuseau, celle du Mas-d'Agenais en a choisi un autre, mais pour l'instant, on demande à deux communes de choisir un fuseau sur lequel elles n'ont pas tous les tenants et aboutissants.

Je me dis que tactiquement et pragmatiquement, il serait opportun de faire la réunion préalable pour expliquer tout cela.

**M. DELRUE, Directeur général des Services**. – Si je comprends bien, vous dites que le formalisme du courrier que nous avons envoyé laisse à penser que nous faisons valider définitivement le projet.

## Mme CASTILLO. - Tout à fait.

M. DELRUE, Directeur général des Services. – Nous sommes en session aujourd'hui, nos propos sont enregistrés, il va y avoir un compte rendu officiel, la séance est publique, elle est diffusée. Nous vous apportons donc les précisions qui viennent d'être données, qui n'engagent pas la

commune sur une posture définitive par rapport au projet. Nous lui proposons simplement d'exprimer son accord pour que le Conseil départemental étudie un projet passant à tel endroit. Ce n'est que cela.

**Mme CASTILLO**. – Ne croyons-nous pas qu'il serait peut-être opportun d'avoir juste cette remise autour d'une table ?

Mme la Présidente. - Si, nous le ferons, c'est dit.

Mme CASTILLO. - Très bien. Je vous remercie.

M. CAMANI. – Juste un mot, Madame la Présidente, car je trouve que l'on parle beaucoup de ce dossier. Nous pouvons également en parler en commission. Le sujet est abordé pour la deuxième fois et je ne peux pas laisser dire que vous aviez raison lorsque vous annonciez dans votre campagne que le projet ne pouvait pas se faire en 2025. Je vous rappelle que le Département a pris des engagements, qui ont été tenus. Nous avons commencé par rénover l'ancien pont et un planning a été mis en place. 2025 aurait été tenu s'il n'y avait pas eu de changement au niveau des collectivités, point, à la ligne. Il y a une situation différente aujourd'hui, sinon, comme il y avait une programmation, Madame la Présidente, le projet aurait été engagé comme il aurait dû l'être.

Deuxième chose, j'en profite pour intervenir sur la déviation de Casteljaloux, sur laquelle nous avons beaucoup travaillé au Département. Vous pourrez demander à Monsieur Jean-Claude GUENIN (ancien maire de Casteljaloux 2014-2020) quelle a été sa grande surprise en 2008 lorsque nous avons organisé ici une réunion avec les services techniques et qu'il lui a clairement dit qu'il n'y avait eu aucune étude, aucun travail, aucun chiffrage ni même aucune programmation sur la réalisation de la déviation de Casteljaloux.

Je vous dis cela parce que lors de la dernière session, vous avez dit que le dossier avait été travaillé auparavant, qu'on l'attendait depuis 20 ans. Ce n'est pas vrai et le Département a travaillé là aussi pour avancer sur le dossier et aujourd'hui, il est dans une programmation. Donc s'il vous plaît, parlez de ce dossier en commission spécialisée. Nous n'allons pas passer la journée sur un dossier particulier. Sinon tout le monde peut commencer à évoquer son dossier. J'en ai sur Seyches et Duras, Michel MASSET sur Damazan et d'autres sur d'autres cantons. Ce n'est pas le lieu, ce travail doit être fait en commission. Je vous remercie.

Mme CASTILLO. – Je crois qu'il est tout de même légitime de défendre son canton, c'est le but de ces sessions. S'agissant du Mas-d'Agenais, si, Monsieur Pierre CAMANI, je suis au regret de vous dire que la situation était connue lors de l'échéance départementale, comme je l'ai dit tout à l'heure, puisque le changement de majorité municipale a eu lieu en 2020. Et s'agissant de la déviation de Casteljaloux, je ne vais effectivement pas en parler parce que je pense que nous serions encore là à 20 h 30. Avant 2008, une enveloppe de 500 000 € avait été votée pour un giratoire au niveau de la Cardine et le dossier de la déviation de Casteljaloux avait été inscrit au Plan pluriannuel d'Investissement.

**M. CAMANI**. – Vous plaisantez, Madame.

**Mme CASTILLO**. – Je dispose du premier bulletin d'information à votre arrivée à la présidence du Conseil départemental, où il est clairement indiqué, au moment du vote du budget, que la déviation de Casteljaloux ne faisait plus partie, contrairement à auparavant, du Plan pluriannuel d'Investissement. Nous pourrons en reparler en aparté, il est vrai que ce n'est peut-être pas le lieu où en débattre, mais je crois que c'est tout de même un dossier que nous maîtrisons chez nous. Je vous remercie.

M. CAMANI. – Nous pourrons en reparler, mais pour rappeler les choses clairement, le carrefour giratoire de la Cardine était prévu à 1 M€ et nous l'avons fait à 100 000 €. Quant à la déviation dans le PPI, rien n'était prévu, je confirme et je vous propose, si vous le souhaitez, de vous montrer les

programmations avant notre arrivée.

M. CHOLLET. – Effectivement, lorsque les problèmes ne se règlent pas en commission, il est bien de le faire ici en séance, Julie CASTILLO a bien raison. Deuxièmement, vers l'avenir, s'il vous plaît, le rétro, cela suffit. Regardons devant, comment régler cela. Tous les élus doivent être embarqués dans ces dossiers et je trouve que c'est le Conseil départemental qui, de par sa fonction, est le plus indiqué pour essayer de mettre tout le monde autour de la table et régler les problèmes.

Mme la Présidente. – D'accord. Nous ferons cela rapidement.

Avez-vous d'autres questions concernant cette commission, sur d'autres sujets ? (*Non.*) Je vous propose donc de passer aux votes.

#### RAPPORT N° 2001

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

Adopté à l'unanimité.

#### RAPPORT N° 2002

#### PLAN ROUTES ET DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

L'Assemblée prend acte.

#### Absents lors du vote de ces rapports :

- -M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- -M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- -Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- -Mme Emilie MAILLOU (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)

#### COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. — Quatre rapports seront présentés lors de cette session budgétaire concernant la commission éducation. Juste un petit rappel pour dire qu'il y a 28 collèges publics en Lotet-Garonne, dont quatre en cité scolaire, mais aussi neuf collèges privés sous contrat avec l'État. 12 400 jeunes Lot-et-Garonne fréquentent l'ensemble de ces établissements. La commission des Politiques éducatives, des Collèges et de l'Enseignement supérieur a pour mission et pour objectif d'offrir les

meilleures conditions d'accueil aux collégiens et à l'ensemble de l'équipe Educative du Département. Cela se traduit par des moyens pour fonctionner au quotidien, moyens qui ont été augmentés au regard de la crise sanitaire, que ce soient les moyens financiers, en personnel, en matériel et en mobilier, ainsi qu'en équipements informatiques renouvelés et adaptés à l'évolution des besoins.

Le rapport 5001 présente comme chaque année le détail des actions mises en œuvre par le Département pour la réussite éducative des jeunes Lot-et-Garonnais. Comme vous avez pu le lire, il s'agit bien d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leurs projets éducatifs, dans la mise en place d'une restauration de qualité à un prix unique de 2 euros pour les collégiens des établissements publics, et bien sûr de poursuivre le Plan Collèges. Le Département participe aussi à la présence de divers cursus dans l'enseignement supérieur dans le cadre du développement de l'enseignement universitaire en finançant, à parité avec l'agglomération d'Agen, la présence des universités de Bordeaux à Agen.

Pour 2022, nous nous attacherons également à travailler à de nouvelles actions en direction des établissements, notamment la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre la précarité menstruelle, la mise en œuvre d'un plan « e-collèges » ambitieux, l'étude d'une sectorisation sur les deux collèges de Villeneuve-sur-Lot qui n'ont jamais été sectorisés.

Le budget 2022 en direction des collèges, hors travaux, s'élève à 10,21 M€.

Le rapport 5002 concerne les travaux et le Plan Collèges. La Présidente l'a annoncé dans son propos, nous allons ajouter le collège de Casseneuil au Plan Collèges, ce qui induira une dépense nouvelle de 5 M€. Pour mémoire, le calendrier du Plan Collèges se fonde sur la hiérarchisation des besoins en matière d'intervention immobilière. Il y a d'un côté les adaptations importantes qui consistent en cinq projets de restructuration pour un montant estimé à 22,7 M€. Il s'agit des collèges Joseph Chaumié à Agen, de la Cité scolaire Val-de-Garonne à Marmande, Daniel Castaing au Mas-d'Agenais et Jean Delmas de Grammont à Port-Sainte-Marie, Jean Rostand à Casteljaloux. Et s'ajoutera à partir de l'année prochaine le collège de Casseneuil.

Il y a d'autre part les adaptations ciblées dans 21 collèges pour un montant estimé de 45,8 M€. Ces investissements incluent les travaux urgents, imprévus et les mises en conformité. La première vague du Plan Collèges 2020-2022 verra des adaptations ciblées se concentrant sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, la rénovation de la restauration, des sanitaires, des menuiseries, des toitures, des cours et des salles spécialisées. La seconde vague 2023-2025 portera sur l'adaptation des bâtiments aux usages et aux effectifs, ainsi que sur la réduction de la consommation énergétique. La seconde vague bénéficiera des propositions d'amélioration énergétiques actuellement menées dans le cadre de la démarche pour répondre au Décret tertiaire.

Concernant l'investissement dans l'immobilier, le budget est porté cette année à 14,5 M€ hors reports, ce qui est une somme tout à fait supérieure à ce que nous avons connu jusqu'à présent.

Un petit zoom concernant le Plan Collèges. Les collèges d'Agen Jasmin, du Mas-d'Agenais et de Monsempron-Libos sont actuellement en phase de travaux pour une livraison en 2022. Les collèges Chaumié, Dangla, Ducos du Hauron à Agen, Jean Rostand à Casteljaloux, Lucie Aubrac à Castelmoron-sur-Lot, Kléber Thoueilles à Monsempron-Libos, Damira Asperti à Penne-d'Agenais, Jean Delmas Grammont à Port-Sainte-Marie, Germillac à Tonneins, de Villeneuve-sur-Lot pour Crochepierre et Anatole France, seront en phase d'étude préalable ou de consultation d'entreprises pour un démarrage des travaux cette année.

Concernant les grosses opérations spécifiques, 7 185 M€ concerneront cette année Joseph Chaumié à Agen pour 2,4 M€, Val-de-Garonne à Marmande pour 930000 €, Mas-d'Agenais pour 595 000 €, Port-Sainte-Marie pour 570000 €, Paul Dangla à Agen pour 960 000 €, Ducos du Hauron à Agen pour 500 000 €, Germillac à Tonneins pour 300 000 € et la mise en accessibilité du collège Anatole France à Villeneuve-sur-Lot pour 930 000 €.

Viennent ensuite des opérations de gros entretien et renouvellement dans 21 collèges, je ne les citerai pas tous, mais qui s'élèvent à 3 830 M€. Ces travaux concerneront 14 collèges cette année.

Nous avons ensuite une problématique sur les cuisines des collèges. Nous allons investir 625 000 € cette année. Des besoins de modernisation des installations des cuisines des collèges ont été inventoriés par la direction de l'Éducation et le service Restauration collective de la direction des Solidarités territoriales, sur le plan sanitaire, sur le plan fonctionnel, mais aussi sur le plan environnemental. Et pour répondre à ces attentes, il est proposé l'adoption d'une autorisation de programme avec un crédit de paiement de 625 000 € cette année pour conduire les premières études et les travaux dans six collèges jugés prioritaires : Chaumié et Ducos du Hauron à Agen, Penne-d'Agenais, Port-Sainte-Marie, Jean Moulin à Marmande, Casteljaloux. Le montant de l'autorisation de programme pourra être réévalué dans l'année au vu de l'audit des cuisines qui sera réalisé au cours de l'année 2022.

Nous provisionnons également une somme de 1 M€ pour des travaux importants qui peuvent voir le jour dans l'année pour des réparations de panne lourde des installations de chauffage, des installations électriques et d'une manière générale de l'ensemble des installations techniques, des mises en conformité et de désordre affectant le clos et le couvert. Voilà pour des travaux imprévus.

Vient ensuite la participation du Département à hauteur de 1,5 M€ pour les travaux réalisés par la Région dans les quatre cités scolaires du département. Enfin, la SEM prend très cher, 836 000 € cette année, pour assurer le suivi des travaux du Conseil départemental.

Le rapport 5003 ouvre les bourses départementales de 80 € par élève aux maisons familiales et rurales du Département. C'est donc une avancée pour les jeunes Lot-et-Garonnais.

Le rapport 5004 porte sur la convention relative aux modalités d'exercice de leurs compétences respectives entre le Département et les collèges. C'est une convention triennale qui avait vécu un avenant d'un an l'an dernier en raison de la crise sanitaire, puisque nous n'avions pas pu la rediscuter avec les établissements. Vous l'avez dans le dossier.

Voilà de façon très rapide l'ensemble des politiques éducatives menées. Je tiens à remercier la direction de l'Éducation et la direction de l'Immobilier qui produisent un travail remarquable compte tenu de la masse de travail à réaliser, lié à la crise sanitaire, mais également à l'important plan immobilier que nous menons. Je tenais donc particulièrement à les remercier pour leur efficacité.

Avez-vous des questions ? Nous venons de parler de 25 M€ en moins de 5 minutes.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur les quatre rapports ?

M. BORDERIE. – Ce n'est pas une question mais un remerciement et les félicitations de la Maire de Casseneuil, ma collègue, dont j'attends le retour avec impatience. Vous le savez, elle tenait particulièrement à son collège, Gaston Carrère, qui était dans un état très ancien. Je l'avais souligné avec notre collègue Monsieur Thomas BOUYSSONNIE lors du premier Conseil d'administration de cette mandature et je vois que cette fois, les choses sont prises en main, qu'il fait partie de votre Plan pluriannuel d'Investissement et que les études cette année et les travaux l'année prochaine permettront de redonner à ce collège toute la splendeur qu'il mérite et tout l'intérêt qu'y portent les habitants de Casseneuil. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – J'ai effectivement eu Madame Marie-Laure GRENIER voici deux jours, car j'ai prévu de faire une visite sur le canton et je voulais être certaine qu'elle soit en capacité d'être avec nous. Nous venons donc la semaine prochaine et nous en profiterons pour faire une visite du collège.

Avez-vous d'autres questions sur les quatre rapports présentés par Monsieur Nicolas LACOMBE ?

**Mme CASTILLO**. – Je voulais juste m'associer aux remerciements qui viennent d'être formulés par Monsieur Jacques BORDERIE, comme quoi, nous ne nous opposons pas tout le temps. Ce qui a été souligné par Nicolas LACOMBE est effectivement une réalité. C'est un lourd travail et, pour avoir assisté à la visite périodique annuelle au Mas-d'Agenais, nous voyons toute l'attention portée aux demandes des chefs d'établissements et des intendants. Nous voyons donc que les projets avancent sur le canton, je vous remercie donc pour le travail effectué.

- **M. LEPERS**. Je tenais à vous remercier d'avoir pris en compte nos deux propositions de ce matin, d'aide aux communes pour les gymnases des collégiens et la sécurisation des abords des collèges. Merci beaucoup de les avoir pris en compte et d'avoir acté ces décisions.
- **M. DUFOURG.** Juste un aparté. Lorsque le Département effectue des travaux sur un collège il le fait bien sûr en fonction des finances qu'il a mais j'aimerais que les chantiers soient également terminés, qu'ils soient bien répertoriés. Nous avons en effet un problème à Castelmoron-sur-Lot avec le collège, toujours le même, je l'avais déjà évoqué voici un an. Je suis désolé de le dire mais le Maire de Castelmoron-sur-Lot m'a demandé où nous en étions. Ce n'est pas grand-chose, mais il faut terminer. Ce sont des travaux qui ont été effectués et une fenêtre n'est pas bouchée. Nous pouvons le dire de cette manière, ce n'est pas tout à fait une fenêtre, mais c'est un appel d'air.
- **M. LACOMBE.** Vous en aviez effectivement parlé voici un an et je croyais que ce problème était réglé. Visiblement ce n'est pas le cas. Nous allons effectivement essayer de terminer un certain nombre de travaux, dont ceux-là, et j'essaie de m'engager devant vous tous à ce que ce soit terminé lorsque vous m'interrogerez l'année prochaine lors du vote du Budget.

#### M. DUFOURG. - Je vous remercie.

**Mme DALLIES**. – Juste par rapport à ce collège, j'ai tout de même une visite annuelle à faire avec Madame TONIN et il serait effectivement bien de faire le nécessaire par rapport à cette fenêtre parce que l'on m'a montré les factures, qui ont explosé. Ce n'est plus possible pour eux. Je vous remercie.

#### M. LACOMBE. – Même réponse.

**Mme KHERKHACH**. – Ce ne sont pas des remerciements. Bien sûr, je peux comme mes collègues dire que le plan d'investissement sur trois collèges agenais représente des investissements lourds et je veux m'associer aux remerciements qui ont été portés en direction des services. J'ai en effet assisté par deux fois au sein de deux collèges, Chaumié et Dangla, aux réunions de présentation sur le programme, le projet de rénovation, le Comité de pilotage, et il est vrai que cela représente un gros travail. C'est très lourd et nous nous apercevons au travers de ces commissions qu'il n'est pas toujours évident de répondre parfaitement et de satisfaire les demandes des équipes éducatives. Nous avons eu un exemple lors de notre dernière visite au collège Dangla, mais comme c'est un exemple un peu cocasse, nous garderons cela entre nous.

Un point d'inquiétude sur le collège Chaumié, j'appréhende un peu le déménagement des internes puisque le collège s'est mobilisé avec les équipes du Département pour essayer de reloger l'internat durant les travaux. Nous en avons un peu parlé avec Nicolas LACOMBE, je sais que vous faites votre maximum pour trouver des solutions, mais cela reste un point de fragilité.

M. LACOMBE. – Dans tous les cas, les travaux du collège Chaumié seront les plus compliqués du Plan Collèges, déjà compte tenu de la situation géographique de ce collège, enserré dans la ville d'Agen et avec de petites rues pour y accéder. Il y a effectivement la question des internes qui se pose de façon importante puisque pendant plusieurs mois, probablement durant toute une année

scolaire, ils ne pourront pas dormir au collège. L'inspecteur d'académie est donc en train de chercher des solutions de repli, y compris sur des lycées à proximité. Il y aura probablement du transport à mettre en œuvre entre le lieu d'enseignement et le lieu d'hébergement, et le Département prendra ses responsabilités et financera ce transport pour que cela n'impacte pas les finances du collège.

Mais ce sera incontestablement le chantier le plus compliqué à mener. D'abord parce que c'est le plus important en volume, 11 M€, également compte tenu de la situation de l'établissement. Nous sommes donc particulièrement vigilants sur ces travaux.

#### **RAPPORT N° 5001**

UNE POLITIQUE EDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

Adopté à l'unanimité.

#### RAPPORT N° 5002

COLLEGES DEPARTEMENTAUX – PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATIONS

Adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 5003**

MODIFICATION DU REGIME D'AIDE « BOURSES DEPARTEMENTALES DU SECOND DEGRE POUR LES COLLEGIENS »

Adopté à l'unanimité.

#### RAPPORT N° 5004

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES RESPECTIVES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLE)

Adopté à l'unanimité.

#### Absents lors du vote de ces rapports :

- -M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)

- -M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- -Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- -Mme Emilie MAILLOU (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)

#### COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE

**Mme PAILLARES**. – Je tiens à remercier Monsieur Gilbert DUFOURG parce que passer après tant de mercis, c'est très compliqué. Je commencerai par le volet sport, puisque j'interviendrais aussi pour Laurence LAMY et Jacques BILIRIT qui sont retenus par ailleurs.

Madame la Présidente, Chers Collègues, surgie il y a deux ans pratiquement jour pour jour, la crise sanitaire a profondément et durablement bouleversé la vie des associations sportives lot-et-garonnaises. Les arrêts successifs des activités sportives ces deux dernières saisons ont entraîné dans certains clubs une érosion significative du nombre de licenciés. Ceci a parfois malmené un équilibre financier déjà précaire, notamment pour les associations dont les ressources dépendent essentiellement des compétitions et animations organisées de manière récurrente.

Aujourd'hui, malgré des signes positifs invitant à l'optimisme, le retour des pratiquants et la reprise des activités dans les clubs ne sont que partiellement effectifs et la situation reste fragile. Dans cette période troublée, notre collectivité est restée aux côtés des associations et a particulièrement épaulé le monde sportif par l'octroi d'aides exceptionnelles et la pérennisation de son soutien à la même hauteur grâce à une adaptation de ses régimes d'aide.

Par l'instauration du Chèque Asso, elle a également contribué au retour des pratiquants en donnant un coup de pouce aux familles pour l'inscription de leurs enfants dans les clubs sportifs. Ce dispositif encore expérimental nécessitera une réelle appréciation par les services après une année d'existence pour pouvoir l'adapter. L'intervention de notre collectivité en faveur des acteurs du sport et de ses pratiquants est donc plus que jamais établie et validée par le label Terre de Jeux 2024. Cette distinction consacre notre engagement global en faveur du sport pour tous et notre objectif de mettre plus de sport dans la vie des Lot-et-Garonnais. Notre politique sportive s'appuie tout d'abord sur une compétence naturelle fixée par la loi.

La mission du développement maîtrisé des sports et loisirs de pleine nature est désormais ancrée et sera poursuivie en 2022. Un schéma des sports de nature actualisé fixe les objectifs pour la période 2021-2028, avec une mise en œuvre de multiples fiches actions. Par ailleurs, le plan départemental des espaces, sites et itinéraires se construit progressivement par l'inscription de quatre nouveaux itinéraires de randonnée en 2022, après les quatre inscrits initialement en 2021.

Notre labellisation Terre de Jeux 2024 se décline également à bien des égards. Au sein d'un Comité de pilotage qui réunit les autres collectivités lot-et-garonnaises labellisées, le Département contribue à la promotion des sept sites sportifs du territoire désignés Centres de préparation aux Jeux dans l'optique et l'espoir d'accueil des délégations sportives internationales préparant les JO de

Paris 2024.

Aussi, notre politique sportive continue de s'enrichir grâce au dispositif instauré l'an passé, destiné à accompagner les actions remarquables menées par les clubs sportifs en faveur du sport pour tous, des sports de pleine nature, des sports inclusifs des personnes en situation de handicap. Ces appels à projets sont complétés cette année par un nouvel appel à projets de promotion du sport santé. Précisément, cette aide départementale permettra d'accompagner l'acquisition de matériel spécifique par les associations engagées dans le sport sur ordonnance.

Enfin, une animation sportive estivale inédite voit le jour en collaboration étroite avec le CDOS 47 (Comité Départemental Olympique et Sportif). La Caravane du Sport sillonnera en juillet et août les territoires et offrira des animations sportives pour les petits et grands, facilitant la découverte et l'initiation à de nombreuses disciplines sportives. Cinq dates sont proposées au cours de l'été 2022, dont la première aura lieu le 23 juin à l'Hôtel du Département à l'occasion de la Journée olympique. L'opération se poursuivra bien sûr sur tout le département, et ce, jusqu'aux Jeux olympiques de Paris, avec en point d'orgue une journée finale et un retour dans le parc de l'Hôtel du Département le dimanche 23 juin 2024, qui est toujours la Journée olympique.

Je n'ai pas les dates sous les yeux, mais elles ont été fixées, je les ai données en commission, mais nous vous les redonnerons bien entendu, ainsi que les lieux où la Caravane s'arrêtera. Tout cela n'est pas encore arrêté, mais je vous l'ai dit en commission, ce sera connu le 8 avril 2022.

Mme la Présidente. – Avez-vous des questions sur la partie Sports?

**Mme GENOVESIO**. – Une remarque, car j'ai été assez surprise de lire dans la presse cinq jours après la Commission permanente la décision du Conseil départemental concernant notre souhait de ne pas participer à la flamme olympique. C'est un choix que vous avez fait, il n'y a pas de souci, mais je pense que cette question aurait pu faire l'objet d'un débat. Nous sommes toujours informés par voie de presse et je trouve cela dommage.

**Mme la Présidente**. – Pas toujours par voie de presse parce que ce n'est pas mon style, mais pour le coup, vous avez raison et je vais vous expliquer pourquoi. Je suis plutôt en général pour le partage des informations et je pense vous tenir suffisamment informés de toutes les décisions prises. Sur cette décision, il se trouve que nous avons été sollicités par la presse à la suite de la communication faite par le Président de la Haute-Vienne qui a été le premier Président de Département à déclarer qu'il ne participerait pas à la flamme olympique.

Cela a fait boule de neige et nous avons été interrogés. Il était évidemment prévu que ce soit discuté en commission, mais je ne pouvais pas dire que je ne savais pas. La décision a donc été annoncée de cette manière. Mais reconnaissez tout de même que nous partageons généralement avec vous les décisions que nous pouvons prendre.

**Mme PAILLARES**. – En effet, comme je l'ai précisé en commission, il y a eu un emballement médiatique à la suite de l'intervention du Président de la Haute-Vienne. Il n'y a pas eu de commission Sport ou de Commission permanente après cela et comme l'a dit la Présidente, elle a dû se prononcer sur cette décision. Bien sûr, nous ne pouvons pas faire autrement, nous reconnaissons que nous n'avons pas eu le temps d'en parler ensemble, mais j'ai abordé ce point en commission et j'ai expliqué pourquoi les choses s'étaient passées de cette manière.

**M. CHOLLET.** – Les emballements médiatiques ne doivent pas régir nos décisions, honnêtement. Je ne dis pas que c'est facile et je sais ce que vous vivez, mais les présidents de Département pourraient dire qu'ils prennent un peu de temps, huit jours pour prendre une décision, qu'ils diffèrent la décision pour en discuter entre majorité et opposition. Nous aurions été heureux d'en parler parce que nous aurions également pu vous aider. Je pense en effet qu'un mécénat était possible

pour la flamme olympique, et nous avons quelques retours en ce sens. Je suis certes d'accord avec le niveau d'intervention à 150 000 €, si je me souviens bien...

**Mme PAILLARES**. – C'est  $180\,000 \in TTC$  plus  $50\,000$  ou  $80\,000 \in de$  communication et de frais induits.

**M. CHOLLET.** – Oui, cela doit sans doute être excessif, mais les présidents de Département auraient pu se rassembler pour demander au Comité national de baisser les tarifs. Je crois plus aux vertus collectives qu'à la réponse suite à l'emballement médiatique. Je pense honnêtement que nous avions quelque chose à faire sur le sujet. La flamme olympique, cela parle. Cela nous parle et nous n'aurons pas nos collégiens, nos enfants, nos petits-enfants avec la flamme olympique qui traverse le département. Nous aurons une Caravane, mais ce n'est pas la flamme olympique.

La flamme olympique impacte des familles, elle impacte des générations et je trouve cela dommage. Si nous n'avions pas réussi à concocter un mécénat, nous aurions dit non, mais honnêtement, il y avait quelque chose à essayer.

Mme PAILLARES. – Il est vrai que nous avons essayé d'interroger rapidement sur ce qui était derrière cet investissement et nous n'avons eu aucune réponse. Il s'agissait en fait d'une injonction de payer 180 000 €. Que le Département soit pauvre ou très riche, la somme est la même. Nous n'avons obtenu aucune réponse à toutes les questions que nous avons pu aborder au cours de la visioconférence que nous avons eue.

Pas de réponse. Nous ne pouvions pas non plus choisir le lieu de passage, nous ne savions pas à quel moment elle allait passer, si c'était un mardi après-midi où tout le monde travaille, etc. Il n'y avait rien derrière les 180 000 €, et en plus, car c'était plus que cela. Il n'y avait rien, mais absolument rien, aucune réponse.

**M. CHOLLET**. — Nous avions des avocats avec nous. Le Comité national, c'est Tony ESTANGUET (athlète), que vous avez rencontré, mais aussi Bernard LAPASSET (dirigeant français du monde sportif) qui est un Agenais que nous connaissons très bien et qui aurait pu être notre avocat. Nous aurions au contraire pu retourner l'emballement médiatique sur ce racket de la part du Comité national olympique et je vous assure que cela aurait porté. En fin de compte, les enfants n'ont plus la flamme et c'est dommage.

**Mme la Présidente**. – J'entends ce que vous dites. Effectivement, la flamme olympique, c'est une fois par siècle. Mais nous n'avons effectivement eu aucune information crédible, en tout cas aucun renseignement. Nous ne savions pas si c'était une demi-journée, à quel moment de la semaine, une journée, dans quelle ville, si cela pouvait être partagé entre deux départements.

Nous avons eu cette discussion au sein de l'ADF, au départ, 74 départements y étaient a priori favorables, mais les trois quarts ont fait comme nous. Au final, médiatiquement par rapport à la flamme olympique ce sera un échec par manque de communication et de discussion avec l'ensemble des Départements. Nous pouvons le regretter, mais c'est ainsi.

Je pense que ce qui est proposé au travers de la Caravane du sport sur trois saisons jusqu'en 2024, c'est effectivement autre chose, mais nous allons essayer d'y associer tout le monde sportif. Le CDOS est partant et nous allons donc essayer d'organiser une véritable fête autour de ces Jeux 2024.

M. BORIE. – J'ai eu à peu près le même raisonnement que toi, Pierre CHOLLET, mais j'ai évolué devant tous les éléments qui nous ont été présentés. Lorsque le Département a été labellisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif, toutes les réunions se sont tenues au siège de l'ADF où je représentais la Présidente, j'ai dû assister à sept ou huit réunions avec Tony ESTANGUET, Marie-Amélie LE FUR, et ce qui nous était présenté, c'était que c'était les Jeux de la France, pas simplement

les Jeux olympiques de Paris et à ce titre, les Départements étaient appelés à contribuer, mais pas financièrement à cette hauteur. Et effectivement, ces Jeux sont devenus tellement commerciaux, ce qui mène à cette idéologie politique, à laquelle nous pouvons tous adhérer, que c'est totalement opposé au symbole de la flamme. Maintenant, c'est l'appât du gain, avec des sponsors dont on ne peut pas utiliser le nom, le logo. Nous avons essayé de travailler à la Base du Temple-sur-Lot avec le Directeur et son Président, mais il est très compliqué de travailler avec eux.

Face à cela, je me suis rangé à la raison et effectivement, mettre 180 000 ou 200 000 € n'a pas de sens puisque nous n'avons pas la main dessus, nous ne savons si nous serions traversés du Nord au Sud ou de l'Est à l'Ouest, ou l'inverse. Nous ne savons pas du tout et nous ne pouvions pas faire un chèque en blanc de ce montant. Nous avons trouvé un soutien presque inattendu auprès du Président du CDOS, qui nous a dit de ne pas y aller. À partir de là, Marylène PAILLARES et les services se sont mis en quête de monter ce projet de Caravane du Sport.

Je pense que nous parlerons donc du sport olympique dans le département. Des manifestations seront coorganisées par les Collectivités et les Centres de préparation aux Jeux et cela se passera bien. J'espère qu'elles auront lieu.

**Mme PAILLARES**. – Il y aura deux dates sur le mois de juillet et deux sur le mois d'août. En 2023, nous pourrons augmenter le nombre de ces dates suivant le succès que rencontrera la Caravane et en 2024, sur les vacances de Pâques pourquoi pas, tout cela reste à définir.

En l'absence de Laurence LAMY, j'ai le privilège de vous présenter la politique menée au titre de la citoyenneté et de la vie associative pour l'année 2022. Vous le savez, en ce mois de mars, nous avons entamé des réunions territoriales à destination des associations, afin de présenter les actualités associatives, d'échanger sur la santé des associations locales, d'évaluer nos dispositifs avec elles. Les changements les plus notoires sont les suivants.

Premier changement, la nouvelle structuration territoriale en termes d'assistance technique associative sous l'égide de l'État avec le Guide Asso. Le Département, tête de réseau de ce label poursuivra donc son accompagnement auprès des acteurs associatifs, tant sur le volet de la formation avec des rendez-vous gratuits, que du conseil avec les permanences territoriales et spécialisées. Bien évidemment, la plateforme d'entraide et d'échange, le Coin des Assos reste un outil à disposition du monde associatif pour affronter leurs défis.

Deuxième changement, le respect du décret du 31 décembre 2021 instaurant le Contrat d'Engagement Républicain. Nouveauté imposée par la loi, ce contrat s'impose automatiquement à toute association nous sollicitant pour l'octroi d'une subvention. Il en est de même lorsqu'il s'agit d'une demande d'agrément ou du recrutement d'un volontaire en mission de service civique. À ce sujet, le Département travaille activement à la modélisation d'un nouveau soutien vis-à-vis des associations, en l'occurrence le recrutement de volontaires en mission de service civique.

D'ici la fin du premier semestre 2022, ma collègue Laurence LAMY devrait rendre sa feuille de route sur le sujet. Quoi qu'il en soit, les partenaires de la citoyenneté, essentiels dans cette mission et bien d'autres d'ailleurs, seront au cœur du projet, notamment en raison de leur agrément d'intermédiation de service civique. Jusqu'alors au nombre de quatre, la Ligue de l'Enseignement, Les Francas (association), l'IFAC et la Maison de l'Europe, un cinquième partenaire bénéficiera désormais de notre soutien. Il s'agit de l'association Mouvement Jeunesse Monte Le Son qui détient, comme ses homologues, les agréments d'éducation populaire et d'intermédiation de service civique.

Au titre de la citoyenneté, le Conseil départemental des Jeunes, l'appel à projets Junior Association, Association Temporaire d'Enfants Citoyens ou encore la participation citoyenne autour de la laïcité seront des projets mis à l'honneur en 2022. Je pense notamment à la clôture du CDJ le 1<sup>er</sup> juin prochain, qui permettra de décerner tant le prix départemental de la laïcité collège que grand public.

Autre temps particulier, la tournée du Jury départemental Villes et Villages fleuris. Elle se tiendra fin juin-début juillet et là aussi, une réflexion est entamée afin de proposer une évolution de la cérémonie et rajeunir les participants en promouvant auprès des familles le label « Au cœur de nos Villages Lot-et-Garonnais ».

Je conclurai mes propos autour de la politique de démocratie participative. Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous engage à voter d'ici demain, date de clôture des votes, pour les trois projets de la deuxième édition du budget participatif que vous préférez. Dans les prochains jours, les services vont donc organiser la récupération des votes papier, vérifier, les émargements de ces votes et enfin, s'atteler au dépouillement la semaine du 11 au 15 avril prochain. À la suite de celui-ci, les lauréats de cette deuxième édition seront connus. Au sortir de ce temps, il conviendra de voir quelles évolutions seront souhaitées pour ce dispositif et selon quelles modalités.

Au titre du Conseil Consultatif Citoyen, les conseillers se sont encore réunis cette semaine, le 15 mars. Ils entament une série de réunions leur permettant d'appréhender comme il se doit les compétences départementales, la dernière portant sur les personnes âgées afin de répondre à une prochaine saisine de la Présidente. Pour rappel, cette instance en place jusqu'en octobre 2024, se réunit chaque mois et est appelée à formuler un avis circonstancié sur les orientations budgétaires du Département, ce qu'elle a fait en février dernier, à être associée sur les schémas départementaux ou encore à être interrogée quant à la réalisation de travaux de plus de 10 M€ financés par notre collectivité.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur cette intervention autour de la citoyenneté ? Non, nous continuons donc sur le volet culture.

**Mme PAILLARES**. – Jacques BILIRIT étant lui-même retenu par des obligations à Paris, il me revient également de présenter les grandes orientations de la politique culturelle départementale. Pour cette session, il nous semblait important de préserver une note d'optimisme à l'image des acteurs de la filière culturelle qui n'ont cessé ces derniers mois de s'adapter pour que la culture perdure encore et toujours en Lot-et-Garonne.

Les enjeux de la politique culturelle départementale sont multiples et je dirais même qu'ils prennent ici tout leur sens :

- Participer à l'animation et aux dynamiques locales, contribuer à l'aménagement du territoire, concourir au développement du Lot-et-Garonne. Pour ce faire, le Département fait figure de proue aux côtés des acteurs culturels. Diversifier, innover, expérimenter, favoriser et développer, telles sont nos priorités.
- Diversifier, c'est soutenir une offre culturelle variée et de qualité sur l'ensemble du territoire, tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Avec un budget reconduit, les différents accompagnements seront réétudiés, pour certains réévalués. L'idée étant de laisser la porte ouverte à de nouvelles initiatives.
- Innover : nous allons pour la première fois en Lot-et-Garonne pouvoir assister le 24 avril prochain, au soir du second tour des élections présidentielles, au tournage en métacinéma du film *Le jour de gloire* en simultané dans plusieurs salles du réseau Écrans 47 et hors 47 même. Une initiative plus que novatrice.
- Expérimenter dans la poursuite de l'expérimentation lancée en 2021 : les Nuits d'Été 2022 seront de nouveau élaborées avec les pôles ressources départementaux, en l'occurrence le CEDP 47, ZLM productions, Polin, Culture Ad Hoc, Voix du Sud et les communes d'accueil. Ces rendez-vous ont pour objectif de mettre en lien le patrimoine local et le spectacle vivant dans

une ambiance estivale et conviviale. Quatre dates, quatre jeudis d'été, viennent d'être arrêtés pour cette nouvelle édition. Je vous invite à les noter dès à présent dans vos agendas : le 21 juillet à Saint-Sixte, le 28 juillet à Prayssas, le 4 août à Beaupuy et le 12 août à Hautefage-la-Tour. Sous réserve de modification, bien entendu, pour des raisons que nous ne connaîtrions pas encore.

Favoriser et développer. En effet, si l'exigence est un des critères des soutiens départementaux, c'est également un critère que s'impose le Département vis-à-vis des outils qu'il met à disposition des Lot-et-Garonnais. Je donnerai un simple exemple : la modernisation de la médiathèque départementale, véritable outil performant au service de 130 communes partenaires, qui propose 190 000 livres, une offre numérique en ligne avec 2 000 livres et 15 000 films, 70 expositions et valises thématiques, et qui comptabilise autour de 100 000 prêts par an.

Autre outil, les Archives départementales dont le nouveau projet immobilier à Pomaret répond également à plusieurs exigences dans le but d'impulser une dynamique novatrice autour des métiers de la culture.

Au travers de ces quelques mots, il ne vous aura pas échappé que notre volonté est d'accompagner au plus près l'ensemble des acteurs de la filière culturelle, filière essentielle pour notre territoire, dont la capacité à se relever et se réinventer préfigure un renouveau de l'offre culturelle, répondant aux enjeux de notre société. Je tiens également à remercier l'ensemble du service Sport, Culture et Citoyenneté. Je vous remercie.

**M. DUPUY**. – J'ai juste à faire part d'un regret. Pour une fois que la grande Région Nouvelle-Aquitaine ne nous impose pas un projet onéreux, hors-sol et destructeur pour notre territoire – je suis désolé, Monsieur Michel MASSET, je vais à nouveau parler des Forêts de Gascogne –, vous n'êtes peut-être pas sans savoir que les 17 et 18 septembre prochains auront lieu les Journées du Patrimoine et grâce au retour du Rembrandt dans la commune du Mas-d'Agenais, cette commune sera la vitrine de toute l'ancienne Aquitaine pour la Nouvelle-Aquitaine. Et aujourd'hui, encore dans le discours que je viens d'entendre, ce sujet n'est pas abordé, alors que ce sera dans 6 mois jour pour jour.

Sur ce territoire, il y a des associations dynamiques qui travaillent justement à cet événement, je pense par exemple à l'association Rembrandt au Mas-d'Agenais qui a œuvré pour le retour du Rembrandt dans la commune, qui sont en attente, justement, d'aide de la part du Département pour organiser quelque chose ce week-end-là.

**Mme la Présidente**. – Je n'apprends pas que le Rembrandt va revenir puisque Monsieur LAGARDE m'en a effectivement parlé. Je ne sais pas où en est ce dossier, mais nous allons regarder.

**Mme TONIN**. – Cette manifestation est portée par le Comité départemental du Tourisme. Nous sommes en tout cas associés à l'événement, des choses sont donc en place et avancent pour l'instant dans les services.

**M. DUPUY**. – Nous disions justement tout à l'heure que certains sujets devaient être travaillés en commission, je pense que celui-là doit l'être. Monsieur Jacques BILIRIT était au courant puisque nous avons eu une première réunion avec les services de la Région, les services du Département, et nous avions demandé à retravailler avec l'association et la mairie, présentes ce jour-là, pour justement avoir un programme que nous aurons créé, pas que l'on accepte d'ailleurs.

Il ne nous reste que 6 mois, c'est cette année que cela se passe et cela ne se reproduira pas chaque année.

**Mme la Présidente**. – Essayez de le faire inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission Culture pour en reparler avec Monsieur Jacques BILIRIT.

**M. DUPUY**. – Très bien, je vous remercie.

**Mme PAILLARES**. – Je vous donne rapidement les dates pour la Caravane du sport : les 13 et 27 juillet et les 17 et 24 août. Je vous remercie.

#### RAPPORT N° 6001

#### POLITIQUE CULTURELLE 2022 EN LOT-ET-GARONNE

L'Assemblée prend acte.

#### RAPPORT N° 6002

SOUTENIR LE SECTEUR ASSOCIATIF ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT BENEVOLE ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE AUPRES DES LOT-ET-GARONNAIS

Adopté à l'unanimité.

#### RAPPORT N° 6003

LOT-ET-GARONNE TERRE DES JEUX 2024 - VALORISER ET FAVORISER LE SPORT POUR TOUS

Adopté à l'unanimité.

#### RAPPORT N° 6004

PROGRAMME DE CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2022-2024 DANS LE DOMAINE CULTUREL

Adopté à l'unanimité.

#### Absents lors du vote de ces rapports :

- -M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- -M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Genovesio)

- -Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- -Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- -Mme Emilie MAILLOU (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)

#### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUE CONTRACTUELLE

M. MASSET. – La commission que j'ai l'honneur de présider, Économie, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles, qui rayonne sur l'ensemble des cantons et des communes, également de Casteljaloux et de Saint-Vite, donc sur tout le département, vous propose aujourd'hui quatre dossiers. Le premier relatif à l'Économie Sociale et Solidaire, le second concernant une subvention annuelle au profit du CDT et deux rapports traités par Pierre CAMANI sur le numérique.

Mais avant d'aborder spécifiquement ces dossiers, il me semble important de rappeler, si nécessaire, que la politique autour de l'économie portée par le Département est tout un écosystème. Nous avons parlé d'infrastructures routières, c'est important pour l'économie. Nous avons parlé de logement, c'est également important. Le numérique d'insertion, c'est tout cela aussi. Tout cela a un lien direct avec l'économie.

La liste serait trop longue, me direz-vous. Revenons donc à l'ordre du jour avec quelques indicateurs qui nous sont cette année particulièrement favorables. Un nombre de demandeurs d'emploi en diminution de 8,7 %, un taux de chômage identique à celui de la crise sanitaire, 8 %, un nombre de salariés, en progression de 3,1 %, un nombre de créations d'entreprise en hausse de 24 %, les chiffres d'affaires et l'investissement des entreprises affichent respectivement des hausses entre 11 et 14 %.

Concernant le tourisme, nous constatons que le chiffre d'affaires de la saison 2021 est en hausse par rapport à l'année 2020 pour la majorité des prestataires, dans tous les secteurs, sauf bien sûr celui de la restauration qui a été particulièrement impacté. Néanmoins, la prudence est de mise en raison des effets attendus, et pas tous connus à cette heure, de la situation en Ukraine. Cet événement tragique est avant tout un drame humain, nous l'avons répété plusieurs fois depuis ce matin, nous rappelant des heures sombres, mais il génère des impacts économiques négatifs qu'il est impossible de mesurer par avance. Des effets sont immédiats, d'autres se feront ressentir sur une durée qu'il serait hasardeux à ce jour d'estimer.

Ce qui est certain, c'est que les entreprises, mais aussi les ménages, en subissent et en subiront les effets. À titre d'exemple, la tension sur les énergies impacte déjà tout un chacun dans son budget personnel, mais aussi bien sûr, les entreprises et leur équilibre économique. Nous avons parlé de coûts supplémentaires pour les fluides, les carburants, les matières premières, les céréales. Espérons tous ensemble que la situation internationale et ses dégâts collatéraux puissent être jugulés au mieux au cours des mois et années à venir.

Je voulais vous faire part d'une étude que la Chambre de Commerce et de l'Industrie nous a communiquée avant-hier, très bonne instance avec laquelle nous avons d'excellents rapports, qui nous dit qu'au niveau du département, c'est 42 M€ exportés vers la Russie et environ 31 M€ vers l'Ukraine. Il semble donc évident que nous en subirons les conséquences. Nous en subissons déjà, je vous le disais tout à l'heure, sur les fluides, l'aéronautique, ce sera également répété dans la motion qui

vous sera proposée. Bien sûr, faisant suite à une crise sanitaire qui a frappé l'économie, nous avions déjà un manque d'approvisionnement sur certains matériaux, carton, verre et autres.

Sur cette enquête, 265 entreprises du Lot-et-Garonne ont répondu et 26 ont des échanges réguliers avec l'Ukraine ou la Russie, 66 % répondent craindre une hausse du prix de l'énergie, bien entendu, des matières premières également. 38 % craignent des difficultés d'approvisionnement, 26 % des cyberattaques. En revanche, sur les entreprises qui ont un lien direct avec ces deux pays, 64 % d'entre elles sont déjà impactées, 28 % ont déclaré ne pas être impactées pour l'instant, mais le seront prochainement et 8 ont déclaré ne pas être touchées du tout.

Donc même si nous sommes confrontés à cette situation et à peu près au courant des risques à venir, en qualité de Vice-président, il me semblait devoir rappeler ce point en séance plénière, Madame la Présidente, Chers Collègues, au sein de notre institution.

Les enjeux pour notre commission : le budget qui vous est proposé s'élève à 6,139 M€, dont 80 % en dépenses de fonctionnement. Cela correspond à un budget stable par rapport à 2021, qui inclut cependant les diminutions du SMAD, du syndicat lié à l'aéroport, moins 5 000 €, la suppression de la ligne budgétaire sur les actions spécifiques du plan de soutien du tourisme, nous sommes à moins 150 000 € qui n'ont pas été renouvelés, mais qui étaient liés à la crise Covid. Pour autant, cela ne signifie pas que notre politique autour du tourisme s'amenuise, bien au contraire puisqu'elle sera compensée cette année avec deux nouvelles missions à hauteur de 100 000 € pour le développement de l'e-tourisme et aussi la présence d'agents au niveau du Center Parcs en partenariat avec l'intercommunalité de Landes et Gascogne.

Concernant l'Économie Sociale et Solidaire : en cohérence avec son engagement pris dans la feuille de route, le projet de budget 2022 intègre 235 000 € de crédits de paiement. Enfin, le Conseil départemental affirme clairement sa compétence solidarité territoriale avec la proposition de création d'une autorisation de programme de 600 000 € d'engagement et de 400 000 € pour le fonds territorial.

Sur la feuille de route de la commission, concernant les thématiques de la commission audelà de la stricte approche budgétaire, plusieurs points sont à noter. Au niveau de notre compétence économique, je rappelle que le Conseil régional mène actuellement une concertation sur le SRDEII qui devrait être adopté avant l'été. C'est un document extrêmement important et j'invite également les intercommunalités à participer à la rédaction de ce document. Un autre dossier important qui nous a été présenté, celui de Climat et Résilience, aura forcément également un impact au niveau de l'économie. Là aussi, le Conseil départemental est là pour accompagner et informer sur l'évolution, et fournir des éléments tangibles lorsqu'ils pourront être communiqués.

Au niveau des sujets méritant une attention particulière, je rappelle également que l'engagement de notre collectivité dans l'ESS, formalisé par le vote de notre feuille de route, et cela a été confirmé tout à l'heure par ma collègue Christine GONZATO-ROQUES, se confirme par la mise en place du dispositif financier et la mise en œuvre progressive des 17 actions d'animation prévues. L'ordre du jour prévoit d'ailleurs un rapport sur la réalisation du *Vademecum*, ce que nous pourrions appeler un sac de voyage de l'Économie Sociale et Solidaire et l'action numéro 1 de la feuille de route est l'adaptation d'un dispositif financier.

S'il est trop tôt à cette heure pour parler de bilan provisoire de cette feuille de route, il est important de souligner la forte adhésion des acteurs de l'ESS. Je vous rappelle que lors des assises, c'était près de 200 personnes qui se sont retrouvées dans un bâtiment et cela a été un véritable succès pour le Conseil départemental et tous les acteurs présents.

Au-delà de ces sujets immédiatement perceptibles, il me semble également pertinent d'amener la réflexion sur le devenir de l'Agropole. Pour mémoire, l'Agropole est un outil créé, développé et financé par le Département qui y consacre 1,2 M€. Les trois associations qui gèrent la Technopole agissent sous le contrôle technique et budgétaire du Conseil départemental dans le cadre d'une

Délégation de Service Public. Cette délégation s'achèvera en 2025, c'est-à-dire bientôt. Il me semble donc judicieux d'anticiper dès à présent cette échéance en réfléchissant aux pistes de développement que notre collectivité souhaite impulser pour cet outil, qui est à mon sens trop mal connu, où le Conseil départemental doit rayonner encore plus, avec un plan de communication ambitieux qui sera proposé prochainement par son président et le directeur. Et puis, pourquoi ne pas imaginer l'émanation de petites agropoles sur d'autres parties du territoire en collaboration avec d'autres acteurs de l'agroalimentaire.

Sur le tourisme, l'année 2022 sera bien évidemment celle de l'ouverture du Center Parcs prévue mi-mai. Cet équipement, faut-il le rappeler, générera 250 000 € de taxe de séjour et 640 000 annuités, 333 000 visiteurs, c'est précis, sans compter les créations d'emplois et l'accroissement de la notoriété de notre cher département.

En lien direct avec l'ouverture du site, le rapport qui vous est présenté sur la demande de subvention annuelle du CDT prévoit donc, comme je vous le disais tout à l'heure, la mise en place d'un point d'information touristique qui portera l'information, la communication, pour donner et apporter encore plus de visibilité au Lot-et-Garonne.

Je vous parlais également de politique contractuelle avec le SRDEII, la Région a donc entamé cette phase de concertation, dont nous pouvons penser que la contractualisation se fera au niveau des pays.

L'année 2022 sera aussi capitale pour la poursuite du Fonds Social Européen. En effet, après les bons résultats de notre première période de gestion déléguée qui avait débuté en 2015 et qui s'achève, l'État a validé le principe que nous soyons à nouveau organisme intermédiaire pour la période 2022-2027, ce qui nous permettra, ma Chère Collègue Christine GONZATO-ROQUES, d'avoir une enveloppe de 7 M€ pour cette période. Il faut féliciter nos services pour ce travail.

Enfin, concernant le numérique, il me semble important d'évoquer le Campus numérique créé en 2017, encore une initiative du Conseil départemental, qui est passé en quelques années du stade de projet à celui de réalisation aboutie avec notamment la création du GIP en 2021. Son objectif, faut-il le rappeler également, est d'accompagner la transition numérique sur tous ces aspects via de la formation. Le Campus accueille plusieurs organismes, dont l'école d'ingénierie informatique AEN, de l'entrepreneuriat, incubateur et autres. J'ajoute qu'en 2022, ce syndicat viendra rejoindre les acteurs accueillis sur le site. Les prochains objectifs du Campus consisteront à confirmer ces premières réussites et se donner les moyens d'intervenir sur tout le territoire lot-et-garonnais et là aussi, pourquoi ne pas l'étendre.

Il s'agissait juste de propos introductifs avant d'attaquer les dossiers. Mais avant, je vais passer la parole à Pierre CAMANI, délégué au Numérique.

M. CAMANI. – Je vais peut-être parler de l'inclusion numérique d'abord et du déploiement de la fibre ensuite. Juste un rappel sur le dossier, il n'y a pas de diapositives sur l'avancement de la Stratégie Départementale d'Inclusion Numérique, nous vous faisons simplement un point rapide sur le dossier que vous connaissez tous maintenant. C'est un dossier qui fonctionne bien, qui est innovant et nous le devons essentiellement à nos services, à David BELBES, directeur des systèmes d'information et de l'aménagement numérique, ici présent, mais aussi à son adjoint Frédéric MANDIS et à Farah BIREAU qui suivent ce dossier avec lui. Ils sont très innovants parce que dans la région Nouvelle-Aquitaine, nous innovons et je vais vous dire pourquoi.

Simplement, l'inclusion numérique, vous savez en quoi cela consiste. Il y a deux objectifs bien précis. L'inclusion numérique, c'est d'abord mieux accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne et vous savez qu'avec la numérisation, une partie importante de nos concitoyens a des difficultés. L'objectif est donc de les accompagner, de former ceux qui le souhaitent, également de former ceux que l'on appelle les accompagnants, c'est-à-dire des personnes qui de par

leur profession reçoivent la population.

Les personnes en difficulté, ce sont les travailleurs sociaux, les secrétaires de mairie, des acteurs associatifs aussi, qui gèrent pour bon nombre d'entre elles des problématiques d'accès à des démarches administratives en ligne et qui ont besoin d'être formées. Ce qui est innovant dans le Lot-et-Garonne, c'est que nous avons mis en place des formations spécifiques que nous appelons les jeudis de l'inclusion numérique, je vous invite à en suivre certaines, que vous pouvez d'ailleurs retrouver en replay. Ces formations sont beaucoup suivies, elles s'adressent à ce public spécifique des aidants, nos travailleurs sociaux, nos secrétaires de mairie, etc.

La particularité du Département, et nous le devons aussi à nos services, c'est que nous avons réussi à mobiliser un nombre d'acteurs important dans cette politique d'inclusion numérique, ce qui est un fait assez rare puisque nous avons plus de 14 acteurs, tels que Caisse d'Allocations Familiales, Carsat, Pôle Emploi, La Poste, la Fondation Orange, etc., qui sont des partenaires, qui chacun dans son domaine, fait de l'inclusion numérique, et nous partageons tout cela ensemble, mais en plus, ils abondent un fonds d'inclusion numérique que nous avons créé et qui nous permet en apportant assez peu d'argent, Madame la Présidente − mais à l'avenir peut-être faudrait-il songer à augmenter les budgets −, mais qui nous permettent avec un apport de 20 000 €, d'avoir en poche les subventions de l'État et de l'Europe pour un budget de 150 000 €. Ce budget nous permet de créer des chèques APTIC, des chèques formation pour justement les personnes qui souhaitent se former. Ce chèque a une valeur faciale de 10 €, c'est le même principe que le chèque restaurant et ce sont nos centres sociaux et divers acteurs qui distribuent ces chèques en fonction du public qui selon sa situation financière, soit peut assumer en totalité la formation, soit ne le peut pas, soit est pris en charge totalement. Tout cela avance très bien et nous permet de compléter avec l'arrivée des conseillers numériques.

Vous connaissez le principe des conseillers numériques. C'est l'État qui met à disposition des territoires des personnes rémunérées sur la base du SMIC durant 2 ans, qui ont pour mission d'appuyer les territoires pour réaliser cette inclusion numérique, former des personnes et éventuellement accompagner des acteurs. Il y a depuis 2021 une forte progression des prescriptions de pass numériques, elle est même tellement importante que nous devons justement essayer de réguler tout cela.

Et dernière action, pour ne pas être très long, c'est la volonté de réutiliser le matériel informatique au Département. Vous savez que nous avons de nombreux postes informatiques qui peuvent être reconditionnés au bout de quelques années et transmis à des associations ou à des personnes en difficulté. Nous avons mis en place un partenariat avec l'association Transnuméric qui permet de valoriser ce matériel informatique.

Il s'agit donc simplement d'un rapport pour prendre acte de cette situation et vous demander d'approuver le projet de convention-cadre proposé en annexe, afin de poursuivre avec les grands opérateurs de services publics le partenariat mis en œuvre en faveur d'une meilleure inclusion numérique des Lot-et-Garonnais et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental a signé avec les opérateurs de services publics des conventions spécifiques qui découleront de la convention précitée.

**Mme la Présidente**. – Merci, Monsieur Pierre CAMANI. Avez-vous des questions sur la présentation qui vient d'être faite ?

**Mme KHERKHACH**. – Sur le plan d'inclusion numérique, je vais redire ce que j'ai dit en commission parce qu'il est aussi important de dire qu'il y a eu un début timide sur cette affaire des pass numériques, mais qu'il est à noter maintenant que vous êtes passés, si j'ai bien lu le rapport, à 6 583 pass numériques. Cela veut donc dire que c'est maintenant bien ancré, que les partenaires sont bien repérés et qu'il y a eu beaucoup de travail sur le partenariat avec les centres sociaux, Syllabe, même si nous sommes sur des débuts timides en termes de prescription, vous l'avez rappelé, mais en tout cas, c'est très bien parti.

Ce qui m'intéresserait peut-être par rapport à ces pass numériques, c'est d'avoir une visibilité sur la répartition géographique territoriale, pour savoir s'il y a une question sur l'accès aux usages du numérique sur des zones plus rurales ou plus urbaines. Il m'intéresserait d'avoir ce type d'information, également pour savoir de quelle manière nous pouvons mobiliser nos habitants, les administrés sur nos communes, vers les points sur lesquels on peut accéder à un point numérique avec la formation, etc.

Ensuite, je le disais en commission, je me souviens que lorsque vous présentiez cette délibération au début de votre mandat, Monsieur Pierre CAMANI, l'objectif que nous avions tous en tête était : 2022, objectif zéro papier. Nous en sommes encore loin, et je m'inclus là-dedans, cela veut dire que nous avons encore du travail pour accompagner nos habitants, nos Lot-et-Garonnais, à mieux appréhender les usages du numérique. Par rapport à cela, je trouve qu'il serait intéressant d'intégrer une notion de parcours numérique parce que ce qui est important dans des actions comme celle-ci, ce qui est visé, c'est bien l'autonomie des personnes dans ces usages.

M. CAMANI. – Nous n'avons pas voulu faire très long dans la présentation, mais vous avez dans le rapport une carte qui présente toutes les structures labellisées. Il y a aujourd'hui 24 structures labellisées un peu partout sur le département, et quand je dis structures labellisées, ce sont des associations telles que celles que vous avez mentionnées, qui sont labellisées pour assurer ces formations.

Nous avons effectivement démarré lentement, mais comme toujours, il faut que les choses se mettent en place. Vous voyez cet aspect, la formation par les structures labellisées, mais ce que l'on voit moins, c'est le travail réalisé sur le terrain au jour le jour par les assistants sociaux, les secrétaires de mairie, etc., qui sont formés, et c'est une formation permanente. Ces Jeudis de l'Inclusion Numérique et c'est un peu du fait du Covid, d'ailleurs, les services avaient prévu de les faire en présentiel mais l'ont fait en webinaire et finalement, cela a donné une plus grande dimension et une plus grande capacité pédagogique et d'atteinte de publics différents. C'est une action qui est regardée de près par nombre de Départements, n'est-ce pas, Monsieur David BELBES, on vous sollicite. Et je vous félicite encore pour ce travail.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Ce sujet est véritablement au croisement du Développement social. Vous avez parlé de l'objectif zéro papier, nous avons été obligés de nous y conformer puisque c'était une injonction, notamment de la CPAM, de l'État. Nous avons essayé de tout mettre en œuvre localement pour y arriver.

Effectivement, le début des pass numériques a été timide. Au départ, nous avons expérimenté, les prescripteurs de ces pass étaient les partenaires financiers du Fonds Départemental d'Inclusion Numérique et d'expérience, très rapidement, avec l'éclairage des travailleurs sociaux et du service de David BELBES, nous avons effectivement compris qu'il fallait élargir le nombre de prescripteurs, donc aujourd'hui, les centres sociaux, des CCAS, la Mission Locale et d'autres, pour que ces chèques APTIC soient consommés. La plupart du temps, il faut aussi que cette démarche soit accompagnée. C'est le travail que font nos aidants numériques formés, comme l'a dit Pierre CAMANI, à être des conseillers numériques. Je rappelle que de façon très exceptionnelle en France, nous avons réussi à avoir la formation de nos 39 conseillers numériques Lot et Garonnais dans le Lot-et-Garonne. Ils ne sont pas obligés d'aller à l'autre bout de la région pour être formés.

**M. CAMANI**. – J'ai oublié de préciser qu'il y a 39 conseillers numériques dans le département, trois chez nous. Notre service et les conseillers numériques du Département jouent un rôle d'accompagnement au niveau départemental, pour essayer de mettre de la cohérence et faire en sorte qu'aucun territoire ne soit oublié. Je crois que c'est important à souligner, j'avais oublié d'en parler.

Concernant le second dossier, nous allons vous présenter très rapidement cinq diapositives pour vous rappeler le contexte, c'est-à-dire cette carte du déploiement de la fibre optique dans le département. Vous la connaissez par cœur maintenant, vous connaissez l'objectif de 100 % des foyers et des entreprises éligibles à la fibre d'ici juin 2024 grâce à la complémentarité public-privé dans le cadre de l'accord AMEL. Vous avez bien en tête les trois couleurs de cette carte, une couleur verte pour la zone réseau d'initiative publique qui dépend du syndicat Lot-et-Garonne Numérique et de l'investissement des collectivités ; les 14 communes en orange qui représentent Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Agen et 11 communes — Pont-du-Casse se détache parce qu'il ne faisait pas partie de la communauté d'agglomération à l'époque. Tout ce qui est en bleu, c'est la convention AMEL que nous avons passée avec l'opérateur Orange. Il y a des différences de tons, ce qui est foncé, c'est ce qui est réalisé en premier et ce qui est le plus clair, c'est ce qui sera réalisé en dernier.

Diapositive suivante, une dynamique de développement en ligne avec les objectifs. Nous avons couvert 50 % des foyers, des locaux, pardon, il convient mieux d'utiliser le terme « locaux », car cela représente à la fois des foyers et des entreprises. La moitié du réseau est construit, soit plus de 100 000 prises toutes zones confondues bien entendu. 250 communes sur les 319 font désormais l'objet d'un déploiement, que les travaux soient achevés ou en cours.

91 communes sont fibrées à plus de 50 %, vous voyez la courbe de progression. Celle-ci peut paraître étonnante pour certains puisque nous avons mis 5 ans à faire 100 000 prises et en 2 ans et demi, nous ferons 100 000 prises également. Nous sommes en effet arrivés à une production annuelle de plus de 40 000 prises, qui permettent d'envisager l'atteinte des objectifs assez sereinement. Vous voyez que le déploiement a démarré en 2016 avec les zones AMII où l'opérateur Orange investit sur ses fonds propres et c'est un accord entre le Gouvernement et l'opérateur qui remonte aux années 2010. Les travaux ont démarré en 2016 et sur le Réseau d'Initiative Publique, les travaux ont démarré en 2018. Si nous avons donc produit 2 600 prises en 2016, nous en avons produit 9 000 en 2018, 24 000 en 2019, 25 000 de plus en 2020 et 40 000 en 2021. Le pic de production sera atteint en 2022 avec 45 000 prises et en 2023, nous ne construirons plus que 28 000 prises, 25 000 en 2024.

Vous voyez qu'en 2023 et 2024, il n'y a plus que la zone AMEL parce que la zone AMII et la zone Réseau d'Initiative Publique seront terminées. L'opérateur Orange a l'obligation de terminer ces déploiements en juin 2024, sinon, il subira des pénalités financières. Je rappelle également que nous devions terminer en décembre 2023, mais que nous avons perdu 6 mois parce que le Gouvernement de l'époque a mis du temps à signer la convention, tout simplement parce que peu de Départements ont réussi cette procédure AMEL, comme le Lot-et-Garonne a pu la réussir.

Nous passons ensuite à une photographie du Lot-et-Garonne, qui est un immense chantier, c'est vrai, vous le constatez sur vos routes départementales ou communales. 142 communes sont ouvertes commercialement, dont 91 couvertes à plus de 50 %, 250 communes en travaux, cela inclut bien sûr les 142 ouvertes commercialement, et 69 communes restent en étude. Les études sont lancées partout, mais il y a à peu près 1 an d'études avant de lancer les travaux.

Ces choix stratégiques sont aujourd'hui payants, oui, nous avons fait des choix stratégiques à Lot-et-Garonne Numérique et au Département. D'abord le choix sur la commercialisation, nous avons été actionnaire fondateur de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD qui a regroupé trois départements dans un premier temps, sept ensuite, et qui nous permet d'attirer les grands fournisseurs d'accès Internet. Et aujourd'hui, parce que lorsque l'on commercialise, les opérateurs ne viennent pas forcément, c'était le cas de certains territoires et aujourd'hui, tous les grands opérateurs sont là, les quatre qui sont présents, mais d'autres beaucoup moins connus.

L'autre stratégie porteuse a été de lancer l'adressage normalisé. Tous les départements y viennent aujourd'hui, ils y viennent tellement que l'Assemblée nationale vient d'adopter une loi obligeant les communes à réaliser l'adressage parce que sans adressage normalisé, il est très difficile de pouvoir

s'abonner. Des problèmes d'adressage majeurs font que vous n'arrivez pas à vous connecter à la fibre optique et même, malheureusement, avec un adressage de qualité, les opérateurs n'ont pas toujours intégré les nouveaux fichiers et il y a encore parfois des difficultés. Cela nous permet néanmoins d'être véritablement en avance par rapport à l'ensemble du territoire et de permettre une meilleure commercialisation.

Et cerise sur le gâteau, tout cela paie, car le Lot-et-Garonne est le département ayant le taux de commercialisation le plus élevé. De mon point de vue, c'est dû à l'adressage normalisé, mais également à la volonté de faire en sorte que le déploiement se fasse là où le besoin se fait sentir, c'est-à-dire dans les territoires les plus ruraux, enfin qui avaient le moins de débit. D'où l'explication des cartes. Nous avons mis tout cela en place à Lot-et-Garonne Numérique avec les intercommunalités pour hiérarchiser le déploiement de la fibre optique dans les territoires les moins bien desservis en haut débit.

Je voulais ajouter que c'est un facteur d'attractivité énorme, vous le savez, et d'ailleurs, lorsque nous parlons des Droits de Mutation, lorsque vous avez un acquéreur, surtout s'il arrive de l'extérieur, mais même du Lot-et-Garonne, la première demande est : quelle est la couverture ? Y a-t-il la fibre ou pas ? En termes de choix d'acquisition, c'est un élément important, d'où l'importance d'aller aussi vite.

Une dépense publique maîtrisée, en plus, grâce à la procédure AMEL. Je vous rappelle qu'en 2010, nous avions envisagé un projet de déploiement sur l'ensemble du département, hormis la zone AMII, pour 240 M€ d'investissement et pour un déploiement en deux phases. De 2017 à 2023, nous devions faire 36 000 foyers pour 80 M€ et le reste, de 2023 à 2028. À la suite de la procédure AMEL, le réseau public a légèrement augmenté, il est passé à 43 000 prises pour un budget de 75 M€ parce que nous sommes aujourd'hui au terme du déploiement et nous savons que nous serons à moins de 2 000 € la prise, environ 1750 €, ce qui est également une bonne nouvelle.

Et puis, Orange déploie 100 000 prises sur ses fonds propres, mais sous contrôle du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique et du Département, cela a un impact majeur. Je vous demande de bien écouter l'impact majeur que cela a : la participation du Département est en forte baisse en 2022, à 700 000 € contre 3 M€ les quatre années précédentes. Le solde en 2023 sera de 1,3 M€ alors que l'effort financier aurait dû presque doubler à son terme. S'il n'y avait pas eu l'AMEL, dans la phase 2 prévue initialement, qui aurait dû être beaucoup plus longue dans le plan France Très Haut Débit et dans notre schéma, nous aurions dû déployer de 2023 à 2028 en engageant quasiment 3 M€ chaque année, donc une trentaine de millions d'euros dont je demande à Madame la Présidente si elle peut réserver une partie de cette économie à la déviation de Puymiclan par exemple.

Une fois que nous avons parlé de la fibre et de son arrivée imminente, il reste tout de même encore deux ans et demi d'attente pour certains et il faut absolument une solution. J'en parle souvent, il existe une solution partout dans le département, non pas de très haut débit comme le permet la fibre, mais de haut débit, suffisant pour les usages du quotidien, voire pour les usages des entreprises, et il y a un mix technologique dans ce département qui est que si l'ADSL n'est pas suffisant, il y a le Wifi haut débit qui résiste bien, qui a encore 2 300 abonnés et qui se développe dans le domaine des entreprises parce que l'entreprise commercialise également de la fibre et apporte un service de sécurisation avec du hertzien et trouve donc de nouveaux contrats avec les entreprises.

Il y a également la solution 4G fixe, qui est efficace grâce à une amélioration de la couverture en téléphonie mobile et si rien de tout cela ne fonctionne, il reste le satellite qui est aujourd'hui opérationnel, plus cher que les autres offres en général, mais très efficient et qui bénéficie d'une aide de 150 € du Département et de 150 € de l'Etat parce qu'il coûte plus cher que les installations traditionnelles.

Un mot sur l'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile, encore une fois grâce à la forte implication du Département. Ce sont 39 nouveaux relais de téléphonie mobile, dont 20 déjà en

service, ce qui permet, dans le cadre du dispositif New Deal Mobile, d'avoir une meilleure couverture hertzienne pour le mobile, mais également d'avoir de la 4 G fixe et de l'Internet à un bon niveau en attendant la fibre.

J'en termine, nous avons prévu, dans ce cadre de solutions d'attente, de créer un Numéro Vert qui devrait se mettre en place fin juin pour accompagner les usagers qui ne sont pas encore éligibles à la fibre dans leur recherche de solutions d'accès au haut et au très haut débit, parce que je vous l'ai dit, il existe des solutions partout aujourd'hui. Le service de David BELBES fait ce travail, beaucoup sur le terrain, et il sera démultiplié avec les trois conseillers numériques que nous avons recrutés, pour apporter ce service à l'ensemble de la population lot-et-garonnaise. Vous pouvez donc dire : en Lot-et-Garonne, si vous n'avez pas un bon débit, adressez-vous en attendant juin 2022 au Conseil départemental et à partir de fin juin au Numéro Vert qui nous permettra d'envoyer des personnes pour apporter ce service.

- **M. CAMANI**. Je prends également les remerciements comme Monsieur Nicolas LACOMBE.
- **M. DELBREL**. Je voudrais te remercier, Pierre CAMANI, pour ta présentation. Juste une question, tu parlais d'un retard de 6 mois lié à une signature de convention, ce n'est pas du tout imputable à la crise sanitaire, parce que nous devions être entièrement fibré fin décembre 2023 et que ce sera en juin ?
- **M. CAMANI**. La crise sanitaire a effectivement ralenti le process, mais nous voyons bien que nous avons pris du retard sur la zone AMII, sur la zone Réseau d'Initiative Publique, que nous terminerons fin 2022. Globalement, les entreprises présentes sur ces deux zones se reporteront sur la zone AMEL, ce qui nous permettra d'accélérer les choses.
- M. BELBES. Le retard de 6 mois est lié à la décision du Gouvernement d'accepter notre AMEL. Nous étions le premier Département de France à établir un contrat AMEL avec l'opérateur Orange et le Gouvernement a souhaité attendre que deux autres Départements nous rejoignent pour acter l'accord AMEL. Il a donc fallu attendre d'autres Départements et nous avons donc perdu 6 mois.
- **M. DELBREL**. Lorsque nous voyons les 6 mois pour gagner le temps que nous avons gagné et surtout l'argent, cela valait la peine d'attendre.
- **M. BOUSQUIER**. Je reviendrai pour ma part sur la téléphonie mobile. Nous attendons la 4G sur nos coteaux de Prayssas, ou la 3G je ne sais pas. C'est sûr, on peut parler de la fibre aux nouveaux arrivants, mais on ne leur parle surtout pas de téléphone portable, parce que clairement il est impossible d'avoir une conversation de plus de 2 minutes dans nos coteaux. Je l'ai déjà dit, je le répète, pour la téléphonie mobile, c'est de pire en pire. Je ne sais pas si c'est la fibre qui prend sur le téléphone ou le contraire, mais je peux vous dire qu'il ne faut pas avoir une urgence sur les coteaux. Je vous remercie.
- **M. CAMANI**. C'est malheureusement un phénomène que nous retrouvons dans de nombreux territoires. À la différence de la fibre où il n'y a pas de limite de débit, sur l'hertzien, plus vous êtes nombreux à consommer le réseau, plus le réseau baisse d'intensité. C'est une des raisons. L'autre raison porte sur une mauvaise couverture, mais il me semble que Cours et Madaillan autour de chez vous ont été réalisés. Cela n'a-t-il pas amené d'améliorations ?
- M. BELBES. Le site de Lacépède va bientôt être construit et aura sans doute un effet bénéfique pour la couverture de Prayssas. Nous sommes là sur un site de la vague 2021 et il faut compter 18 mois pour achever le pylône et le mettre en service.
- **Mme GIRAUD**. Juste une question technique : nous sommes très satisfaits sur le territoire du développement de la fibre, mais sur notre canton, nous constatons un arrêt total. Nous avons eu du

déploiement de poteaux, mais aucune entreprise n'intervient et j'avoue ne plus savoir à qui m'adresser pour aider les différents collègues, les administrés, vers qui les orienter pour avoir des informations. Nous avions de très bonnes relations avec une entreprise sous-traitante qui a fait les travaux, tout s'est très bien passé, et depuis quelque temps, elle n'intervient plus, nous n'arrivons plus à la contacter, juste pour savoir ce qui se passe. Quel est l'interlocuteur à privilégier?

M. CAMANI. – Lot-et-Garonne Numérique.

Mme GIRAUD. – Merci.

**M. CAMANI**. – Mais vous le constaterez également, vous voyez bien que les chantiers ont démarré un peu partout, les entreprises interviennent et vont là où c'est le plus opérationnel. Parfois parce qu'il y a un problème de refus d'autorisation, un problème technique pour l'entreprise et elles laissent un territoire sans explication. C'est la difficulté. Nous avons un problème de coordination avec les entreprises, que nous avons soulevé au début, mais je vois qu'elles n'arrivent pas à communiquer avec les élus sur leur planning.

**Mme la Présidente**. – Continuez votre présentation, Monsieur Michel MASSET, nous passerons au vote des rapports individuellement.

**M. MASSET.** – Concernant le rapport sur l'ESS, nous en parlions tout à l'heure sur le *Vademecum*, un sac de voyage, une forme de besace autour de l'Economie Sociale et Solidaire, c'est également un mode d'entreprendre qui regroupe des organisations prônant une économie non conventionnelle, basée sur des valeurs, un mode de gouvernance collectif et démocratique. Il y a également un partage de bénéfice ou pas, à voir, en tout cas une lucrativité redéfinie entre les différents acteurs.

L'ESS est présente sur le territoire, fortement, 14 % des emplois, et le sera certainement encore plus demain. Le Département ne doit pas rester de côté, bien au contraire, c'est pourquoi cette feuille de route a été écrite. C'est un outil de visibilité pédagogique à l'action conjointe menée par ces mêmes acteurs, le Département, et qui souligne bien sûr principalement son action. Donc autant se faire sa propre publicité.

Il nous permettra également de faire naître et connaître de nouvelles orientations, initiatives, publiques, privées, focalisées sur la création d'emplois. Je remercie tous les agents du service qui ont participé à cette rédaction. Certainement en avez-vous pris connaissance ou l'avez-vous à votre chevet, mais prenez le temps de lire ce *Vademecum*, il est particulièrement intéressant et tout cela a été fait conjointement avec ma collègue Christine GONZATO-ROQUES.

Une fiche action vous est également proposée : accompagner l'émergence de nouvelles entreprises. Ce dispositif qui existait déjà est destiné à soutenir les structures qui assurent un accompagnement à l'ingénierie des projets de création ou de développement des entreprises dans le cadre de nouvelles formes. Le montant actuellement attribué est de 10 000 €. Et là encore, le Conseil départemental, toujours aux côtés de ces structures, souhaiterait sécuriser et consolider cette aide, non pas à hauteur de 10 000 €, mais de 20 000 €.

Toutefois, bien entendu, ce dossier attirera comme tous les autres une attention particulière de notre commission Economique que je sais vigilante sur l'analyse de tous les dossiers. Voilà, Madame la Présidente, le rapport 3001 qui proposait d'approuver le *Vademecum* et ce nouveau régime d'accompagnement pour les entreprises solidaires.

**Mme KHERKHACH**. – Je vous remercie, Michel MASSET, pour votre présentation, nous en avons échangé en commission. Il me semble important, sur l'axe de l'accompagnement à l'émergence de nouveaux projets sur notre territoire, que le Département puisse être en connexion avec les villes et les agglomérations sur lesquelles ces projets sont en phase d'émergence. En effet, si nous

pouvons comparer par rapport aux compétences d'un EPCI, l'ESS se situera au carrefour entre le développement économique et la cohésion sociale. Ce sont donc des dossiers que nous pouvons également être amenés à traiter dans le cadre de ces commissions en termes de cofinancement sur des projets. Il me semble donc intéressant que les collègues soient informés des projets naissants sur leur territoire. Je vous remercie.

**M. MASSET**. – Nous sommes totalement en phase sur ce point, chère Baya KHERKHACH, il faut bien entendu y associer les collectivités et mettre en place une évaluation régulière, un accompagnement régulier, et autant le faire à plusieurs pour avoir plus de chances de réussir.

Concernant le CDT, rapport 3004, pour vous faire gagner du temps en termes de questions, je vous indique que les missions du CDT sont définies dans une convention signée en 2011, bien entendu avec le Département. Ses quatre missions principales sont l'assistance administrative et technique des porteurs de projet, la coordination de l'action des Offices de tourisme et Syndicats d'initiatives, la promotion du territoire et la participation aux réflexions sur la stratégie.

Cette convention est complétée, alimentée et analysée chaque année, et concernant 2022, le CDT se mobilisera au-delà de ses missions sur deux points principaux que je vous ai cités tout à l'heure, et ce, sous l'impulsion de sa nouvelle présidente, la mise en place d'un nouveau dispositif de commercialisation Elloha et d'un point d'information avec la création d'un poste au niveau du Center Parcs.

Je rappelle que le CDT présente un budget prévisionnel à hauteur de 1,61 M€ et que l'enveloppe proposée par la commission est de 1,43 M€. Cette augmentation de budget, je vous le disais tout à l'heure vise à aider sur ce financement et sur le projet de la plateforme Elloha.

Je ne pouvais pas être plus rapide, Chers Collègue, mais j'avais déjà bien balayé le sujet du CDT dans mon propos introductif. Il vous est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 1,43 M€ pour l'année 2022 et d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

**Mme la Présidente**. – Concernant le CDT, je pense qu'il serait intéressant de prévoir dans les mois à venir une présentation avec sa directrice et sa présidente, pour montrer tout le travail réalisé, notamment au regard de la subvention que nous versons à cet organisme. Nous essaierons de prévoir cela rapidement.

M. CALMETTE. – Mes Chers Collègues, Madame la Présidente, j'avais proposé l'an dernier à l'Assemblée générale du CDT de faire une convention trisannuelle, pour que le CDT ne soit pas suspendu chaque année à la décision d'attribution de la subvention du Département. Cela lui donnerait de la lisibilité.

**Mme la Présidente**. – Au-delà de leur donner de la lisibilité, je ne suis pas sûre qu'il soit très inquiet chaque année sur notre non-participation, mais vous avez raison, nous en reparlerons avec lui. Ce sera justement l'occasion lorsque la Présidente et la directrice du CDT viendront nous faire un bilan de leur activité.

**M. MASSET**. – Juste pour conclure sur ce dossier, je vous rassure, Mes Chers Collègues, nous entretenons de bons rapports entre commission économique et CDT.

**Mme la Présidente**. – Il vaut mieux, d'ailleurs.

Mme KHERKHACH. – Le Center Parcs ayant été évoqué, je voudrais indiquer que je me réjouis de voir que l'appel concernant les difficultés de recrutement du Center parc et la main tendue au niveau de l'agglomération d'Agen, plus exactement Agglo Emploi, en lien avec la Régie de quartiers d'Agen présidée par Pierre CHOLLET, ont permis de mettre en œuvre des informations collectives sur nos Quartiers Politique de la Ville pour des emplois qui restent vacants au niveau de l'entretien ou de

la maintenance de bâtiments. Nous avons vu que ces informations collectives, qui se sont tenues les 14, 15 et 17 mars, ont réuni chaque fois une quinzaine de personnes, qui semblent intéressées à accéder à ces postes, des personnes au sortir des missions actuellement occupées au sein de la Régie de quartiers ou des demandeurs d'emploi.

Il est important d'avoir pu travailler avec le directeur des Ressources humaines sur la question de la mobilité. Un bus sera mis à disposition de manière à pouvoir récupérer sur l'agenais les demandeurs d'emploi intéressés, les conduire sur le site pour y passer la journée, surtout les jours les plus occupés en termes de fréquentation, lorsque les clients arrivent ou partent. Il est très important d'avoir été entendus sur cette main tendue et surtout, lorsque nous avons dit assez tôt que les EPCI, en tout cas au niveau du service emploi, pouvaient être partenaires sur ce type d'opérations. Sur la question de l'emploi et du demandeur d'emploi lot-et-garonnais, nous sommes tous concernés et nous souhaitons tous que cela fonctionne et que l'ouverture se fasse bien à la date prévue.

M. MASSET. – Je vous remercie, Baya KHERKHACH, d'avoir relayé l'information de votre territoire. Il se passe la même chose sur de nombreux territoires et c'est très bien. Ce n'est pas spécifique au votre, Center Parcs a joué le jeu sur l'ensemble des territoires, a sollicité toutes les communautés de communes. Il restait à ces dernières de s'organiser, ou pas. Un partenariat a ensuite été mis en place, tout cela bien entendu avec le Conseil départemental.

#### RAPPORT N° 3001 - 1007 - 4003

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – APPROBATION DU VADEMECUM – MODIFICATION DU DISPOSITIF « ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE NOUVELLES ENTREPRISES SOLIDAIRES »

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3002 - 1008** 

POINT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE

Adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 3003**

DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EN LOT-ET-GARONNE

L'Assemblée prend acte.

#### **RAPPORT N° 3004**

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LOT-ET-GARONNE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Adopté à l'unanimité (Mme TONIN, sortie de l'Hémicycle, ne prend part ni au vote ni au débat).

#### Absents lors du vote de ces rapports :

- -M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- -M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- -Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- -Mme Emilie MAILLOU (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- -Mme Marylène PAILLARES (a donné pouvoir à M. Borie)
- -Mme Françoise LAURENT (a donné pouvoir à M. Vo Van)

#### Absente non représentée :

-Mme Béatrice GIRAUD

#### COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

**Mme GARGOWITSCH**. – Je ferai pour commencer une recontextualisation des enjeux de cette commission. Elle est là pour créer des conditions favorables pour le développement de l'éducation à l'environnement et bien entendu au développement durable pour tous les publics.

Il est également important pour nous de favoriser la transversalité, j'en parle chaque fois, dans toutes les politiques publiques et le fonctionnement du Conseil départemental – et nous le voyons aujourd'hui avec les rapports qui ont été présentés au sein de notre commission, mais également au sein des autres commissions, dont celle de Monsieur Michel MASSET – et de traduire et de mettre en œuvre les préconisations de la transition écologique et énergétique avec les fiches MIETEE.

Je vous avais déjà fait un rapport assez complet lors de la présentation du RADD (Rapport d'Activité et de Développement Durable), mais comme nous n'avons pas tous la même conception du mot rapidité, je vais vraiment faire rapide.

Comment allons-nous donc procéder pour répondre à ces enjeux ? Cela a été inscrit dans la feuille de route de la commission, la priorité est vraiment l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce fut deux années très difficiles pour les jeunes puisque les associations n'ont

pas pu intervenir comme elles le faisaient auparavant en raison de la crise sanitaire. L'année 2022 devrait permettre un retour à la normale pour les parcours proposés aux élèves.

Autre enjeu important, la transversalité, je vous donne deux exemples, la réalisation du Plan Départemental de l'Habitat 2022-2028, qui est l'occasion de porter une attention toute particulière à la précarité énergétique, et des actions pour lutter contre cette précarité énergétique des ménages Lot-et-Garonnais qui ne devrait que s'accentuer avec la crise actuelle et la hausse des prix de l'énergie. Ce sont donc des enjeux sociaux, écologiques, économiques qui sont bien présents sur cette thématique.

Autre exemple, la mobilité, Daniel BORIE en a parlé, avec un COPIL transversal. Les biodéchets en lien avec l'éducation, l'immobilier et la restauration collective, avec bien entendu une coordination de la commission Développement durable.

Je viens de vous brosser quelques actions, nous avons l'étude sur la mobilité durable et solidaire, une nouvelle action spécifique, proposée pour l'organisation des premières journées départementales de nettoyage de la nature qui seront appelées Nettoyage de la Nature et de la Ville. Les dates précises ne sont pas arrêtées pour le moment, nous en avons parlé en commission, mais ce sera à l'été 2022 et deux actions transversales sont destinées aux collèges et appuient les actions déjà en cours. Réaliser des économies d'énergie sans travaux, cela a permis de réaliser des économies d'environ 12 % des collèges, c'était le challenge Cube.S qui se termine cette année. Le suivi se poursuivra tout de même parce que ce fut vraiment très intéressant.

Dans la continuité de la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui a déjà bien été engagée, cette année 2022 permettra de poursuivre des expérimentations pour trouver des solutions. Trois essais sont en cours dans des collègues pour la valorisation des biodéchets et afin de répondre aux obligations réglementaires qui s'appliquent aux collèges produisant plus de 5 tonnes de biodéchets.

Pour conclure, la commission Développement durable et Environnement, c'est plus d'une trentaine d'associations que nous soutenons par le Collectif Enjeu Durable. Ce sont environ 1 000 élèves qui suivent chaque année les trois parcours départementaux organisés via la convention éducative, la Semaine de l'Arbre, la Semaine de l'Eau, Abelha. Je ne reprends pas les 17 objectifs de développement durable, je vous les ai déjà présentés dans le Rapport d'Activité et de Développement Durable lors de la précédente session. Ils étaient détaillés dans chacune des fiches action.

Je voulais également remercier l'ensemble des agents qui travaillent au sein de nos commissions, car je le dis souvent, sans argent, c'est difficile, mais sans agents, c'est impossible. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur le rapport que vient de nous présenter Madame GARGOWITSCH? Non, je crois que c'était trop court, Sophie GARGOWITSCH, je suis désolée.

Mme GARGOWITSCH. – Je peux vous faire la version très, très, très longue.

**M.** LEPERS. – Non, les rangs de la majorité ont tendance à se disperser, il faut aller assez vite. L'opposition reste stable, mais l'hémicycle commence à se vider de votre côté.

**Mme GARGOWITSCH**. – C'est parce qu'ils connaissent parfaitement le dossier, je l'ai déjà présenté.

#### RAPPORT N° 4002

#### POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Assemblée prend acte.

#### **COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES**

M. DEZALOS. – Quelques éléments d'ensemble et ensuite, Béatrice LAVIT présentera les deux dossiers, c'est-à-dire le tableau des effectifs et un rapport sur la formation des conseillers départementaux. Je veux simplement vous donner quelques éléments de contexte sur les Ressources humaines à l'occasion de cette session budgétaire 2022. En 2021, il a bien sûr fallu tenir compte des conséquences de la pandémie, notamment avec l'accroissement significatif du recrutement d'agents contractuels, notamment dans les collèges, ce qui a représenté une dépense supplémentaire de 283 000 €. Par ailleurs, la dépense salariale a été impactée par la hausse du SMIC du mois d'octobre et il y a eu un léger dépassement par rapport aux prévisions initialement faites.

Les enjeux concernant les crédits de rémunération des agents : la progression de BP à BP en 2022 est de 3,8 % supplémentaires en raison de trois facteurs. D'abord, traditionnellement, les mesures législatives ou réglementaires que vous connaissez bien, l'évolution du SMIC sur une année pleine, la revalorisation des échelles de carrière en lien avec la progression du SMIC, l'indemnité d'inflation à servir à 500 agents de la Collectivité, l'application éventuelle du Ségur de la Santé aux assistants socio-éducatifs et l'incidence du traditionnel GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Il y a également l'effort consenti pour le secteur de la protection de l'enfance, ainsi que le développement de projets portés par le Département, par exemple l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers la santé, les mesures d'égalité hommes-femmes, le soutien à l'apprentissage, etc. Tout cela se traduit par des crédits supplémentaires.

Les autres postes de dépenses relatives aux Ressources humaines concernent l'action sociale à destination des agents, le remboursement des frais de déplacement qui sont à la hausse au sortir du confinement, les frais de formation, l'hygiène et la sécurité, les audits sur les risques psychosociaux et une meilleure prise en charge des agents en situation de handicap. La dépense salariale s'établit à un peu plus de 59 M€ au budget 2022.

Feuille de route de la commission et de la direction pour 2022, c'est d'abord une attention soutenue aux conditions de travail des agents, notamment avec l'élaboration du Schéma Immobilier concernant les bâtiments administratifs. Vous conviendrez que ce n'est pas du luxe, il faut s'y atteler : inscription de crédits dès 2022 pour la rénovation de l'Hôtel du Département, engagement d'audits en matière de qualité de vie au travail, par exemple l'audit sur les risques psychosociaux de la direction de l'Enfance et la direction de l'Action sociale. Et, il faut le rappeler, la création de 17 postes au sein de la direction de l'Enfance, qui est un point majeur à relever sur 2022.

Il y aura ensuite le changement de logiciel RH, dont on dit que c'est très important et je l'imagine volontiers. Le logiciel utilisé depuis 2001 sera remplacé et nous savons ce que cela représente en termes de transition dans les services lorsque cela se produit.

Il y aura ensuite les études et les analyses préalables à la mise en œuvre du RIFSEEP, le Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat, un gros travail qu'il faut préparer et présenter. C'est donc évidemment à l'ordre du jour des actions à mener dans les années à venir.

Enfin, mise en œuvre de formations de sensibilisation à l'égalité entre femmes et hommes, et actions pour favoriser la lutte contre les discriminations. J'en ai terminé pour ce balayage très rapide et très général des enjeux de 2022 en matière de Ressources humaines et maintenant, Béatrice LAVIT va rapidement vous présenter les rapports.

**Mme LAVIT.** – Le 1<sup>er</sup> rapport concerne donc les mouvements de postes et le tableau des effectifs. Le tableau des effectifs est présenté à chaque session budgétaire et retrace les mouvements et les besoins entre deux sessions et les mouvements à venir. Vous l'aurez certainement constaté, les créations de poste proposées traduisent l'effort que souhaite engager la Collectivité en matière de Protection de l'Enfance et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Le rapport présenté prévoit en l'occurrence :

- dans l'annexe 1, la transformation de 42 postes, ce sont des suppressions et des créations pour des besoins de service ;
- dans l'annexe 2, le transfert de 24 postes, redéploiement en fonction des nécessités de service, la création de 7 postes d'assistants familiaux, Christine GONZATO-ROQUES en a parlé tout à l'heure;
- dans l'annexe 3, la création de 6 postes dédiés au secrétariat de la Direction Enfance-Famille dans les centres médico-sociaux, de 3 postes non permanents (infirmier, sage-femme et psychologue), la suppression de 4 postes permanents, dont 3 contrats de droit privé transférés au Département en 2006 en même temps que les agents de l'ex-DEMANDE. Les titulaires de ces contrats étant à la retraite, il n'y avait pas lieu de maintenir ces postes, ce type de contrat de droit privé n'ayant plus court dans la Fonction publique, et la suppression du poste d'assistant socio-éducatif qui résulte du transfert de la gestion de la PCH des services de la Collectivité à la MDPH. Les 144 suppressions et les 5 créations de postes dans le cadre des avancements et promotion de carrière de l'année 2021.

Enfin, les différents compléments listés dans le rapport permettent le recrutement éventuel d'agents contractuels sur les postes désignés. Ces compléments sont désormais habituels dans les délibérations concernant les effectifs.

Le deuxième rapport concerne le tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par le Département, qui est annexé au Compte administratif.

Compte tenu de la réinscription obligatoire l'année suivante des crédits non utilisés sur un exercice, je ne peux que vous conseiller d'utiliser votre droit à formation. Vous disposez également d'un espace dédié pour vous aider dans vos démarches, qui a été mis en place récemment, moncompteformation.gouv.fr.

#### RAPPORT N° 8006

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 8007**

#### FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : BILAN 2021

#### L'Assemblée prend acte.

#### Absents lors du vote de ces rapports :

- -M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- -M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- -Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- -Mme Emilie MAILLOU (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- -Mme Marylène PAILLARES (a donné pouvoir à M. Borie)
- -Mme Françoise LAURENT (a donné pouvoir à M. Vo Van)
- -M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)
- -M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Maillard)

#### COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**M. DEZALOS**. – Il y a un certain nombre de rapports, mais nous en avons parlé ce matin pour l'essentiel. Je pense donc que nous pourrons aller vite.

Deux rapports méritent cependant une phrase ou deux. La Politique départementale de soutien aux territoires, je ne vais pas développer parce qu'il n'y a pas de nouveauté particulière cette année, si ce n'est l'intermédiation qui est entrée en vigueur entre la Banque des territoires et les collectivités bénéficiaires de ces prestations, je crois que tout cela est très apprécié et se met en œuvre de façon très positive. Sachez simplement qu'il est prévu 340 000 € en dépenses de fonctionnement, c'était ce que nous avions l'an dernier, mais que 100 000 € sont précisément fléchés pour l'intermédiation avec la Banque des territoires. Nous avons ensuite une intervention en dépenses d'investissement à hauteur de 1,217 M€ où nous retrouvons un certain nombre de régimes d'aide, audelà de l'assistance technique dont je parlais en fonctionnement, qui seront certainement concernés par le toilettage ou la refondation que nous avons évoqués lors de cette session. Je rappelle cependant que ces régimes d'aide concernent les bâtiments scolaires du 1er degré avec 450 000 € inscrits, les gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases avec 100 000 € inscrits, le régime d'aide relatif aux grands équipements structurants de rayonnement régional ou national avec 500 000 € pour cette année dans le cadre des 3 M€ qui avaient donné lieu à délibération l'an dernier. Enfin, l'appel à projet Relance Verte où nous inscrivons 167 000 € pour le versement du solde des subventions.

Le rapport 9003 concerne les bâtiments départementaux, le programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparation, la maintenance et l'entretien, les affaires foncières. En

matière de travaux, 8,5 M€ sont inscrits pour investissement sur les bâtiments administratifs, sociaux et techniques. Les actions 2022 portent sur l'objectif de remise à niveau et d'amélioration des bâtiments occupés par les services départementaux avec deux outils principaux, le nouveau Schéma Directeur Immobilier sur le patrimoine hors collèges et la nouvelle Autorisation de Programme 2022-2027 de valorisation des bâtiments départementaux dotée, je le rappelle, d'un peu plus de 29 M€, dont un crédit de paiement de 2,1 M€ pour 2022, notamment fléchés sur une mise à niveau globale de l'Hôtel du Département, pour des équipements techniques, le clos, le couvert, les réseaux informatiques, etc.

Quelques opérations à noter et qui sont évidemment à l'ordre du jour : les études du grand projet Archives de demain, des engagements qui avaient été déprogrammés concernant les bâtiments de la Direction générale adjointe Infrastructures et Mobilités, également la rémunération de notre mandataire, la SEM 47, concernant les bâtiments départementaux.

S'agissant des affaires foncières, il y a des recettes principalement constituées par les ventes d'immeubles qui ne servent plus à nos services et nous escomptons pour 2022 une rentrée de 230 000 €, des loyers qui sont perçus pour utilisation de bâtiments départementaux par des tiers, en l'occurrence la ALGEEI et la SEM 47. Les dépenses de fonctionnement portent sur les taxes foncières et des locations diverses pour les services. Les dépenses d'investissement en matière foncière concernent des acquisitions foncières liées à des opérations d'infrastructures routières et fluviales, notamment la déviation de Marmande pour 750 000 €, mais également des crédits fléchés acquisitions foncières sur la déviation de Casteljaloux à hauteur de 440 000 €, que l'on démente si je me trompe. Nous vérifierons si nécessaire, mais je suppose que si l'information m'a été donnée, c'est que ces crédits sont inscrits.

L'écluse de Fumel également, la voie verte du Temple-sur-Lot et les accès au Center Parcs sont également l'objet de l'attention du Département dans ce volet affaires foncières.

S'agissant de la maintenance, de l'entretien et de l'énergie, 1,5 M€ sont inscrits pour assurer le fonctionnement quotidien des locaux, électricité, eau, gaz, chauffage, etc. Tout ceci sera directement lié à ce que nous avons largement évoqué ce matin, c'est-à-dire le renchérissement d'un certain nombre de prix de l'énergie.

L'un des axes d'action du service est la diminution de la facture énergétique, une étude est en cours pour établir la feuille de route du Département pour atteindre les objectifs fixés par la loi ELAN, c'est-à-dire 40 % d'économies d'ici à 2030, c'est un sacré challenge, avec des investissements à réaliser, une modification des usages, etc.

Voilà ce que je voulais dire s'agissant du programme sur les bâtiments départementaux.

- **M. CHOLLET**. Une petite erreur, nous nous abstenons pour tous les rapports Finances, du 9002 au 9008. Le 9002 qui est passé vite, nous avons dit pour, mais nous voulions dire absentions. Pour être en cohérence avec ce qui sera voté pour les rapports suivants. Nous voterons en revanche pour le rapport 9009 sur le fonds de soutien au peuple ukrainien.
  - M. MASSET. Je m'abstiendrai pour ma part sur le rapport 9003.

Mme la Présidente. – Nous passons au rapport 9004.

**M. DEZALOS**. – Il s'agit du traditionnel arrêt des comptes de gestion. Ce Compte de gestion est tenu par le Payeur départemental, je vous dispense de l'énumération des chiffres qui s'attachent à tout cela et je vous demande d'approuver le compte de gestion présenté par le Payeur départemental qui était présent, je crois, ce matin.

(La Présidente du Conseil départemental quitte la salle lors du vote du dossier 9005 – Compte administratif 2021 – et délègue la présidence à M. Nicolas LACOMBE)

(La Présidente du Conseil départemental réintègre la salle à la suite du vote.)

M. DEZALOS. – Concernant le rapport 9006, Affectation du résultats 2021, Budget principal et Budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade, après avoir constaté les résultats de 2021, il faut les faire glisser sur l'exercice à venir, les reporter. C'est donc l'objet de ce rapport avec des chiffres qui figurent dans le rapport et que je peux vous énumérer sauf si vous m'en dispensez.

**Mme la Présidente**. – Nous vous en dispensons si tout le monde est d'accord. Nous passons au rapport 9007.

**M. DEZALOS**. – Il s'agit également d'un rapport traditionnel, nous constituons des provisions, nous reprenons des provisions déjà constituées, etc. C'est une gymnastique assez formelle et comptable, à laquelle nous procédons habituellement lors du vote du Budget.

Concernant le rapport 9008, il s'agit de la présentation du Budget à proprement parler du Foyer de l'Enfance Balade.

**Mme la Présidente**. – Nous passons au rapport 9009 sur le fonds de soutien exceptionnel au peuple ukrainien que nous avons présenté ce matin. Le vote de l'Assemblée est unanime, je vous en remercie.

#### RAPPORT N° 9002

#### POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

Adopté. Pour : 28 (groupes Majorité départemental, Dynamique citoyenne et Les 47), Abstention : 14 (groupe 100 % Lot-et-Garonne).

#### RAPPORT N° 9003

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX – PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS – MAINTENANCE ET ENTRETIEN – AFFAIRES FONCIERES

Adopté. Pour : 27 (groupes Majorité départemental, Dynamique citoyenne et Les 47), Abstention : 14 (groupe 100 % Lot-et-Garonne). M. MASSET ne prend part ni au vote ni au débat.

#### RAPPORT N° 9004

#### EXERCICE 2021 - ARRET DU COMPTE DE GESTION

Adopté. Pour : 28 (groupes Majorité départemental, Dynamique citoyenne et Les 47), Abstention : 14 (groupe 100 % Lot-et-Garonne).

#### RAPPORT N° 9005

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Adopté. Pour : 27 (groupes Majorité départemental, Dynamique citoyenne et Les 47), Abstention : 14 (groupe 100 % Lot-et-Garonne). Mme la Présidente, sortie de l'hémicycle, ne prend part ni au vote ni au débat.

#### RAPPORT N° 9006

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

Adopté. Pour : 28 (groupes Majorité départemental, Dynamique citoyenne et Les 47), Abstention : 14 (groupe 100 % Lot-et-Garonne).

#### RAPPORT N° 9007

#### **DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS**

Adopté. Pour : 28 (groupes Majorité départemental, Dynamique citoyenne et Les 47), Abstention : 14 (groupe 100 % Lot-et-Garonne).

#### RAPPORT N° 9008

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

Adopté. Pour : 28 (groupes Majorité départemental, Dynamique citoyenne et Les 47), Abstention : 14 (groupe 100 % Lot-et-Garonne).

#### **RAPPORT N° 9009**

#### FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU PEUPLE UKRAINIEN

Adopté à l'unanimité.

#### Absents lors du vote de ces rapports :

- -M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- -M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- -Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- -Mme Emilie MAILLOU (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- -Mme Marylène PAILLARES (a donné pouvoir à M. Borie)
- -Mme Françoise LAURENT (à donné pouvoir à M. Vo Van)
- -M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)
- -M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Maillard)

#### MOTION

#### Texte de la motion (cf page

**Mme la Présidente**. – Nous allons maintenant examiner la motion qui, je crois, a été rectifiée par les différents groupes et sur laquelle vous avez trouvé un consensus.

M. MOREAU (Directeur de cabinet) – Juste une précision, Présidente, il y a une petite erreur sur la motion que nous venons de vous distribuer. C'est la première version, mais elle vous

donnera tout de même une idée de l'évolution de nos réflexions. La seule modification est celle dont nous avons pu échanger ensemble, ne tenez donc pas compte de la fin où il manque un morceau sur le troisième considérant. La modification porte sur le premier considérant : « demande à l'État de mieux équilibrer le Plan de Résilience entre subventions directes et prêts bonifiés ». C'est la seule modification par rapport à celle qui vous a été distribuée ce matin et qui a été négociée entre les groupes.

## MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET POUR L'ACCELERATION DES TRANSITIONS

#### Adoptée à l'unanimité.

#### Absents lors du vote de ces rapports :

- -M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à M. Picard)
- -M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- -M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- -Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- -Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
- -M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- -Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- -Mme Emilie MAILLOU (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- -Mme Marylène PAILLARES (a donné pouvoir à M. Borie)
- -Mme Françoise LAURENT (a donné pouvoir à M. Vo Van)
- -M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)
- -M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Maillard)

**Mme la Présidente**. – Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette session, je lève donc la séance relative au vote du Budget primitif 2022 et nous passons très vite à la Commission permanente.

Levée de la séance.

# TEXTE DE LA MOTION

#### CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 18 mars 2022

### MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE \*\*\*\*

# POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET POUR L'ACCELERATION DES TRANSITIONS

La Banque de France vient de revoir sa prévision de croissance pour 2022. L'économie française pourrait perdre de 0,5 à 1,1 point de PIB si les tensions persistaient sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Si le prix du pétrole se stabilisait à 93 dollars en moyenne annuelle, la croissance s'établirait à 3,4% contre seulement 2,8% si le baril atteignait 119 dollars. Sur le front de l'inflation, la hausse des prix se situerait entre 3,7% et 4,4% selon les estimations. L'activité économique devrait donc être lourdement impactée par la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques internationales.

Les entreprises lot-et-garonnaises (transporteurs, exploitations agricoles, PME/PMI exportatrices notamment) risquent d'être très affectées à court et moyen terme. En effet, les exportations des entreprises lot-et-garonnaises vers la Russie et l'Ukraine sont de l'ordre de 100 millions d'euros par an. Les secteurs agricole, du transport et de l'industrie seront fortement touchés par la hausse des prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité), déjà estimée à + 15% depuis le début du conflit. L'industrie aéronautique, très consommatrice de titane, devrait également subir des difficultés d'approvisionnement ; la Russie étant l'un des premiers fournisseurs mondiaux.

Le 16 mars 2022, le Premier ministre a présenté un plan de résilience d'un montant affiché de 26 milliards mais contenant en réalité uniquement 7 milliards de mesures nouvelles. Si l'effort est réel, il est incontestablement, et de l'avis de l'ensemble des acteurs socio-économiques nationaux ou locaux, insuffisant pour faire face à moyen terme aux problématiques que certains secteurs économiques vont rencontrer ; le recours aux PGE ne constituant qu'une solution de court terme et risquant même de fragiliser les entreprises à moyen terme. L'Etat doit donc prendre la mesure des conséquences de cette crise, revoir sa copie, mais également envisager à minima la taxation provisoire de certains secteurs, notamment pétrolier, qui, eux, bénéficient indument des conséquences de cette crise énergétique.

# En conséquence, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session le 18 mars 2022 :

- **DEMANDENT** à l'Etat de mieux équilibrer le plan de résilience entre subventions directes et prêts bonifiés,
- **SOUHAITENT** que l'Etat envisage de taxer de manière exceptionnelle et transitoire les groupes industriels qui bénéficient indument des conséquences de la crise énergétique,
- DEMANDENT que l'Etat mette en place des dispositifs d'accompagnement des entreprises les plus exposées au choc énergétique en déployant outils et moyens pour faciliter leur indispensable transition énergétique.

# **DIAPORAMA**

13/07/2022





# DE NOUVELLES DEPENSES CONTRAINTES DE FORTES INCERTITUDES SUR L'AVENIR

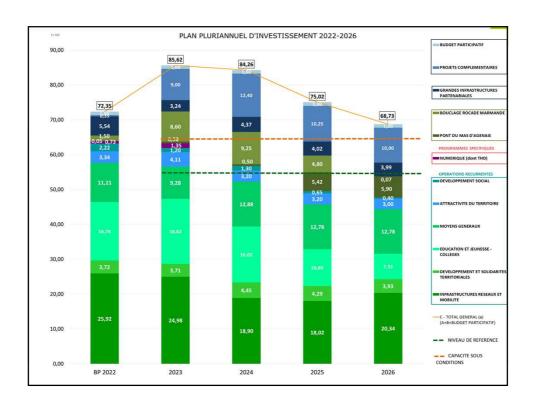
www.lotetgaronne.fr

### LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

- Extension par le Gouvernement des accords salariaux du Ségur de la santé : + 2 M€/an (se rajoutent aux + 5 M€/an de revalorisation aux Services d'aide à domicile)
- Revalorisation par le Gouvernement du point d'indice des fonctionnaires : + 1M€/an (estimation)
- Annonce par le Gouvernement de la revalorisation de la PCH : entre 25 et 51 M€/an de dépenses supplémentaires à la charge des Départements sans compensation de l'Etat
- Explosion des coûts de l'énergie et des matières premières : impact sur le fonctionnement mais également sur le cout des chantiers menés par le Département
- Prise en charge du soutien et accompagnement des déplacés Ukrainiens



- Participation des collectivités locales au financement des mesures prise par l'Etat dans le cadre du « quoi qu'il en coûte » et impact des mesures programmatiques prises par le Gouvernement désigné par le futur ou la future Président(e)
- Dépenses relevant de choix de l'exécutif :
  - \* Travaux d'urgence réalisés au collège de Port-Sainte-Marie :
  - + 400 000 €
  - \* Intégration anticipé au plan collèges des travaux de modernisation du collège Gaston Carrère de Casseneuil : + 5 à 6 M€





## LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

- Renforcer les solidarités du quotidien et à tous les âges de la vie des Lot-et-Garonnais
- Affirmer notre mission de 1<sup>er</sup> aménageur de proximité pour améliorer les infrastructures et préparer l'avenir
- Accélérer les transitions écologiques, économiques et sociales car l'urgence demeure



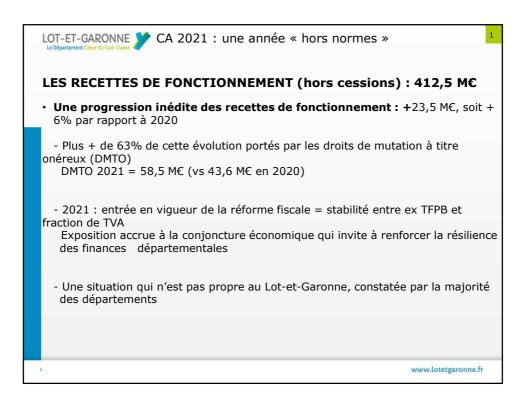
- Assurer le « bien vieillir » en Lot-et-Garonne
- Maintenir un maillage équilibré de services publics de qualité et de proximité, élaborer un « plan d'attractivité » collectivités locales / partenaires
- Renforcer la coopération et la cohésion sur le territoire en accompagnant les jeunes et leurs familles :
  - Poursuite de la baisse du prix des repas pour les collégiens pour atteindre le prix unique de 2€ par repas
  - · Renforcement du Plan Collège
  - Renforcement des politiques d'insertion
  - · Lutte contre l'exclusion numérique
  - Révision du Plan départemental de l'Habitat

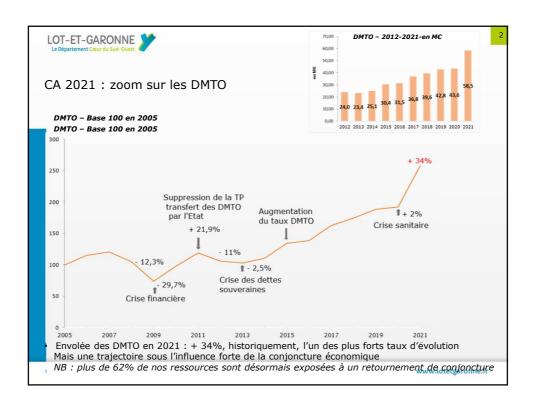
www.lotetgaronne.fr

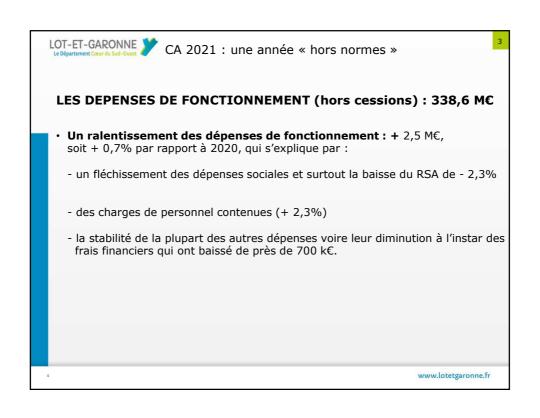
### LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

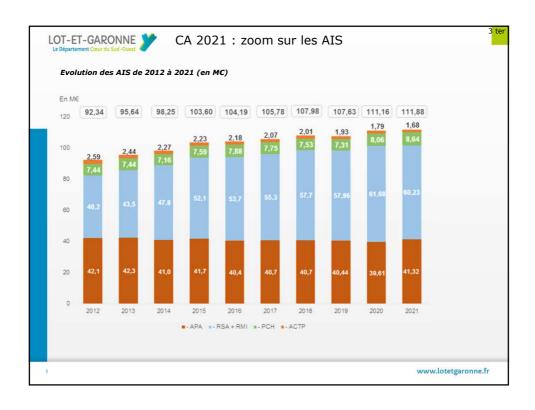
- Investir pour le Lot-et-Garonne et les lot-et-garonnais
- Elaboration du « route et déplacements du quotidien » doté à minima de 120 M€
- Augmentation dès 2022 des crédits consacrés au réseau routier départemental, aux infrastructures liées à la navigation et au réseau cyclable : + 6,5 M€ par rapport à 2020.
- Déploiement du numérique avec objectif consolidé de 100% des foyers lot-etgaronnais raccordés en 2024
- Développement de l'Assistance Technique aux communes et travail de refonte de nos aides
- Mise en œuvre du plan de soutien à l'ESS, renforcement de l'aide à l'agriculture
- Poursuite de nos politiques en faveur de la citoyenneté

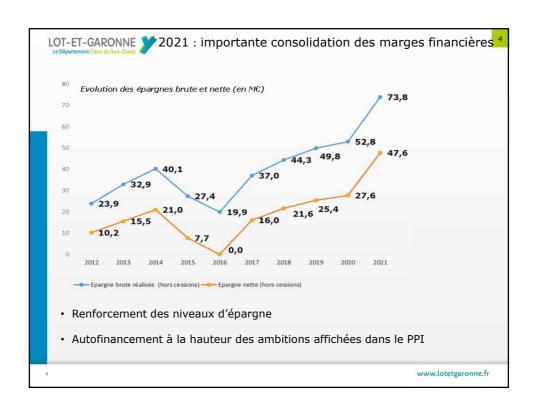


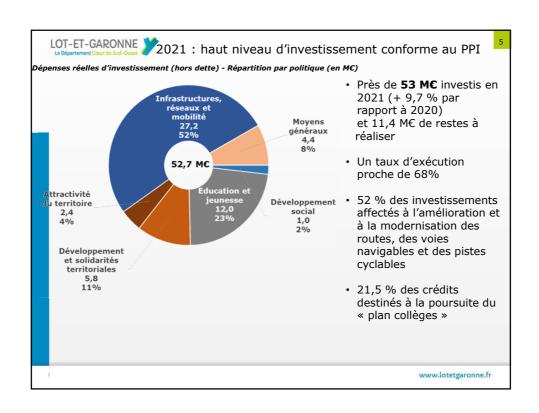


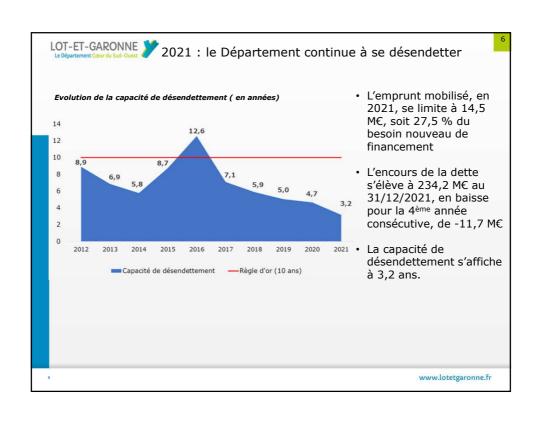




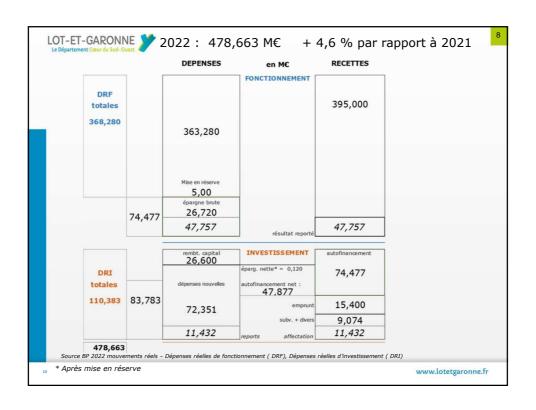


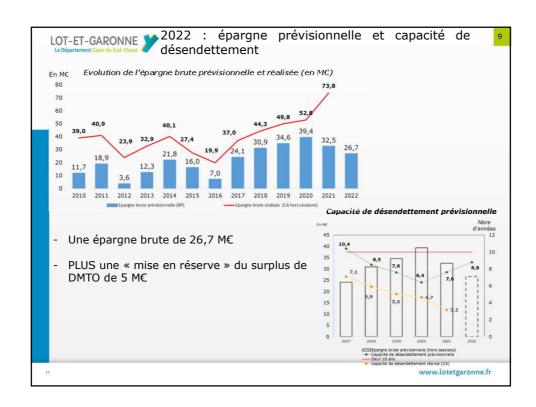


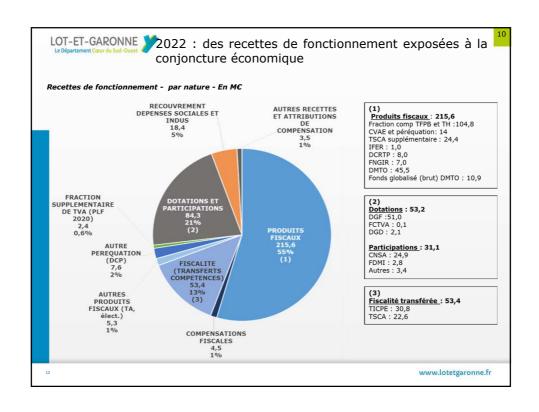


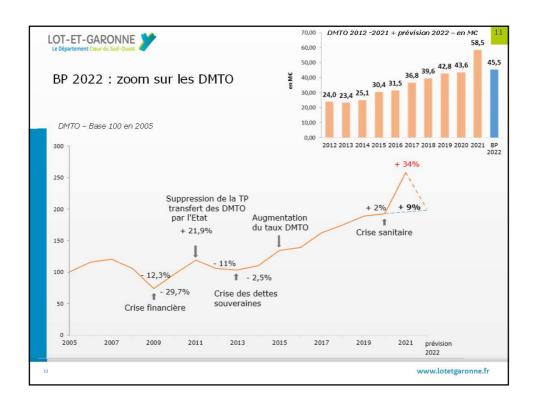


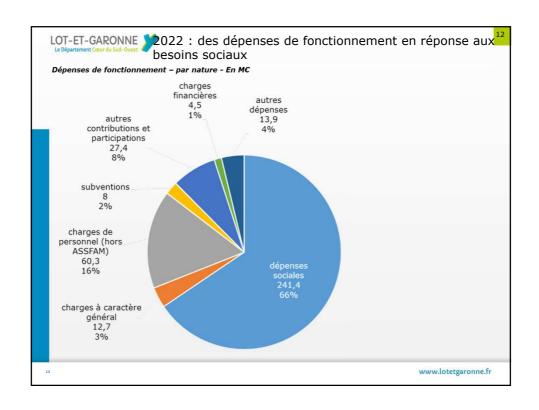


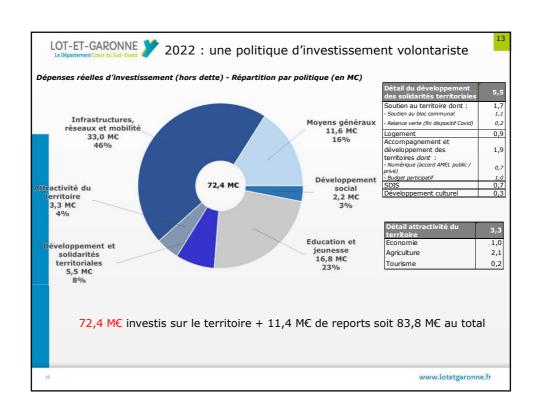


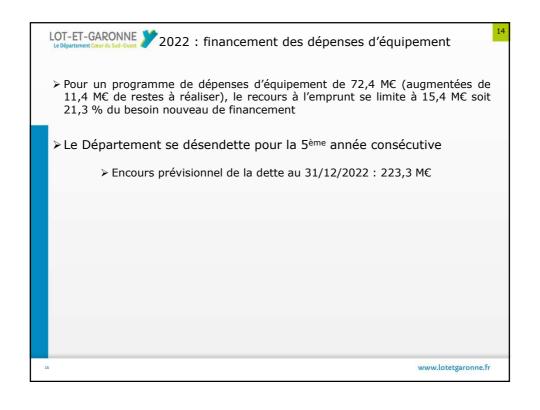






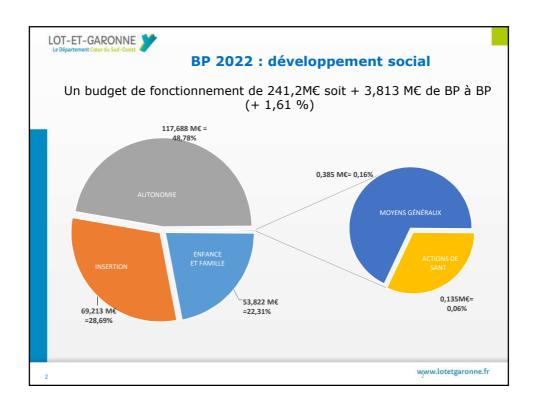












# Une progression de BP à BP principalement liée :

- A la mise en œuvre de l'avenant 43 dans les services d'aide à domicile: + 4,7 M€
- · Aux mesures en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance: +2,09 M€
- recrutement de 7 assistantes ou assistants familiaux : 380 k€;
- mise en œuvre de l'équipe volante du CHD La Candélie : 150 k€ ;
- externalisation des visites médiatisées : 200 k€ ;
- création de places « de répit » en lien avec les dispositions prises dans le schéma de l'aide sociale à l'enfance : 150 k€.
- A l'augmentation de la Prestation de Compensation du handicap: + 830 K€
- · A l'augmentation de l'aide sociale à l'hébergement PA/PH: + 1,55 M€

Mais contenue grâce à la baisse de l'allocation RSA: - 4,23 M€

www.lotetgaronne.fr



# Des dépenses liées aux évolutions législatives non inscrites au budget

- Mise en œuvre de la loi du 7 février 2022 sur la protection de l'Enfance, notamment la revalorisation du salaire des assistants familiaux (en attente de décrets);
- Extension du Ségur de la santé aux personnels de la filière socioéducative à compter du 01/04/2022;
- une augmentation potentielle du flux d'arrivée des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

www.lotetgaronne.fr

ujgjgjgjhgh 2



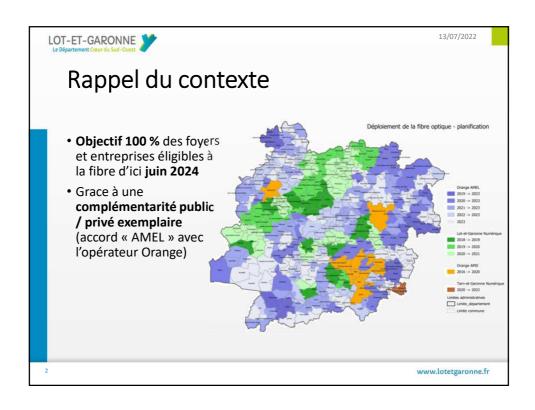
## Des perspectives de recettes incertaines

- Pas de montant connu à ce jour sur la compensation de l'avenant 43.
- Mise en œuvre de la loi du 7 février 2022 sur la protection de l'Enfance : pas d'information sur les mécanismes de compensation financière de l'Etat.
- Extension du Ségur de la santé aux personnels de la filière socioéducative: pas d'information sur les mécanismes de financement.

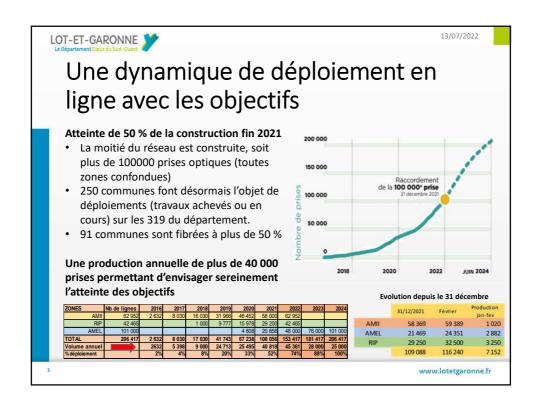
www.lotetgaronne.fr

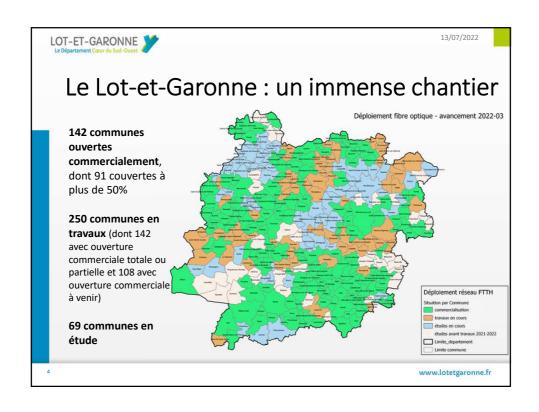
ujgjgjgjhgh





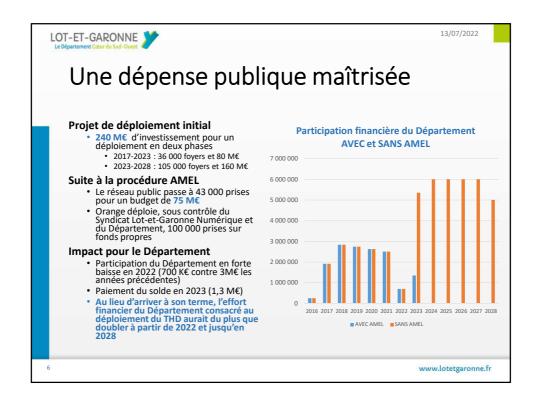
13/07/2022



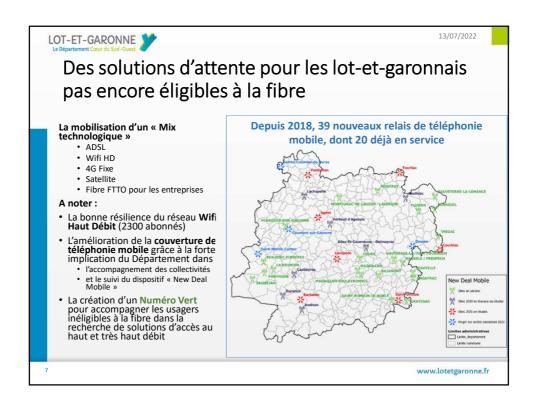


13/07/2022





120 13/07/2022





# DEPARTEMENT DE LOT-ET-CARONNE

REUNION DU BUDGET PRIMITIF DU 18 MARS 2022			CALMETTE Marcel CAMANI Pierre	DEVILLIERS Arnaud DEZALOS Christian	GENOVESIO Cécile GIRAUD Béatrice	LACOMBE Nicolas LAMY Laurence  (
		étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :	BOUYSSONNIE Thomas	DELBREL Christian	GARGOWITSCH	КНЕККНАСН
	EMARGEMENT		BOUSQUIER Philippe	DALLIES Vanessa	DUPUY Aymeric	HOCQUELET Joal
			BORIE Daniel	CONSTANS Rémi A bsent (a danne pount  R no Genousis)	DUFOURG Gilbert	HAURE-TROCHON Caroline
	;		BORDERIE Jacques	CHOLLET Pierre	DUCOS Laurence Absorbe (a. donné goutor à n. Sousquer)	GRENIER Marie- Laure (7 bsente. (a dans gaswin
		etatent présents les me	BILIRIT Jacques (A boant pount (A donnt pount A M. Prand)	CASTILLØ Julie	DHELIAS Danielle	GONZATO- ROQUES Christine

# DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

	MESSINA- VENTADOUX Annje	S. J. S.	BORDERIE Sophie Présidente du Conseil	
	MASSET Michel	棋	VO VAN Paul	
U 18 MARS 2022	MAILLOU Emilie		TONIN Valérie	
REUNION DU BUDGET PRIMITIF DU 18 MARS 2022	MAILLARD Clarisse	5	SUPPI Patricia	30
REUNION DU B	KEPERS Guillaume		PICARD Alain	
	LAVIT Béatrice		PAILLARES Marylène	
	LAURENT		MIRANDE Jean- Jacques	

Fait le 8 juillet 2022

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance

Françoise LAURENT

Publié en juillet 2022

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental, Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9 Tél: 05 53 69 40 00 - Fax: 05 53 69 44 94



